This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN WB11 %

Fr/032.60

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

E.H.Q. 1900

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

Fr 10 32.60

SAINT LOUIS

EXTRAITS DE JOINVILLE, DE GUILLAUME DE NANGIS,
DE CONFESSEUR DE LA REINE, ETC.

PUBLIÉS PAR

R. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 24 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1884

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule et les Gaulois. 1 vol. petit in-16, avec 29 gravures. » 50
La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 grav. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 grav. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 grav. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gr. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne. Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
La succession de Charlemagne. Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 grav. » 50
Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe-Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50
Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.
Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.
Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie.

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.
Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et Cie.

SAINT LOUIS

EXTRAITS DE JOINVILLE, DE GUILLAUME DE NANGIS,
DU CONFESSEUR DE LA REINE, ETC.

PUBLIÉS PAR
B.er ZELLER, compiler
Maitre de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 24 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1884

Droits de propriété et de traduction réservés

Harvard College Library
Riant Collection
Gift of J. Randolph Coolidge
and Archibald Cary Coolidge
Feb. 26, 1900.
2525.14.8
Fr 1032.60

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de quinze volumes : 1° *La Gaule et les Gaulois;* 2° *La Gaule romaine;* 3° *La Gaule chrétienne;* 4° *Les invasions barbares en Gaule;* 5° *Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils;* 6° *Les fils de Clotaire;* 7° *Les Rois fainéants et les maires du palais;* 8° *Charlemagne;* 9° *La succession de Charlemagne, Louis le Pieux;* 10° *La succession de Charlemagne, Charles le Chauve;* 11° *Les derniers Carolingiens;* 12° *Les premiers Capétiens;* 13° *Les Capétiens du XIIe siècle, Louis VI et Louis VII;* 14° *Philippe-Auguste et Louis VIII;* 15° *Saint Louis.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux ; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

SAINT LOUIS

I

LA MINORITÉ DE LOUIS IX

(1226 — 1236)

§ 1. — LE JEUNE ROI LOUIS ET LA REINE BLANCHE [1].

(Guillaume de Nangis.)

Un mois après que le roi de France Louis, qui mourut à Montpensier, trépassa de ce siècle, Louis son premier fils, qui n'avait pas accompli le douzième an de son âge, fut sacré et couronné à Reims en roi de France [2], le premier dimanche de l'Avent de Notre-Seigneur par Jacques, qui était lors

1. Fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et d'Éléonore d'Angleterre, née en 1186.

2. La veuve de Louis VIII, avec un rare esprit de décision, avait renoncé à revendiquer le titre de régente, mais elle hâta le couronnement de son fils, au nom duquel elle allait prendre la direction des affaires.

évêque de Soissons, pour ce que le siège de l'archevêque était adonc vague. Lequel roi Louis fut ainsi comme le rameau qui est nouvellement tranché d'un très bon arbre, qui commence à prendre racine et à fleurir au temps de sa jeunesse [1] ; car il commença à jeter fleurs de très bonnes œuvres dès son enfance, sous la discipline de très sage et très noble dame Madame Blanche, reine de France, sa très chère mère, qui le nourrissait par droit de tutelle et de garde, sagement et diligentement. Elle formait à la sagesse son âme généreuse; et elle le fit, par une vie pleine de continence, refreindre la force de son jeune courage, en fuyant les vices d'humaine

1. Une anecdote rapportée par Guillaume de Nangis à l'année 1255 nous apprend que Louis IX fut baptisé à Poissy : « Une chose de mémoire, qui appartient à la louange de la foi du bon roi Louis de France, ci-après devons raconter. Il advint une fois que le roi Louis était à Poissy-le-Châtel, et dit moult liéement, tout en riant et en jouant, à aucuns de ses familiers qui étaient alors avec lui que le gregnieur bien et le plus grand honneur qu'il eut onques en ce monde, Notre Sire le lui avait fait une fois en ce châtel. Quand ce ouïrent sa gent, ils s'émerveillèrent moult de quel honneur il parlait; car ils cuidaient qu'il dût avoir mieux dit de la cité de Reims où il reçut la sainte onction et la couronne du royaume de France. Lors commença à sourire le bon roi, et puis il dit qu'en celle de Poissy il avait reçu la grâce du saint baptême, laquelle chose, par-dessus toutes honneurs et dignités mondaines, il tenait sans comparaison le gregnieur don de Dieu et la gregnieure dignité; dont il advint aucune fois que quand il envoyait lettres secrètes à aucun de ses familiers, et qu'il ne voulait pas mettre le nom de roi pour aucune raison, il s'appelait Louis de Poissy ou Louis, le seigneur de Poissy.

Fig. 1. — Statuette en bois représentant saint Louis.
(Musée de Cluny, n° 725.)

fragilité parce qu'il crut volontiers les preudommes et les sages. Dont il advint que sitôt qu'il commença à gouverner son royaume par la sapience, qui de Dieu lui fut inspirée et donnée, il fit querre et eslire conseillers et maîtres pour les besoins du royaume, tous ceux qu'il savait resplendir de loyauté de vie et de sapience et de droiture, aussi bien laïcs comme clercs, et le mouvait moult à ce faire, qu'il avait trouvé écrit d'un empereur de Rome qui disait que moins grave chose était en un empire ou en un royaume, si le prince était mauvais, que si les conseillers l'étaient aussi; car plusieurs tirent plus légèrement un à leur cordelle, qu'un seul ne fait plusieurs autres.

§ 2. — RÉVOLTE DU COMTE DE CHAMPAGNE ET DU COMTE DE BRETAGNE (1226) [1].

En cet an même qu'il fut couronné, Hues, le comte de la Marche [2], et Thiébaut de Champagne, et Pierre dit Mauclerc, qui fut comte de Bretagne, firent con-

1. Pour les paragraphes qui ne portent pas en sous-titre d'indication de source, on s'en référera à la dernière mention d'auteur qui soit faite dans les paragraphes précédents.

2. Hugues le Brun de Lusignan, comte de la Marche, était poussé à la guerre par sa femme, Isabelle d'Angoulême, qui, fiancée à lui dès l'enfance, mais enlevée plus tard par Jean sans Terre, donna à ce dernier cinq enfants, dont le roi Henri III, et convola, après la mort de son premier mari, pour épouser Lusignan. Isabelle ne cessait d'exciter son nouvel époux à des entreprises capables d'augmenter sa puissance.

spiration contre lui et s'allièrent ensemble, dont il advint que le comte de Bretagne, par le consentement du comte de Champagne, qui était parti sans congé du roi Louis, le père de cestui dont nous traitons, au temps qu'il assiégea Avignon, fit garnir un château que l'on appelle Saint-Jacques-de-Beuvron, avec un autre qui est nommé Belesme [1]. Quand le roi aperçut l'alliance que les trois barons avaient faite ensemble, qui pesme était, et très fausse contre lui et contre son royaume, il jura en secret et affirma et dit qu'il se défendrait, si Dieu lui donnait force, de tous ses ennemis. Adonc il eut conseil de ses barons et assembla un grand ost et le mena contre iceux jusqu'à la carrière de Turquey. Avec le roi fut un cardinal de l'Église de Rome [2] qui à celui temps était légat en France, et Philippe, le comte de Boulogne [3], oncle du roi, et Robert cuens de Dreux, frères du comte de Bretagne. Quand le comte de Champagne vit l'ost du roi qui si grand était que à peine le pouvait-on nombrer, il redouta fortement d'aller contre son seigneur lige et naturel; dont s'avisa et retourna de son mauvais propos et vint au roi Louis lui crier merci au plustôt qu'il se put partir de la compagnie du comte de la Marche et de celui de Bretagne. Le roi, qui était doux et débonnaire, le reçut liéement et lui pardonna tout de bon gré et volontairement.

1. Dans le Perche; ces places étaient seulement confiées à la garde du comte.

2. Le cardinal-légat Saint-Ange, qui fut comme le premier ministre de la reine Blanche.

3. Philippe Hurepel, frère utérin de Louis VIII, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, par conséquent oncle du jeune roi.

§ 3. — L'ACCOMMODEMENT DE VENDÔME.

Après ce, il fit semondre par ban royal le comte de la Marche et celui de Bretagne à son parlement; mais pour ce qu'ils étaient engagés ensemble par alliance contre le roi et contre la reine Blanche sa mère, ils despirent du tout la semonce du roi et ne vinrent pas au jour; ainçois mandèrent au roi que ils viendraient au chastel de Chinon parler à lui, si il lui plaisait; lesquels n'y furent mie, ni par eux ni par autres, ni ne s'excusèrent. Et le roi derechef les fit semondre par leurs prochains voisins pour qu'ils vinssent au parlement; lesquels mandèrent qu'ils viendraient à Tours s'il lui plaisait, mais ils n'y vinrent pas. Ainsi menaient de jour en jour par fraude et par malice le roi, en éloignant à faire son commandement et à l'accomplir le plus tard qu'ils le pouvaient. Quand le roi, qui avait noble courage, vit ce, il fut ému et courroucé, manda ses barons et voulut user de leur conseil afin de ne faire aucune chose contre le droit. La tierce fois, le roi fit semondre les comtes, pour qu'ils vinssent à son parlement, et lorsqu'ils furent semoncés trois fois, ils aperçurent leur orgueil et leurs folies par la débonnaireté du roi et vinrent alors dévotement au roi à Vendôme et là s'amendèrent de ce qu'ils lui avaient meffait, à sa volonté. Quand le bon roi, qui fut débonnaire et piteux, vit ce, il ne voulut pas rendre le mal pour le mal, ainçois leur relâcha du tout la peine qui affiert à conspiration, et inobédience contre son seigneur. En telle manière, le roi Louis, au commencement de son royaume, par la grâce divine, eut merveil-

leuse victoire de ses ennemis sans humain sang espandre [1].

§ 4. — RÉVOLTE DES BARONS. — LOUIS IX PORTE SECOURS AU COMTE DE CHAMPAGNE (1227).

En l'an après ensuivant, advint qu'une discussion et discorde qui souvent soulent naître et advenir ès mutation des nouveaux seigneurs, mut entre le roi et les barons de France. Les barons avaient envie [2] que Madame la reine Blanche, mère du roi, avait la tutelle et la garde du royaume et de son fils, dont il advint que le roi fut au chastel de Montlhéry et sut bien certainement que presque tous les barons de France étaient émus contre lui et se pourvéiaient de lui mal faire. Il ne voulait pas partir avec le peu de chevaliers qu'il avait avec lui, ainçois assembla grand ost d'iluec environ, et s'en vint à Paris armé et appareillé pour défendre son corps. Et ainsi par la divine disposition de Dieu, par lequel toutes choses sont ordonnées, il advint que tout cet an, les barons de France n'osèrent mouvoir contre le roi, leur seigneur de France; car ils surent et virent apertement que la grâce de Dieu et sa puissance régnaient dans les faits et dans les paroles du roi Louis.

1. Cet accommodement eut lieu aux conditions suivantes : promesse de mariage entre Yolande, fille de Pierre Mauclerc, et Jean, second frère du roi; — et entre Isabelle, fille du comte de la Marche, et Alphonse, troisième frère du roi (projet qui ne fut pas exécuté; voir note p. 14), — ainsi qu'entre Isabelle, sœur du roi, et le fils aîné du comte de la Marche.

2. Etaient jaloux.

§ 5. — AUTRE RÉCIT DES PREMIERS TROUBLES DU RÈGNE DE SAINT LOUIS (1226-1227).

(Joinville.)

Aussi comme je lui ouïs dire, il fut né le jour de Saint-Marc évangéliste, après Pâques. Ce jour-là on porte la croix dans les processions qui se font en plusieurs lieux, et en France on les appelle les croix noires; dont ce fut aussi comme une prophétie à cause de la grande foison des gens qui moururent en ces deux croisades, à savoir celle d'Egypte et celle où il mourut à Carthage, que maint grand deuil fut en ce monde, et maintes grandes joies furent en paradis, de ceux qui en ces deux pèlerinages moururent en vrais croisés.

Bien lui fut besoin que il eut en sa jeunesse l'aide de Dieu; car sa mère, qui était venue d'Espagne, n'avait ni parents ni amis en tout le royaume de France. Et parce que les barons de France virent le roi enfant et la reine sa mère femme étrangère, ils firent du comte de Boulogne leur capitaine et le tinrent aussi pour leur seigneur. Après que le roi fut couronné, il y eut des barons qui demandèrent à la reine qu'elle leur donnât grandes terres, et pour ce qu'elle n'en voulut rien faire, ils s'assemblèrent tous à Corbeil. Et me conta le saint roi que lui et sa mère qui étaient à Montlhéry n'osèrent revenir à Paris jusques à quand ceux de Paris ne vinssent les querir avec armes. Et me conta que dès Montlhéry le chemin était plein de gens avec armes et sans armes jusqu'à Paris, et que tous criaient à Notre-Seigneur que il le gardât et lui donnât bonne et longue vie et

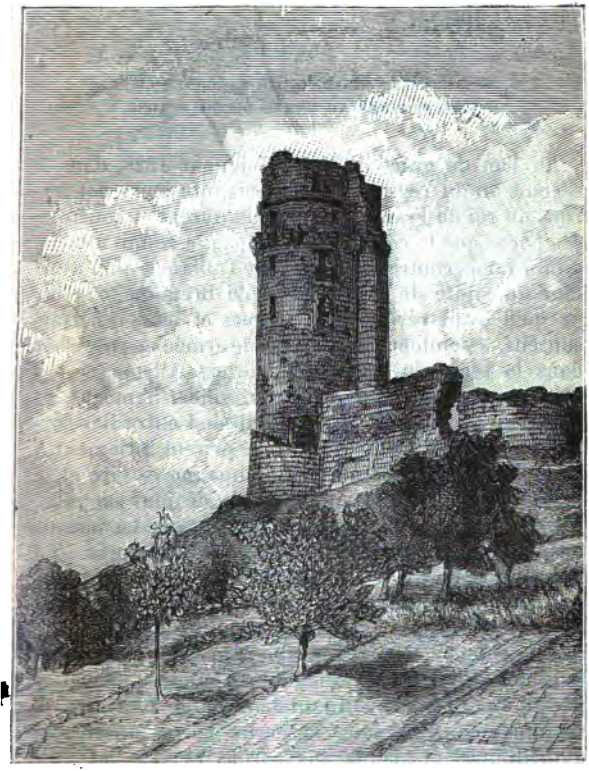

Fig. 2. — La tour de Montlhéry.

d'Anglais à son aide contre le roi de France son seigneur.

Chacun selon sa force assembla grand ost, et entrèrent par la force des armes en la terre du roi Louis de France, et la commencèrent à gaster. Mais le roi Louis, qui fut enflambé et attisé de faire justice de telle présomption, assembla tantôt grand ost et proposa premièrement à aller sur le comte de Bretagne qui était chef de cette malice. Il vint hâtivement au chastel de Belesme que le cuens de Bretagne tenait et avait reçu en sa garde du roi Louis, père du roi; mais il ne le voulait rendre, ains le tenait par sa force, et disait qu'il appartenait à sa droiture. Le roi fit assiéger et investir de gens ce chastel, et fit dresser ses engins, et ses pierrières qui jetaient des grosses pierres à ceux qui étaient dans le chastel, dont il advint un peu de jours après, que ceux qui gardaient le château et le défendaient, quand ils aperçurent la force de l'ost du roi, ils redoutèrent fortement et virent bien qu'ils ne pouvaient longuement tenir dans ce chastel; et quand ils virent qu'ils ne pouvaient s'échapper, ni avoir aide, ni secours, ils se rendirent à merci au roi. Le château était déjà quasi quassé des coups des engins et des pierrières, que peu s'en fallait qu'il ne tombât et pour ce se rendirent au plus tôt. Quand le roi d'Angleterre ouït dire que le château de Belesme était pris, il eut peur, et s'en retourna à grande honte et à grand vergogne hastivement en Angleterre. En cette manière fut soudainement rendu et pris le chastel de Belesme contre l'espérance de plusieurs qui disaient qu'il ne pouvait être pris ni par siège ni par engin, car le chastel sied sur une roche naturelle, et il était

clos de forts murs et de fortes tours, et avait dedans bonne gent pour le défendre.

Cette chose fut faite en temps d'hiver, que le froid était si grand que à peine nul ne pouvait le souffrir. Illuec la reine Blanche, mère du roi, qui lors était venue au siège avec son fils, qui était dame sage, subtile et avisée, fit faire et allumer un grand feu pour que les chevaux ne mourussent par la grande froidure du temps. Elle fut la plus sage dame, si comme plusieurs disaient, qui oncques fut à son temps dont beaucoup de biens vinrent au royaume de France tant qu'elle fut en vie.

En ce même temps que le roi Louis eut conquis le château de Belesme, Jehan des Vignes, qui fut un homme très loyal, noble et preux aux armes, assembla grand ost en Normandie et le mena à la Haye-Paisnel, et en peu de jours il la conquit et rendit sujette au roi, son seigneur.

Le pape Honorius III trépassa en ce temps de ce siècle, après lequel l'évêque d'Ostie, Hugalin, fut élu pape, et fut nommé Grégoire le neuvième, et l'abbé de Saint-Denis de France, Pierre d'Autuel, mourut en cet an après lequel Eudes Clément fut élu abbé.

§ 8. — SUITE ET FIN DE LA GUERRE CONTRE LE DUC DE BRETAGNE ET LES BARONS. — PRISE D'OUDON ET DE CHANTOCEAUX PAR LE ROI.

L'an de grâce de Notre-Seigneur 1229, le troisième du règne du roi Louis, le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, comme présomptueux, orgueilleux et dolent pour le chastel de Belesme qu'il avait perdu,

et de sapience, ce qui vaut et surmonte tous les autres trésors, et qu'elle était ainsi partie de Paris, elle qui était venue de Grèce à Rome et de Rome en France avec le titre de chevalerie, il se douta moult et eut grant paour, le roi doux et débonnaire, que de si grands et si riches trésors ne s'éloignassent de son royaume, par ce que sens et savoir sont richesses de salut pleines, et pour qu'il ne pût être dit ni reproché de Notre-Seigneur : Pour ce que tu as jeté et éloigné science de ton royaume, saches que je t'éloignerai de moi, ne demeura mie grandement après, sans mander les clercs et les bourgeois et il fit tant que les bourgeois amendèrent les clercs de ce qu'ils leur avaient meffait [1]. Et pour ce spécialement, le fit le roi ; que précieux joyaux sont la sapience, et l'étude des lettres et de philosophie qui vinrent primitivement de Grèce à Rome et de Grèce en France en suivant saint Denis qui prêcha la foi en France. Il ne voulait pas que la bannière du roi de France et les armes qui sont peintes de la fleur de lis par trois feuilles fussent merveilleusement enlaidies. C'est parce que

1. Saint Louis fit encore mieux ; il s'attacha l'Université par des mesures paternelles. « Le benoît roi, dit Joinville, fit acheter maisons qui sont en deux rues assises à Paris devant le palais de Termes (des Thermes de Julien), esquelles il fit faire maisons bonnes et grandes, pour ce que écoliers étudiant à Paris demeurassent ilecques à toujours ; esquels écoliers demeurent, qui à ce sont reçus par ceux qui ont l'autorité de le recevoir ; et encore de ces maisons sont aucunes louées à autres écoliers, desquelles le prix ou le louage est converti au profit des pauvres écoliers devant dis ; lesquelles maisons coûtèrent au benoît roi, si comme l'on croit, quatre mille livres tournois. »

Notre Sire Jésus-Christ veut spécialement sur tous royaumes enluminer le royaume de France de foi, de sapience et de chevalerie, que les rois de France s'accoutumèrent à porter dans leurs armes la fleur de lis peinte par trois feuilles, afin qu'elles dissent à tout le monde : « foi, sapience et chevalerie sont, par la provision et la grâce de Dieu, plus abondamment en notre royaume qu'en les autres. » Les deux

Fig. 3. — Contre-sceau de Louis IX. (Archives nationales, n° 41.)

feuilles de la fleur de lis qui sont ailes signifient sens et chevalerie, qui gardent et qui défendent la tierce feuille qui est au milieu d'elles, plus longue et plus haute par laquelle foi est entendue et signifiée; car elle est et doit être gouvernée par sapience, et défendue par chevalerie. Tant comme ces trois grâces seront fermement et ordonnément jointes ensemble au royaume de France, le royaume sera fort et ferme, et s'il advient que elles en soient otées ou desseurées, le royaume sera en désolation et en détruiement.

§ 11. — RESTAURATION DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS. PERTE DU SAINT CLOU.

En l'an de grâce 1231, au quint an du règne du roi Louis, l'abbé de Saint-Denis en France Eudes Climens commença à renouveler le moustier de son abbaye par le conseil du roi Louis et de Madame Blanche sa mère, reine de France, et des autres prudhommes religieux. En l'an suivant, advint en cette même église que le très saint clou, un de ceux dont Notre-Seigneur fut crucifié, qui fut apporté durant le règne de Charles le Chauve, roi de France et empereur de Rome, qui le donna à ladite église, cheït du vessel où il était gardé, comme on le donnait à baiser aux pèlerins, et fut perdu entre la multitude des gens qui le baisaient, le tiers jour des kalendes de mars [1]. Mais après ce fut retrouvé par grands miracles visibles, et rapporté à ladite église à grande joie et grande liesse, le premier jour d'avril suivant. Le roi Louis et la reine sa mère, quand ils ouirent la perte de si très haut trésor qui était advenue du saint clou en leur règne, se dolurent bien, et dirent que nulle plus cruelle nouvelle ne leur pouvait être apportée, ni dont ils se pussent plus cruellement douloir. Le très bon et le très noble roi Louis, pour la grande douleur qu'il eut, ne se put contenir, ainçois commença à crier hautement et dit qu'il aimait mieux que la meilleure cité de son royaume fût fondue en terre et périe. Lorsqu'il sut la douleur et les pleurs que les abbés et le couvent de Saint-Denis menaient jour et nuit sans confort,

1. C'est-à-dire le troisième jour avant le 1er mars.

il leur envoya des hommes sages et bien parlant, pour les réconforter, et il voulait venir en propre personne, si le conseil de ses gens ne l'en eût détourné. Il fit commander et crier parmi Paris, par rues et par places que si aucun savait rien de la perte du saint clou ou si nul l'avait trouvé ou recelé, que il le rendît tantôt et fût certain qu'il aurait cent livres de la bourse du roi. Que dirai-je : l'angoisse et la tristesse de la perte du saint clou fut si grande par tous les lieux que avec peine serait raconté. Quand ceux de Paris entendirent le cri du roi et ouirent la nouvelle que le saint clou était perdu, ils furent bien tourmentés et plusieurs hommes et femmes, enfants, clercs, écoliers commencèrent à braire et à crier; et fondant en pleurs et en larmes, ils coururent aux églises pour déprier Notre-Seigneur qu'il voulût démontrer la perte qui avait été faite, et pleurait chacun ainsi de cette perte comme si ce fût leur propre chose. Paris ne pleurait pas tant seulement, mais toutes gens pleuraient parmi le règne de la France, qui surent la perte du saint et précieux clou. Aucun des sages hommes était en doutance que, parce que cette cruelle perte était advenue au chef du règne, n'advinssent aucuns graindres meschiefs ou pestilences dans tout le corps du royaume de France, dont Notre Sire le défende. En l'an après trépassa de ce siècle Philippe, comte de Boulogne, qui fut fils du roi Philippe, et oncle du roi Louis de qui nous traitons, et fut enterré à Saint-Denis en France.

§ 12. — MARIAGE DE SAINT LOUIS (1234).

L'an de grâce de Notre-Seigneur 1234, en le huitième an du roi saint Louis et le dix-neuvième an de

son âge, il convoita à avoir fruit de son corps qui après lui tînt son royaume, et se voulut marier, non pas pour cause de luxure, mais pour concréer lignée. Il envoya l'archevêque Gautier de Sens et monseigneur Jehan de Nelle, son chevalier privé, au comte de Provence, qui était noble et preux aux armes, simple, droit et craignant Dieu, et lui demanda qu'il envoyât Marguerite [1], sa fille, et ne différât pas; car il voulait l'épouser et prendre à femme. De ces nouvelles, le comte fut extrêmement joyeux, et fit grande joie et grande fête aux messagers et les honora bien. Il leur bailla sa fille, qu'il avait enseignée et doctrinée en sens et en courtoisie et en bonnes meurs dès le temps de son enfance. Les messagers du roi reçurent liéement la pucelle Marguerite, qui était belle et qui redoutait Dieu en toutes choses, et fut une des plus libérales dames de son temps. Ils prirent congé du comte et amenèrent la pucelle avec grande joie, et puis voyagèrent si bien, qu'ils vinrent au roi et la lui baillèrent. Le roi, quand il la vit, la reçut moult liéement et l'épousa peu de temps après en la cité de Sens et la fit couronner et sacrer reine de France par la main de l'archevêque de Sens [2].

1. Marguerite était fille aînée du comte de Provence, Raymond Béranger, et d'une mère célèbre par sa beauté, Béatrix de Savoie

2. C'est après le mariage du roi que la reine Blanche semble avoir laissé son fils gouverner par lui-même. Ici finit à proprement parler la minorité de Louis IX. La reine mère, comme on le verra plus loin, porta d'un autre côté son esprit de domination, par une ingérence quelquefois des plus dures, dans la vie privée du couple royal.

II

LES PREMIÈRES ANNÉES DU GOUVERNEMENT PERSONNEL DE SAINT LOUIS. — DÉMÊLÉS AVEC L'ALLEMAGNE. GUERRE AVEC L'ANGLETERRE.

(1236 — 1248)

---

§ 1. — NOUVELLE RÉVOLTE DE THIBAUT DE CHAMPAGNE. SA SOUMISSION.

Après que le roi fut couronné et qu'il fut aussi marié, l'an suivant de son mariage, le comte Thibault de Champagne commença à guerroyer le roi et assembla un grand ost [1]. Quant le roi sut ce, il manda ses barons, comtes, ducs, chevaliers, et assembla tantôt grand ost à Paris pour refréner le comte de Champagne, et ôter sa malice. Aussitôt que le

1. Le comte Thibaut de Champagne, devenu récemment roi de Navarre par la mort de don Sanche VII, son oncle maternel, s'était cru assez puissant pour braver le roi ; il avait, sans requérir le consentement obligatoire du roi, voulu marier sa fille Blanche à Jean, fils de Pierre Mauclerc et comte de Bretagne. Le roi ne pouvait souscrire à cet engagement. Le comte prit alors les armes.

roi fut issu de Paris, lui et son ost, contre le comte de Champagne, le comte, qui ouït dire que le roi chevauchait contre lui à tout grand ost, se douta fortement et fut en grand mésaise de ce qu'il s'était apertement élevé contre son seigneur, le roi de France. Il se conseilla, et vit bien que laide chose n'était pas de changer son mauvais conseil ou son mauvais propos, et envoya prudhommes hâtivement pour requérir accordance et paix et pour calmer la colère et l'indignation qu'il avait conçue contre lui, et pour ce qu'il trouvât plus tôt grâce devant ses yeux, il donna et octroya au roi deux villes avec leur forteresse, c'est assavoir Montereau-faut-Yonne et Bray-sur-Seine. Le roi, qui aussi comme il était raide en justice vers les rebelles et vers les orgueilleux, fut doux et débonnaire toujours aux humbles, lui pardonna volontiers et de gré son méfait. En telle manière fut apaisé le comte de Champagne au roi Louis de France, son seigneur, de l'orgueil qu'il avait commencé et entrepris contre lui et acquit derechef l'amour du roi. Après ce, le roi retourna à Paris et donna congé à sa gent.

§ 2. — LE ROI THIBAUT ET LA REINE BLANCHE.

(Chron. de Saint-Denis.)

A cette paix faire fut la reine Blanche qui dit : « Par Dieu, comte Thibault, vous ne dussiez pas être notre contraire; il vous eût dû bien remembrer de la bonté que le roi, mon fils, vous fit, qui vint en votre aide pour secourre votre comté et votre terre contre tous les barons de France, qui la voulaient toute ardoir et mettre en charbon. » Le comte regarda la

reine, qui tant était sage et tant belle, mû de sa grande beauté et fut tout ébahi. Si lui répondit : « Par ma foi, madame, mon cœur et mon corps et toute ma terre est en votre commandement; et il n'est rien

Fig. 4. — Saint Louis et Blanche de Castille, d'après un ivoire du XIIIe siècle (boîte à miroir, Musée de Cluny, n° 1055).

qui vous puisse plaire que je ne fasse volontiers; ni jamais, si Dieu plaît, contre vous ni contre les vôtres je n'irai. »

D'illec il partit tout pensif, et lui venait souvent en remembrance du doux regard de la reine et de sa belle contenance. Lors entrait son cœur en une pensée

douce et amoureuse. Mais quand il lui souvenait qu'elle était si haute dame, de si bonne vie et de si nette, li muait sa douce pensée amoureuse en grande tristesse. Et pour ce que profondes pensées engendrent mélancolie, lui fut il loué d'aucuns sages hommes qu'il s'étudiât aux beaux sons de viole et en doux chants dilectables. Aussi fit il entre lui et Gace Brûlé les plus belles chansons et les plus dilectables et mélodieuses qui oncques fussent ouïes ni en chanson ni en viole. Et les fit écrire en sa salle à Provins et en celle de Troyes; et sont appelées les chansons au roi de Navarre; car le royaume de Navarre lui échut de par son frère, qui mourut sans hoirs de son corps.

§ 3. — LE VIEUX DE LA MONTAGNE ET LOUIS IX.

En l'an après ensuivant (1236) advint que le diable, qui a toujours envie sur les bons, qui aperçut la sainte vie du roi Louis et sa prospérité, commença à penser subtilement comment il pourrait le grever. Il entra au cœur du Vieux des Montagnes [1], le roi des Hassassis, et le fit penser et traiter de la mort au roi

1. Le Vieux de la Montagne (Cheik al-Djebal, « chef de la montagne »), souverain d'une tribu ismaélienne, avait un de ses principaux établissements dans les montagnes de l'Antiliban, entre Antioche et Damas. Il exerçait un pouvoir despotique sur une tribu fanatique et, par l'enivrement du hachisch et des apparitions habilement ménagées, il parvenait à faire de jeunes gens choisis les instruments de terribles vengeances. La connaissance des sentiments enthousiastes du jeune roi pour la délivrance de la Terre Sainte décida sans doute le Cheik de la Montagne à envoyer deux de ses affidés pour le tuer. Il se ravisa, comme on le verra dans la suite du récit.

Louis. Ce roi Hassassis, pauvre et déloyal, habitait à l'extrémité de cette contrée d'Antioche et de Damas en châteaux bien garnis, séant sur montagnes et sur roches; il était bien redouté des chrétiens, des Sarrazins, des Turcs, partout, loin et près, car il faisait souvent occire rois et princes par ses Hassassis, qu'il envoyait aussi comme messagers. Il avait plusieurs enfants, lesquels étaient nés de sa terre, qu'il faisait nourrir et introduire en son palais et leur faisait apprendre toute sorte de langage, redouter et craindre leur seigneur terrien par-dessus toutes choses et obéir à lui jusqu'à la mort, et ainsi pourraient venir, ce leur disait-il, à la joie de paradis. Les enfants, qui mourraient en l'obédience de son seigneur, c'est-à-dire qui seraient morts ou occis en faisant la volonté de son seigneur, que ce fût bon sens ou folie, seraient célébrés des gens de la terre et honorés comme les anges de Dieu. Le roi des Hassassis, qui fut plein du diable, prit de ses Hassassis, les envoya en France et leur pria bien et requit qu'ils occissent le roi Louis de France en toutes les manières qu'ils pourraient. Quand ceux-ci furent départis après le commandement de leur seigneur, Dieu qui sait tout et qui est, et qui fut et qui sera, mua tantôt conseil venimeux du roi des Hassassis; car il le mit en conseil de paix et non d'occision. Il envoya tantôt après les deux messagers qui devaient occire le roi Louis deux autres messagers en France, qui apportèrent lettres et certains mandements que le roi se gardât des deux premiers messagers qui venaient pour le tuer. Quand le roi Louis entendit la nouvelle, il se douta fortement et fut en grande douleur de cœur; toutefois il prit conseil en lui de se garder et élut sergents à masse et bien armés en qui jour et nuit

étaient cure diligente de bien garder son corps. Après ce fait advint que les seconds messagers des Hassassis se prirent à querre diligentement les premiers messagers et firent tant qu'ils les trouvèrent et les amenèrent au roi Louis. Quand le roi les vit, il eut moult grand joie et moult grant liesse, et donna grands dons aux messagers, aussi bien aux premiers comme aux seconds; après ce, il envoya à leur seigneur, le roi des Hassassis, dons royaux, riches et précieux en signe d'amitié et en signe de paix.

§ 4. — LE ROI LOUIS FAIT CHEVALIER SON FRÈRE ROBERT, ET LUI DONNE LE COMTÉ D'ARTOIS.

En l'an de grâce Nostre-Seigneur 1238, il fit Robert, son premier frère après lui, nouveau chevalier à Compiègne, un peu de temps après qu'il eut pris femme madame Mahaut, qui était fille du duc de Brabant [1], et le roi lui donna toute la terre d'Artois et la cité d'Arras à ce mariage. A la chevalerie du nouveau chevalier Robert, comte d'Artois, fut à Compiègne du commandement du roi tout le baronnage de France, et illec vinrent les messagers de l'empereur [2] parler au roi Louis, qui lui dirent de venir à

1. Robert, frère du roi, comte d'Artois, épousa au mois de juin 1337 Mathilde, fille de Henri II, duc de Brabant et de Marie de Souabe.

2. Il est difficile de croire à la réalité de ce prétendu guet-apens. Frédéric II, alors au fort de sa lutte avec la papauté, avait voulu réunir à Vaucouleurs une sorte de congrès des souverains de l'Occident pour les amener à former une ligue contre les entreprises du Saint-Siège. Le

Vaucouleurs parler à leur seigneur l'empereur. Quand le roi Louis ouït ce, il donna congé à sa baronnie et autres bonnes gens, écuyers et sergents d'armes, dont il avait assez à Compiègne, pour mener avec lui. Mais quand ce sut l'empereur, il lui manda qu'il ne vînt pas au jour ni au lieu où il lui avait signifié; car il ne pouvait y être. L'empereur cuidait bien qu'il viendrait à peu de gens, ce qu'il désirait moult; car lui, qui était malicieux et subtil, cuidait, si comme on disait, machiner aucune chose contre le roi de France; mais il ne plut pas à Notre-Seigneur, qui empêcha par sa divine inspiration le mauvais propos de l'empereur et garda son bon champion le roi Louis.

§ 5. — TRANSLATION EN FRANCE DE LA COURONNE D'ÉPINES, D'UN MORCEAU DE LA VRAIE CROIX ET DE LA SAINTE ÉPONGE.

Le roi Louis, qui vit que Dieu lui avait déjà donné quatre ans et plus paix en son royaume et repos de ses ennemis, n'oublia pas les biens et les honneurs qu'il lui avait faits; il fit et pourchassa tant vers l'empereur de Constantinople (Baudouin), qu'il lui donna et octroya la sainte couronne d'épines, dont Notre Sire fut couronné au jour de sa Passion [1]. Le roi Louis envoya messagers certains et solennels à Constantinople et fit apporter moult honorablement la sainte couronne en France. Il alla encontre jusques

projet ne réussit pas. Il ne faut voir sans doute dans le passage de Guillaume de Nangis qu'un fait dénaturé calomnieusement par esprit de rancune ecclésiastique.

1. L'empire latin de Constantinople, menacé par les Barbares et par les Grecs, ne vivait plus que d'expédients financiers. De là cette vente de reliques vénérées.

à Sens et la reçut moult honorablement, à grande joie et à grande liesse, et puis la fit apporter moult solennellement jusqu'au bois de Vincennes qui est

Fig. 5. — Saint Louis transportant les reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle. (Longnon, *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*.)

près de Paris, en l'an de grâce Notre-Seigneur 1239. Le vendredi après la fête de l'Assomption Notre Dame, le roi Louis vint du bois de Vincennes nu-pieds, et ses frères Robert, Alphonse et Charles apportèrent les saintes reliques de la sainte couronne

Fig. 6. — Procession de reliques. (Sainte-Chapelle de Paris.)

moult honorablement à grande compagnie de peuple et de clergé et de religieux faisant mélodie de chant, et vinrent à grande procession jusqu'à l'église Notre-Dame de Paris, et cette procession solennelle fit du commandement du roi, Eudes Climens, qui était lors abbé de Saint-Denis en France, et tout son couvent moult honorablement revêtus d'aubes et de chappes de soie précieuse et riches et tenaient dans leurs mains de gros cierges. Plus honorablement vint la procession de Saint-Denis, que nulle des autres jusqu'en l'église Notre-Dame de Paris. Le chantre de Saint-Denis commença en la nef de l'église Notre-Dame l'antienne que l'on appelle *Salve Regina*, en l'honneur de Notre-Dame; si haut le commença que tous ceux qui l'ouïrent furent émerveillés. Après ce, les abbés et le couvent de Saint-Denis convoyèrent de l'église Notre-Dame à la maison du roi, la procession de la sainte couronne en chantant des hymnes et des cantiques spirituels et lui offrirent leurs cierges en la chapelle du roi, où la sainte couronne fut mise. Après ce, en peu de temps le roi entendit que les gens de l'empereur Baudouin dessusdit étaient en si grande pauvreté à Constantinople, qu'ils avaient baillé en gage grande partie de la sainte croix où Dieu fut crucifié, l'éponge de quoi il fut abreuvé et le fer de lance dont Longis le férit le côté. Il se douta fermement, le bon roi, que ces saintes reliques ne fussent perdues par défaut de payement chez les étrangers. Le bon roi, qui prisa peu les richesses du monde, pour gagner l'amour de Dieu, fit tant par devers l'empereur Baudouin, envoya des personnes honnêtes et authentiques à ceux qui tenaient les reliques en gages, les fit mettre en grande procession et solennelle d'archevêques, d'évêques, d'abbés et de religieux

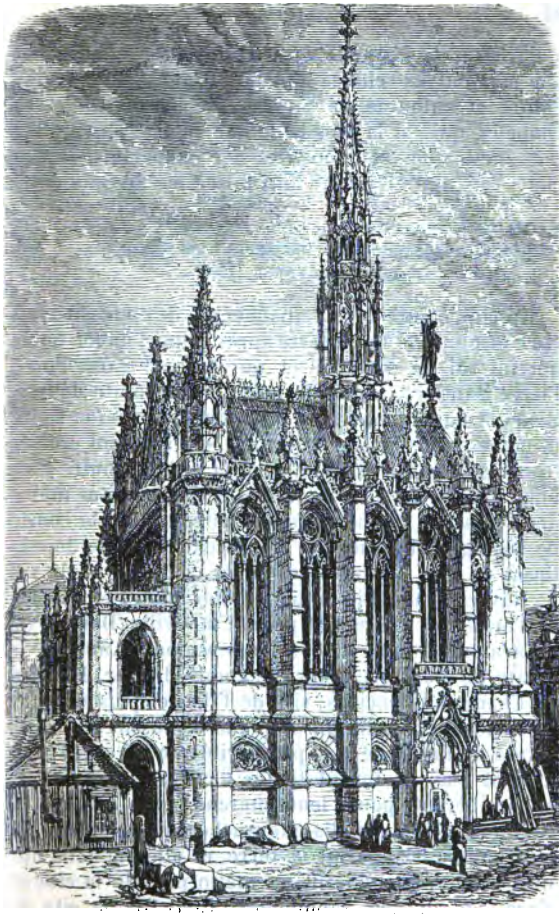

Fig. 7. — La Sainte-Chapelle.

à Paris en la chapelle avec les autres reliques, en une merveilleuse châsse d'or et d'argent, ouverte par entour et entourée de pierres précieuses. En cette chapelle, qui est la plus belle que nous avons, le roi y fit mettre des chanoines et des chapelains, et des clercs qui nuit et jour y font le service du Seigneur.

§ 6. — LA CROISADE DE THIBAUT DE CHAMPAGNE, ROI DE NAVARRE (1239).

Thibaut, comte de Champagne, qui de nouveau avait été couronné roi de Navarre après la mort de son oncle qui fut roi de Navarre et qui mourut sans hoir ; Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, le comte de Bar, Henry Amaury, comte de Montfort, et presque toute la noblesse des barons de France, qui s'étaient croisés trois ans devant passés, murent et allèrent outre-mer pour délivrer la terre sainte de Jérusalem des mains des Sarrazins. Quand ils furent outre passés, le comte de Bretagne et aucun qui s'accordait à lui se départirent de l'ost sans le conseil du commun et du roi de Navarre, lequel ils avaient établi maître et général de l'armée, et allèrent et prirent une ville (Damas) où ils avaient devant envoyé leurs espions. Amaury, le comte de Montfort, Henri, le comte de Bar, Richard de Chaumont, Anciaus, sire de l'Ille, et plusieurs autres chevaliers renommés, quand ils surent le fait du comte de Bretagne et la prospérité que lui et les siens avaient eue, ils furent tentés d'en faire autant ; ils appareillèrent pour leur marche sans conseil de commun ni du roi. Ils chevauchèrent, quand ils furent appareillés, parmi la terre, et allèrent tant une nuit entière, que vinrent au matin près de la cité de Gaza, en un lieu sablonneux. Ceux de la cité de

Gaza avaient envoyé des espions qui avaient senti et aperçu que le comte venait et errait par nuit; ils s'armèrent promptement et coururent sus à nos gens qui étaient lassés et travaillés du chemin qu'ils avaient fait la nuit, les occirent et les prirent tous en cette bataille. Le comte de Bar, qui était preux aux armes, fut mort ou pris, car il ne put être trouvé. Le comte de Montfort et plusieurs nobles furent menés en prison. Ce ne fut pas de merveille si Notre-Seigneur permit qu'ils fussent vaincus; et pour ce qu'ils n'eurent pas sapience ni sens, quand ils despirent le commun conseil. Richard de Cornouailles, frère du roi Henri III d'Angleterre, arriva en l'armée des chrétiens [1] pour secourir la terre sainte; quand il vit que l'ost des pèlerins était si déconforté pour la prise des barons et qu'il s'en voulait retourner, il eut pitié de la terre, et fit tant et pourchassa tant les Sarrazins que les prisonniers et les captifs furent délivrés [2] et que commune trêve fut entre les chrétiens et les Sarrazins. Après ce, il procura que l'ost des chrétiens eût un sauf-conduit pour la terre de Jérusalem pour visiter le temple et le saint sépulcre de Nostre-Seigneur Jésus-Christ. En cette manière, en ce temps firent ou peu ou rien du tout les barons de France en la terre d'outre-mer. Le comte Amaury de Montfort, qui fut délivré de prison, s'en retourna par Rome pour visiter les apôtres saint Pierre et saint Paul; mais il devint malade et mourut, et fut enterré en l'église des apôtres moult honorablement.

1. Il débarqua à Acre.
2. Le roi Thibaut avait profité d'une trêve pour regagner la France.

§ 7. — LE PAPE, L'EMPEREUR ET LE ROI DE FRANCE. AFFAIRE DE LA MÉLORIA.

Au temps dessus nommé, vint grande dissension [1] entre le pape et l'empereur Frédéric. L'empereur était contraire à l'Église de quant il pouvait et lui faisait de longtemps maintes persécutions sans cause et sans raison. Quand Grégoire IX vit ce, il l'excommunia et envoya un moine blanc pour qu'il publiât l'excommunication de l'empereur par toute la France. L'excommuniement publié, quand le légat (évêque de Palestrina) vit qu'il persévérait en sa malice et qu'il méprisait l'excommunication, il assembla un grand planté d'évêques et d'archevêques et de prélats en la

1. L'empereur Frédéric II était depuis longtemps en mésintelligence avec le Saint-Siège. Après la mort de son père Henri VI, pupille du pape Innocent III, il avait joué le pontife en réunissant de fait la couronne d'empire à celle des Deux-Siciles et en éloignant toujours l'accomplissement d'une croisade qu'il s'était engagé à conduire en Terre Sainte. Sous Grégoire IX les ressentiments arrivèrent des deux parts à l'état aigu. L'empereur entreprit sa croisade, sous le coup de l'excommunication, et entra à Jérusalem, mais en vertu d'un traité avec le sultan Malek-Kamel. A son retour, il avait, par la force des armes, contraint le pape à céder; mais depuis, de nouveaux griefs étaient survenus. Le pape avait excommunié de nouveau l'empereur, l'avait frappé de déchéance. Saint Louis, invité à adhérer à cette décision et à autoriser son frère Robert à accepter la couronne d'empire, se contenta d'envoyer une ambassade entendre de la bouche de Frédéric II une déclaration de foi catholique, et refusa de s'associer aux desseins violents du pontife.

cité de Meaux pour avoir conseil de cette chose. Quand il eut ouï, il commanda à aucun d'eux en vertu de l'obédience due par eux à l'apostole que, toutes choses laissées, ils vinssent avec lui à Rome; il promit et affirma à ceux qui iraient qu'à Nice la cité on leur baillerait une flotte prête et appareillée pour qu'ils allassent plus sûrement par mer que par terre; car l'empereur faisait garder tous les passages. Mais l'empereur vit que le pape pensait lui faire des griefs et le condamner; il manda au roi de France Louis qu'à toute personne de l'Église du royaume de France et à tous ceux que les cardinaux voulaient amener spécialement à Rome, il déniât trépassement, fût-ce par mer ou par terre. Après ce, il commanda à garder si étroitement par ses gens nuit et jour les passages de terre et de mer, que nul n'y pouvait passer ni aller sans son commandement. Ces nouvelles ouïes, pour ce ne laissèrent pas les prélats de France d'aller avec le légat, et allèrent tant qu'ils vinrent à Nice. Grand pièce de temps ils mirent à venir et assez dépensèrent avant qu'ils vinssent; mais quand ils virent qu'il y avait peu de vaisseaux et de galères, et de force de gens qui pût les garder et les défendre des gens de l'empereur, ils se doutèrent fortement d'entrer en mer, dont il advint que l'archevêque de Tours et celui de Bourges et l'évêque de Chartres et moult de procureurs qui avec eux étaient pour la doutance du péril, retournèrent en arrière. Les autres entrèrent en mer avec le cardinal et s'abandonnèrent au péril du corps pour éviter le péril de l'âme, dont advint que Mainfroi, le fils de Frédéric l'empereur, qui bâtard était, gardait la mer par jour et par nuit avec une grande flotte et à grant planté de gent et les aperçut passant

près de la cité de Pise et aussitôt courut sur eux avec sa gent tôt et vigoureusement et prit par force les prélats et les légats de France et les envoya partout en diverses prisons de son père, l'empereur Frédéric. Les prélats ainsi enchaînés et enchartrés, le pape Grégoire mourut et trépassa de ce siècle, chargé et oppressé de toutes parts de moult de tribulations, après lequel fut apostole Célestin le tiers, mais il trépassa du siècle dix-sept jours après ce qu'il fut pape, et demeura le siège après lui vacant par l'espace de vingt-sept mois, et ainsi demeurèrent les prélats en prison.

§ 8. — LOUIS IX RÉCLAME L'ÉLARGISSEMENT DES PRÉLATS FRANÇAIS CAPTURÉS A LA MÉLORIA.

Le roi de France, qui piteux et dévot fut vers sainte Eglise, quand il vit et aperçut que toute humaine aide faillait à l'Église de Rome, eut pitié et compassion en son cœur des prélats que l'empereur Frédéric tenait en prison; il lui manda et le pria pour eux qu'il délivrât pour l'amour de lui les prélats de son royaume qu'il tenait en chartres. Quand l'empereur Frédéric entendit les prières et les requêtes du roi Louis, il n'en mit rien à exécution, mais fit tirer les captifs de chartres et les fit envoyer en la cité de Naples et manda au roi par ses messagers : « Ne se merveille pas ta royale Majesté si César tient étroitement en angoisse ceux qui pour traire César en angoisse venaient. » Quand le roi Louis ouit la teneur des lettres, il manda derechef par l'abbé de Cluny une lettre en la manière qui s'ensuit : « Notre foi et notre espérance a tenu fermement jusqu'ici que nulle matière de noise, ni déplai-

sir, ni de haine pût jusques grand temps mouvoir entre notre royaume et votre empire; car nos prédécesseurs qui ont tenu notre royaume de France ont toujours aimé et honoré la solennelle hautesse de l'empire de Rome, et nous, qui après sommes venus, tenons ferme et stable le propos de nos devanciers; mais vous, ainsi comme il nous semble, vous rompez l'amitié et la conjonction de paix et de concorde. Vous tenez nos prélats, qui au siège de Rome étaient mus par foi et par obédience et ne pouvaient refuser le mandement du pape, et les avez fait prendre en mer, laquelle chose nous portons grièvement et en sommes dolents. Ainsi sachez certainement que nous avons entendu par leurs lettres qu'ils ne pensaient à faire chose qui vous fût contraire. Donc ils n'ont fait chose qui tourne à votre grief, et il appartient à Votre Majesté de les délivrer, si pouvez. Mettez en balance le droit jugement de ce que vous mandons et ne veuillez pas tenir par puissance les prélats ou par votre volonté, car le royaume de France n'est pas encore si affaibli qu'il se laisse mener à vos éperons. » Quand le roi entendit les paroles qui étaient contenues dans la lettre du roi Louis, il lui rendit les prélats de son royaume contre son cœur et sa volonté; mais il craignit de le courroucer.

§ 9. — LA COUR DE SAUMUR. — RÉBELLION DU COMTE DE LA MARCHE.

En l'an de l'incarnation Notre-Seigneur 1241, le roi Louis assembla grand planté d'archevêques et d'évêques et de barons de son règne et fit illec son

frère Aufour nouveau chevalier, qui grand pieça avait épousé madame Jehanne, fille au comte de Toulouse. A ce mariage, donna le roi à son frère Alphonse le comté de Poitiers et sa terre d'Auvergne et d'Albigeois. L'on fit une fête merveilleuse et solennelle, les barons, les chevaliers furent en robe de samite et de soie; nul ne prisait or ni argent pour despendre à la fête. Après la fête advint que le roi requit le comte de la Marche que il fît à son frère Aufour, comte de Poitiers, hommage de la terre qu'il tenait en Poitou. Mais le comte Hues de la Marche, qui fut orgueilleux et qui s'appuyait sur un bâton de roseau brisé, le roi d'Angleterre, dont il avait épousé la mère, refusa de lui faire hommage et dit que point n'en ferait pour ce qu'il pouvait guerroyer le roi. Quand le roi Louis vit que le cuens de la Marche avait refusé si hautement à faire hommage à son frère, il fut moult irrité, mais pour ce qu'il n'était préparé à guerroyer, il se départit d'illec par un grand dédain et retourna à Paris. En cet an même, le second jour de mars, la reine Marguerite eut une fille, qui eut nom Isabelle.

§ 10. — AUTRE RELATION DE LA COUR ROYALE DE SAUMUR (1241). (Joinville.)

Après ces choses tint le roi une grant court à Saumur en Anjou [1], et là fus-je, et vous témoigne que

1. Aux principales fêtes de l'année, les rois se faisaient voir avec une pompe digne de la majesté royale. Telle fut l'assemblée qui se tint à Saumur l'an 1241, où saint Louis, d'ordinaire si modeste dans ses habits, fut vêtu superbement. C'est à cause de la couronne que les rois portaient sur la tête, que ces cours solennelles sont

ce fut la mieux arée que je visse oncques; car à la table le roi mangeait, emprès li, le comte de Poi-

Fig. 8. — Saint Louis.
(Archives nationales, registre 57, Chancellerie royale.)

tiers, qu'il avait fait chevalier nouvel à la Saint-Jehan; et après le comte de Poitiers, mangeait le

appelées *curiæ coronatæ*. Ces fêtes donnaient lieu à des festins publics, jeux et tournois.

comte Jehan de Dreux [1], qu'il avait fait chevalier nouvel aussi; après le comte de Dreux, mangeait le comte de la Marche [2]; après le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne; et devant la table le roi, endroit le comte de Dreux, mangeait monseigneur le roi de Navarre, en cote et en mantel de samit, bien paré de courroie à fermail et de chapel d'or; et je tranchais devant li. Devant le roi, servait du manger le comte d'Artois [3], son frère; devant le roi, tranchait du coutel le bon comte Jehan de Soissons. Pour la table garder, était monseigneur Ymbert de Beaujeu [4], qui puis fut connétable de France, et monseigneur Enguerrand de Coucy [5] et monseigneur Herchanbaut de Bourbon [6]. Darière ces trois barons avait bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour eux garder; et derrière ces chevaliers avait grant planté de sergens vêtus des armes au comte de Poitiers, battues sur cendal. Le roi avait vêtu une cote de samit ynde, et surcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermines, et un

1. Le premier du nom, fils de Robert III, comte de Dreux, et d'Alienor de Saint-Valery.

2. Hugues X, dit *le Brun*, comte de la Marche et d'Angoulême.

3. Robert, frère du roi.

4. Imbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier et d'Aigueperse, fils de Guichard de Beaujeu et de Catherine de Clermont.

5. Enguerrand IV, fils aîné d'Enguerrand III, et frère et successeur de Raoul II, qui périt avec le comte d'Artois à Mansourah.

6. Neuvième du nom, fils d'Archambaud VIII, sire de Bourbon, de la maison de Dampierre. Il mourut en Chypre.

chapel de coton en sa tête, qui moult mal li séait pour ce qu'il était lors jeune homme. Le roi tint cette fête ès halles de Saumur; et disait l'on que le grand roi Henri d'Angleterre les avait faites pour ses grans fêtes tenir. Et les halles sont faites à la guise des cloîtres de ces moines blancs [1]; mais je crois que de trop il n'en soit nul si grand. Et vous dirai pourquoi il me le semble; car à la paroi du cloître [2] où le roi mangeait, qui était environné de chevaliers et de sergens qui tenaient grand espace, mangeaient à une table trente, que évêques que archevêques, et encore après les évêques et les archevêques, mangeait encore à cette table la reine Blanche, sa mère, au chef du cloître, de cette part, là où le roi ne mangeait pas. Et si servait à la reine le comte de Boulogne, qui puis fut roi de Portugal, et le bon comte de Saint-Pol, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que on disoit qu'il avait été fils de sainte Elisabeth de Thuringe; dont l'on disait que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, pour ce que elle entendait que sa mère le avait maintes fois baisé.

Au chef du cloître d'autre part étaient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries et les dépenses; de celi cloître servaient devant le roi et devant la reine, de chair, de vin et de pain. Et en toutes les autres ailes et au prael d'en milieu mangeaient de chevaliers si grant foison, que je ne sais le nombre; et dirent moult de gent que ils n'avaient oncques vu autant de surcots ni d'autres garnimens de drap d'or

1. Religieux de l'ordre de Cîteaux et de Saint-Bernard.
2. Le sire de Joinville donne ici le nom de cloître aux halles de Saumur.

à une fête, comme il y eut là; et disent que il y eut bien trois mille chevaliers.

Après cette fête mena le roi le comte de Poitiers à Poitiers, pour reprendre ses fiefs. Et quand le roi vint à Poitiers, il vousît bien être arrière à Paris; car il trouva que le comte de la Marche, qui avait mangé à sa table le jour de la Saint-Jehan, avait assemblé tant de gent à armes à Lusignan delès Poitiers. A Poitiers fut le roi près de quinzaine, qui oncques ne s'osa partir tant que il fut accordé au comte de la Marche. Je ne sais comment, plusieurs fois, vis venir le comte de la Marche parler au roi à Poitiers de Lusignan, et toujours amenait avec lui la reine d'Angleterre, sa femme, qui était mère au roi d'Angleterre. Et disaient moult de gent que le roi et le comte de Poitiers avaient fait mauvaise paix au comte de la Marche.

§ 11. — EXPÉDITION DE LOUIS IX CONTRE LE COMTE DE LA MARCHE ET SES ADHÉRENTS.

(Guillaume de Nangis.)

Le roi Louis, qui n'avait pas oublié l'orgueil ni l'arrogance du comte Hue de la Marche, assembla l'année après, au printemps, grand ost de par tout son royaume et puis entra dans la terre du comte de la Marche, à si grande multitude de gens à pied et à cheval que toute la terre en était couverte. Il assiégea premièrement un château qu'on nomme Montreuil en Poitou et le prit en peu de jours par la force, puis retourna à la tour de Béruge, qui moult était forte de murs et qui de gent était merveilleusement bien garnie, ses tentes fit ficher et tendre ses pavillons et

puis fit dresser des pierrières et autres engins autour de la tour; mais ceux qui furent dedans se tinrent moult fort et bien, se défendirent et soutinrent longtemps les assauts des Français. Mais ils les assaillirent plus fort et firent tant qu'ils conquirent la tour avec grand planté d'armes et de vivres dont elle était bien garnie. Après ce, le roi Louis pensa que la tour avait fait moult de maux à ses gens et encore leur pourrait bien grever; il la fit abattre et raser jusqu'à terre.

Quand Montreuil et la tour de Béruge furent ainsi conquis, le roi Louis, qui aperçut que Notre-Seigneur était partout avec lui et soutenait et affermissait puissamment son royaume, alla sûrement à un autre château que l'on nomme Fontenay, et le tenait Geoffroy, sire de Lésigny, qui était en l'aide du comte Hue de la Marche. Le roi fit assiéger le château et le prit en peu de temps par la force, avec un autre bien riche et moult fort, que l'on nommait Vauvent et qui était audit Geoffroy. La femme du comte de la Marche, qui était mère du roi Henri d'Angleterre, vit que son mari ne pourrait longuement se rebeller contre le roi de France, et pour ce, elle prit des sergens à qui elle donna des dons, et les envoya, avec du poison qu'elle leur bailla, à la cour du roi pour l'occire, lui et ses frères. Mais Notre-Seigneur, qui garde toujours les siens, détourna ce que la dame avait pensé; car les sergens furent aperçus et pris avec le poison, lesquels le roi fit mettre et jeter en cruelle chartre. Le roi Louis, qui vit son ost grand et fort et prêt et appareillé d'endurer une grande bataille, vint à un autre château que l'on appelle Fontenay, qui était enclos de pierres et de murs à plusieurs tours grosses et bien garnies. Il fit assiéger le

château; mais ceux qui dedans étaient se défendirent si vigoureusement et reçurent l'ost des Français moult fièrement. Quand le roi Louis vit et aperçut la force de ce château et les prouesses et la hardiesse des gens du dedans, il fit dresser des tours de bois et lever contremont à ce que ces gens puissent plus légèrement assaillir le château. Les pierrières et les engins dressés, le roi fit fortement attaquer ceux qui gardaient le château, mais nobles défenseurs soutinrent fortement l'assaut de la gent du roi; il advint que l'un des arbalétriers à tour lança un carrel et férit le comte de Poitiers qui était frère du roi Louis et le blessa grièvement. Quand le roi Louis vit le coup, il fut fortement courroucé et fit maintenant recommencer plus fortement l'assaut, si bien qu'en peu de temps le château fut pris avec le fils du comte de la Marche, quarante et un sergens, et autre menue troupe qui avec eux était à moult grand foison. Le roi en fit une grande partie prisonniers, et les envoya à Paris et en autres lieux parmi son royaume et les commanda diligentement à garder, et puis commanda qu'on abattît le château et les murs de la ville, rès à rès de terre. Après ce que Fontenay fut ainsi conquis, le roi vint à un château que l'on appelle Villiers et le conquit tantôt après avoir pris tous ceux qui gardaient le château. Le château était à Guy, seigneur de Rochefort, qui était en l'aide du comte de la Marche et pour ce le roi le fit abattre tôt et isnelement pour ce qu'il était venu en l'aide du comte. Quand Villiers fut ainsi gâté, le roi vint au château que l'on nomme Prahec et l'enclôt tout autour de sa gent et le prit par la force. Puis il alla au château que nomme Saint-Gelas et le prit aussitôt, puisqu'il l'assiégea en peu de journées.

Après il vint au château de Tonnay, qui sied sur un fleuve que l'on nomme Boutonne, et le prit en peu de temps. Et alors le roi Louis vit bien que Dieu dirigeait tous ses faits et conduisait son ost; il vint à un château que l'on nomme Matus : la forte tour carrée fut versée et menée à néant. Le roi alla aussitôt au château de Thoré qui fut de Rochefort, mais ceux qui furent au château, quand ils virent l'armée du roi si grande, s'aperçurent bien qu'ils ne pourraient endurer longuement l'armée du roi, ni sa puissance; ils vinrent parce qu'ils redoutèrent encourir la colère du roi et son mal taulent, tout nus sans armes envers le roi, ils lui rendirent le château. Le roi fit bien garnir le château de sa gent et après chevaucha vers le château de Saint-Assernes [1], le prit en peu de temps et le fit bien raser.

§ 12. — COMBAT DU PONT DE TAILLEBOURG (1242).

Après, le roi chevaucha avec tout son ost près du marais et fit lever un pont pour passer outre plus légèrement envers Henri d'Angleterre, qui s'était reposé en la cité de Saintes, mais qui n'eut pas l'idée de passer. La veille de la Madeleine, le roi tourna vers Taillebourg, un château qui était à Geffroy de Rancogne, qui sied sur la rivière que l'on nomme Charente, et fit tendre ses pavillons et ses tentes sur la rivière. Quand le roi Henri d'Angleterre, qui était de l'autre côté de la rivière et avec lui Richard, son frère, comte de Cornouailles, le comte Hue de la Marche et Simon de Montfort, comte de Leicester à tout grand

1. Probablement Sainte-Affaire, près de Saintes.

planté de chevaliers, d'arbalétriers et d'autres gens appareillés pour la bataille, vit l'armée du roi de France, il se trait arrière à toute sa gent pource que il se douta à combattre contre son seigneur lige, le roi Louis. Mais quand les Français virent l'armée des Anglais, ils se firent passer par le pont dessus dit cinq cent sergents bien armés et avec eux grand planté d'arbalétriers et d'autres gent à pied. Le comte Richard, frère du roi Henri d'Angleterre, quand il vit que les Français passaient outre, mit bas les armes et courut tantôt sur nos Français et les pria qu'ils appelassent le comte d'Artois, Robert, pour parler à lui de trêve à prendre. Mais le comte d'Artois, quand il sut cela, n'alla pas alors au comte Richard, mais courut à son frère Louis pour avoir conseil de cette chose. Et pource que le comte d'Artois ne revint pas à lui et comme il tardait, il s'en alla, et les Anglais, qui eurent peur, retournèrent en fuite le plus tôt qu'ils purent en la cité de Saintes.

§ 13. — BATAILLE DE SAINTES. — SOUMISSION DU COMTE DE LA MARCHE.

Le lendemain, le jour de la fête à la Magdeleine, le roi et son ost passèrent la rivière de Charente par le pont; alors commanda tantôt le roi que ses fourriers courussent vers la cité de Saintes. Si comme les fourriers coururent, il advint que un garçon qui les vit, l'alla dire au comte de la Marche, qui était au bourg de la ville par devers l'armée des Français. Tantôt le cuens de la Marche et ses trois fils s'armèrent et avec eux planté de chevaliers anglais et gascons, et

allèrent encontre les fourriers du roi de France et leur coururent sus; mais ce fut à leur male aventure; car le comte Alphonse de Boulogne, qui plus tôt sut que nul des autres qu'il était mêlé aux fourriers, accourut avec sa gent, et alors à ce premier assaut fut occis le châtelain de Saintes qui portait l'enseigne du comte de la Marche. Les Français eurent un grand dédain de ce que les Anglais les avaient premièrement assaillis; aussi leur coururent-ils tantôt sus et aussi assemblèrent les deux rois et toute leur armée. Là il y eut merveilleuse et forte et grande occision de la gent, et dura moult longuement la bataille âpre et dure. Au dernier, les Anglais ne purent souffrir les assauts des Français, mais commencèrent à fuir. Quand le roi d'Angleterre vit ce, il fut ébahi et s'en tourna au plus tôt qu'il put vers la cité de Saintes. Les Français, qui les virent en déroute, les enchaussèrent hâtivement et tôt, et en occirent grand planté et en retinrent. Illec furent pris vingt-deux chevaliers et quatre hauts clercs et nobles avec onze sergents. Après ce, le roi Louis recueillit ses gens qui trop âprement enchaussaient la gent du roi d'Angleterre, et fit mener ses prisonniers par divers lieux en son royaume. La nuit du jour de cette bataille, advint que le roi d'Angleterre et le cuens de la Marche s'enfuirent à tout le remanant de leur gent dans la cité de Saintes, et laissèrent tout vide le château. Quand vint le lendemain, les citoyens de Saintes vinrent au roi Louis et lui rendirent les clefs de la cité et du château; le roi fit maintenant mettre garnison de sa gent. En cette manière le roi Louis conquit grande partie de la terre du comte de la Marche; mais il perdit moult de bons chevaliers et de nobles sergents qui moururent

par la grande chaleur qu'il faisait et pour l'air qui était corrompu.

Le mardi après la fête de Saint-Jacques, Renaud sire de Pons, qui avait été à l'aide du comte de la Marche, fut tout épouvanté de la force du roi et de la grande victoire que Dieu lui avait envoyée; il vint à lui en la ville de Colombiers, qui sied à une lieue de Pons, et fit son hommage au comte de Poitiers communalement devant tous. En ce même jour vint le fils aîné du comte de la Marche, Hues, qui était chevalier du roi Louis, pour traiter de paix en la forme qui ensuit; c'est assavoir : que toute la terre que le roi Louis de France avait conquise sur le comte de la Marche, sa femme et ses enfants se mettraient du tout en la merci du roi, et ledit cuens de la Marche baillerait trois forts châteaux qu'il avait, Merpin, Brizant, et Chatel-Achard où le roi aurait sa garnison au coût et aux dépens du comte. Et pour ce que le comte de la Marche n'était pas présent à ces convenances, le roi tint en otage son fils Hues jusqu'au lendemain, que le comte vint ratifier ce que son fils avait proposé. Le lendemain par matin, le comte qui sut de pieca la débonnaireté et le piteux cœur du roi Louis, vint au roi, lui, sa femme et ses deux enfants que le roi d'Angleterre avait fait chevaliers nouveaux; présent Hues son fils aîné, à pleurs et soupirs et à larmes, ils se mirent à genoux devant le roi et se mirent à crier hautement : « Très débonnaire roi, pardonne-nous ton ire et ton maltalent, et aye pitié de nous; car nous avons mauvaisement et orgueilleusement ouvré vers vous, sire; selon la multitude de ta très grande miséricorde, pardonne-nous nos méfaits. » Le roi, qui vit le comte de la Marche si humblement devant lui, ne put contenir en

ire sa miséricorde, mais le fit lever sus et lui pardonna débonnairement, quoi qu'il lui eût méfait, et lors quitta le comte de la Marche tantôt au cuens de Poitiers tous les châteaux et toutes les forteresses que le roi avait conquis sur lui, et pour ce qu'il ne courrouçât plus dès lors le roi par son outrage, le roi prit les trois châteaux dessus dits en sa main et les fit garnir par sa gent. Après le comte de la Marche, sa femme et ses enfants jurèrent qu'ils tiendraient dès lors en avant toutes les choses dessus dites loyalement du roi et du comte de Poitiers et leur feraient service tel qu'il appartenait à son fief.

Par cette paix faite, retint à lui le roi les hommages de Renaud sire de Pons, de Geffroy de Rancogne et du comte d'Eu de la terre qu'ils avaient en Poitou et l'hommage de Geffroy, sire de Lesigny, du château de Mervent et de Vauvent, qu'il tenait du comte de la Marche. Ces choses achevées, le jour de la fête de saint Pierre, qui est le premier jour d'août, le roi Louis fut ès prés de Pons outre la ville, et là vinrent à lui le sire de Mirabel et le sire de Mortagne, dans le châtel de qui le roi d'Angleterre avait séjourné lui et sa femme et sa gent à son arrivée. Lesdits seigneurs firent hommage au roi de France et au comte de Poitiers, son frère, et ensement les autres seigneurs du pays de ce qu'ils tenaient jusqu'à la Gironde. Ce jour même, le roi d'Angleterre et son frère le comte Richard, qui étaient à Blaye, eurent peur que le roi de France ne vînt sur eux, et alors firent passer à leur gent l'eau de Gironde et allèrent à Bordeaux. Illec se pourpensa le roi comment et en quelle manière il pourrait s'apaiser envers le roi de France qu'il avait courroucé par sa folie, et fut épouvanté parce qu'il ouït dire qu'il devait venir en Gascogne

et lui proposait à se mettre sous sa puissance; et pour ce qu'il fût en doutance de cette chose, il envoya un messager au roi Louis pour prendre trêve, lequel roi de France ne leur voulut octroyer, quoiqu'il en fût prié de moult de gens. En la parfin advint que le roi Louis s'apensa en lui-même que celui qui n'a du cœur n'acquit oncques salut; il fléchit aux prières de ceux qui l'en priaient, et lui donna trêve jusqu'à cinq ans.

§ 14. — DÉSINTÉRESSEMENT DE LOUIS IX.
(Joinville.)

Et en cet ost contre le roi d'Angleterre et contre les barons, le roi donna de grans dons, si comme je

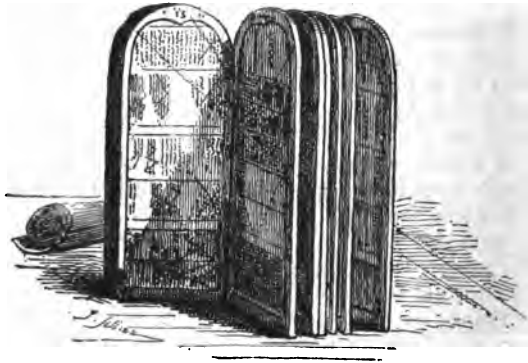

Fig. 9. — Tablettes de Jean Sarrazin.

l'ouïs dire à ceux qui en vinrent. Ni pour dons ni pour dépenses que l'on fit en cet ost, ni autres de la

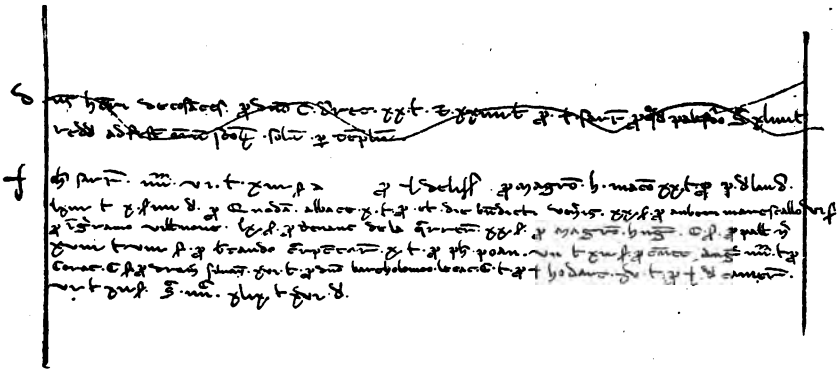

Fig. 10. — Fac-similé de quelques lignes des tablettes de Jean Sarrazin.

mer ni de là, le roi ne requit ni ne prit oncques aide des siens barons, ni à ses chevaliers, ni à ses hommes ni à ses bonnes villes, dont on se plaignit. Et ce n'était pas merveille; car ce faisait-il par le conseil de la bonne mère qui était avec lui, par le conseil de qui il ouvrait, et des prudeshommes qui lui étaient demeurés du temps de son père et du temps de son ayeul [1].

§ 15. — GRAVE MALADIE DE LOUIS IX. — LE ROI PREND LA CROIX.

(Joinville.)

Après ces choses dessus dites, advint, ainsi comme Dieu voulut, qu'une grande maladie prit le roi à Paris, dont il fut à tel meschief, si comme il le disait, que l'une des dames qui le gardaient lui voulait traire le drap sur le visage, et disait qu'il était mort. Et une autre dame qui était à l'autre part du lit ne le souffrit mie; ainçois disait qu'il avait encore l'âme au corps. Comment qu'il vit le discord de ces deux dames, Notre-Seigneur ouvra en lui et lui envoya santé tantôt; car il était muet et ne pouvait parler. Il requit qu'on lui donnât la croix, et ainsi fit-on. Lors la reine, sa mère, ouït dire que la parole lui était revenue, et elle s'en fit si grande joie, comme elle put plus. Et quand elle sut qu'il fut croisé, ainsi

1. Le trésor du roi fut toujours administré avec le plus grand ordre, comme en témoignent les fameuses tablettes de cire portant le nom de Jean Sarrazin, conservées aujourd'hui aux Archives, et sur lesquelles était inscrite la comptabilité du roi.

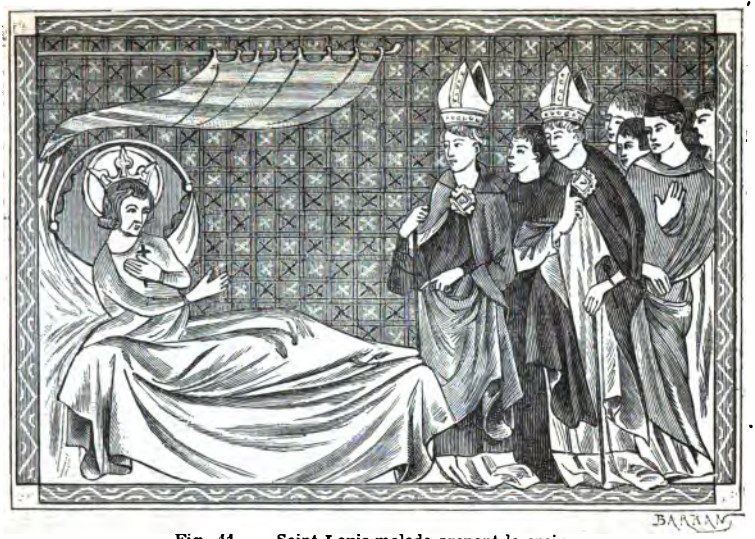

Fig. 11. — Saint Louis malade prenant la croix.
(Bibliothèque nationale, Ms. fr. n° 5716.)

comme lui-même le contait, elle mena aussi grand deuil comme si elle le voyait mort.

Après ce qu'il fut croisé, se croisèrent Robert, le comte d'Artois, Alphonse, le comte de Poitiers, Charles comte d'Anjou, qui depuis fut roi de Sicile, tous trois frères le roi; et se croisa Hugue, duc de Bourgogne, Guillaume, comte de Flandre, frère du comte Guyon de Flandre nouvellement mort, monseigneur Gauschier, son neveu, qui beaucoup bien se maintint outre-mer et beaucoup eût valu s'il eût vécu.

Si y furent le comte de la Marche et monseigneur Hugue le Brun, son fils; le comte de Sarlebuche [1]; monseigneur Gobert d'Appremont, son frère.

§ 16. — CONCILE DE LYON, 1245.
(Guillaume de Nangis.)

En l'an de Notre-Seigneur 1245, la nuit du dernier jour d'avril, la reine de France Marguerite eut de nuit un fils, que le roi fit nommer Philippe pour l'amour de son aïeul, le roi Philippe. En ce même an, le pape Innocent IV célébra concile général à Lyon sur le Rhône. Là prit conseil des cardinaux et du saint conseil des prélats qui là furent assemblés sur les excès de Frédéric, l'empereur de Rome, et le condamna et priva par leur conseil le jour de la fête à la Magdeleine de tout l'honneur de l'empire et de toute dignité; et tous ceux qui étaient joints à lui par leur serment ou par autre manière, il absout de leur foi et serment et leur défendit que de ce jour en avant ils obéissent à lui comme à empereur ou à roi. Le pape excommunia après tous ceux qui de ore en avant lui donneraient

1. Sarrebruck.

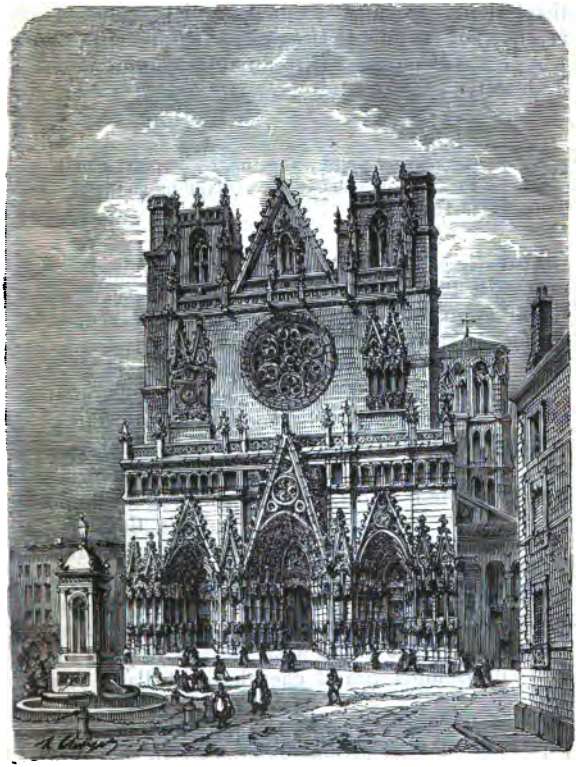

Fig. 12. — Cathédrale de Lyon.

faveur, conseil ou aide et qui désormais en avant le tiendraient pour empereur ou pour roi; et donna congé à tous ceux à qui l'élection appartenait d'élire l'empereur, qu'ils puissent élire un autre comme ils voudraient [1].

§ 17. — PRÉDICATION DE LA CROISADE. — ENTREVUE DE L'EMPEREUR ET DU PAPE A CLUNY. — MARIAGE DE CHARLES D'ANJOU (1245-1246).

Après le concile de Lyon, au mois d'août, le pape envoya à Paris monseigneur Eudes de Château et Raoul évêque de Tusculum, légat en France, pour prêcher la croix d'outre-mer; dont il advint que le roi Louis assembla grand parlement à Paris, et se croisèrent lors à la prédication du légat et à l'admonestement du roi Jean, l'archevêque de Reims, Philippe, archevêque de Bourges, Robert, évêque de Beauvais, Garnier évêque de Laon, Guillaume évêque d'Orléans, Robert comte d'Artois, frère du roi, Hugues de Chatillon, comte de Saint-Pol et de Blois, Gautier son neveu, Jean Des Barres, chevalier preux et noble, Pierre, comte de Bretagne et Jean, son fils; Hugues, comte de la Marche; Jean, comte de Montfort; Raoul, sire de Coucy, et moult d'autres clercs et laïques.

Alors le roi eut grand désir de voir le pape Innocent; il assembla grand chevalerie, et l'alla voir à

1. C'est en vain que Louis IX, qui refusa au nouveau pape Innocent IV la permission de tenir un concile dans une ville de son royaume, s'efforça de calmer les passions en présence. En déposant l'empereur au concile de Lyon, le pape poussa aux dernières extrémités la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Cluny l'abbaye, et furent avec lui ses trois frères, et Madame Blanche la reine, leur mère. Moult y alla noblement le roi; ses gens étaient en armes, ordonnés par divers troupeaux entour lui, ainsi comme si ce fut un ost en bataille. Devant le roi allaient cent sergents bien montés et bien appareillés, les arbalètes en mains, et cent autres le suivaient, les hauberts vêtus, les heaumes ès têtes, et les targes à leurs cous pendus. Après ces deux cents venaient devant le roi cent autres, armés de toutes armes, les glaives aux poings, forts et reluisants, et le roi venait après en la quatrième rangée, environné de grand multitude de chevaliers armés, et entra ainsi en l'abbaye de Cluny où le pape était. L'apôtre et le roi parlèrent secrètement ensemble de ce qu'ils voulurent, et puis s'en retourna le roi, quand il eut salué les cardinaux et qu'il eut eu la bénédiction du pape. Mais; avant qu'il s'en départît, il envoya une partie de sa chevalerie en Provence querre Béatrix fille du comte de Provence, qui était trépassé, qui était sœur de la reine Marguerite, sa femme, que le roi d'Aragon avait assiégée à grand ost, pour ce qu'il la voulait donner à femme à un sien fils. Pendant que la chevalerie du roi alla en Provence, le roi s'en retourna; et ne demeura guère après que la demoiselle fût amenée en France et baillée au roi. Le roi, par la volonté et l'assentiment de la pucelle, la donna à femme par mariage à Charles, son frère. Je ne pourrais vous dire ni raconter l'honneur, la joie ni la fête que l'on fit aux noces. L'an d'après, 1246, le jour de la Pentecôte, le roi tint grand cour de barons, de chevaliers et d'autres gens au château de Melun sur Seine, et fit illec à la fête Charles son frère chevalier, et lui donna la comté d'Anjou et du Maine.

partis de notre pays pour aller en terre sainte je ne tenais mille livrées de terre, car madame ma mère vivait encore ; et si y allai moi dixième de chevaliers, et moi tiers de bannières [1]. Et ces choses vous ramentevois je, pour ce que si Dieu ne m'eût aidé, lui qui onques ne me faillit, je l'eusse souffert à peine par si long temps, comme l'espace de six ans que je demeurai en terre sainte.

En ce point que j'appareillais pour mouvoir, Jehan, sire d'Apremont et comte de Salebruche de par sa femme, envoia à moi et me manda qu'il avait sa besogne arée pour aller outre mer lui dixième de chevaliers, et me demanda que je vousisse que nous louassions une nef entre lui et moi, et je lui octroiai : sa gent et moi louèrent une nef à Marseille. Attirâmes donc le comte de Salebruche et moi, que nous envoierions notre harnais à charrettes à Auxonne pour mettre illec en la rivière de Saône jusqu'au Rhône.

Le jour que je me partis de Joinville, j'envoiai querre l'abbé de Cheminon, qu'on témoignait être le plus preudhomme de l'ordre blanche [2]. Cet abbé de Cheminon me donna mon écharpe et mon bourdon [3];

1. Suivi de trois bannières. — Selon Ducange, un chevalier banneret avait sous son commandement 50 hommes d'armes, ayant chacun, outre ses valets, 2 cavaliers, armés l'un d'une arbalète, l'autre d'un arc ou d'une hache, ce qui faisait 150 chevaux; un simple chevalier n'en avait que 30. La suite de Joinville se composait en somme de 9 chevaliers pris à sa solde, dont deux, Landricourt et Tricastel, portaient bannière, et de 700 hommes d'armes.

2. L'ordre de Cîteaux.

3. Les pèlerins allaient à l'église recevoir des mains des prêtres l'écharpe, c'est-à-dire la courroie qui tenait l'escarcelle et le bourdon. Cela a été pratiqué même par

et lorsque je me partis de Joinville sans rentrer au castel jusqu'à ma revenue, a piés deschaus et en

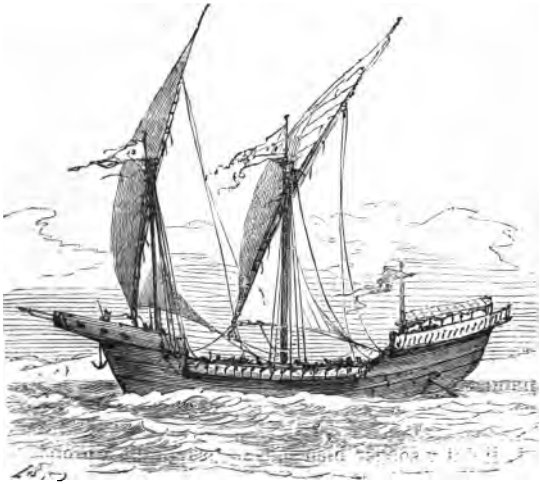

Fig. 14. — Nef du XIIIe siècle. (Restitution de Morel-Fatio.)

langes [1] et ainsi allai à Bléchicourt et à Saint-Urbain, et autres corps saints qui sont là, et endementières

nos rois; car, après avoir chargé leurs épaules de la figure de la croix, ils avaient coutume de venir à l'abbaye de Saint-Denis, où, après la célébration de la messe, ils recevaient le bâton de pèlerin, l'escarcelle et quelquefois même l'oriflamme. Ensuite ils prenaient congé de saint Denis, patron du royaume. C'est ce que la Chronique de Saint-Denis nous apprend au sujet de saint Louis, lors de son premier voyage. Il fit de même au second.

1. Pieds nus et en chemise.

que j'allais à Saint-Urbain, je ne voulus oncques retourner les yeux vers Joinville pour ce que le cœur ne m'attendrisît du beau castel que je laissais et de mes deux enfants [1].

Moi et mes compagnons mangeâmes à La Fontaine l'Archevêque devant Dongieux [2], et illec l'abbé de Adam de Saint-Urbain, que Dieu absolve, donna grande foison de beaux joyaux à moi et à mes chevaliers que j'avais. De là nous allâmes à Auxonne et en allâmes à tout notre harnois que nous fîmes mettre ès nefs dès Auxonne jusqu'à Lyon contreval de la Saône et en coste les nefs menait on les grands destriers. A Lyon entrâmes au Rhône pour aller à Arles le Blanc, et dedans le Rhône trouvâmes un château que l'on appelle Roche de Gluy que le roi avait fait abattre pour ce que Roger, le sire du castel, était accusé de dérober les pèlerins et les marchands.

1. Il dut y songer bien souvent; car il dit à propos du roi : « J'avais jà été cinq ans entour lui que encore ne m'avait il parlé de la reine ni de ses enfants, que je ouisse, ni à autrui; et ce n'était pas bonne manière, si comme il me semble, d'être étranger de sa femme et de ses enfants. » Ce que Joinville aurait pu dire pour excuser le roi, c'est que celui-ci, étant le seul des croisés qui eût amené avec lui sa femme, jugeait sans doute que c'eût été un manque de tact de sa part de parler des siens devant des hommes depuis longtemps privés des joies de la famille.

2. Donjeux, sur la Marne, à une lieue et demie de Joinville.

§ 2. — LA TRAVERSÉE.

Au mois d'août entrâmes en nos nefs à la Roche de Marseille; à cette journée que nous entrâmes en nos nefs, fut on ouvrir la porte de la nef et l'on mit

Fig. 15. — Oratoire de saint Louis, près d'Aigues-Mortes.

nos chevaux ens, que nous devions mener outre mer, et puis reclost l'on la porte et la boucha l'on bien comme lorsqu'on noye un tonnel, pource que quand la nef est en la mer, toute la porte est en l'yeaue. Quand les chevaux furent ens, notre maître nautonier escria à ses nautoniers qui étaient au bec de la nef et leur dit : « Cà, est arée votre besogne?

Sire viennent avant les clercs et les prêtres. » Maintenant que ils furent venus, il leur escria : « Chantez de par Dieu ! » et ils s'écrièrent tous à une voix : *Veni Creator Spiritus*. Et il escria à ses nautoniers : « Faites voiles de par Dieu ! » et ils le firent. Et en brief temps le vent se férit en la voile et nous ôta la vue de la terre, que nous ne vîmes que le ciel et l'eau ; et chaque jour nous éloigna le vent des pays où nous étions nés. Et ces choses vous montré-je que celui est bien fol hardi qui se ose se mettre en tel péril à tout autrui châtel [1] ou péché mortel, car l'en s'endort le soir là où on ne sait si l'on ne se trouvera pas au fond de la mer.

En la mer nous advint une fière merveille que nous trouvâmes une montagne toute ronde et qui était devant Barbarie. Nous la trouvâmes entour l'heure de vespres et nageâmes tout le soir et cuidâmes bien avoir fait plus de cinquante lieues, et le lendemain nous nous trouvâmes devant cette même montagne ; ainsi nous advint par deux ou par trois fois. Quand les mariniers virent ce, ils furent tout esbahis et nous dirent que nos nefs étaient en grand péril ; car nous étions devant la terre aux Sarrasins de Barbarie. Lors nous dit un preudhomme prêtre qu'on appelait doyen de Malhruth, que il n'eut oncques persécution en paroisse, ou par défaut d'yeaue, de trop pluie, soit autre persécution, que aussitôt comme il avait fait trois processions par trois samedis, Dieu et sa Mère ne le délivrassent. Samedi était ; nous fîmes la première procession entour des deux mâts de la nef ; je même m'y fis porter par les bras pour ce que j'étais grièvement malade. Oncques puis

1. Avec le bien d'autrui.

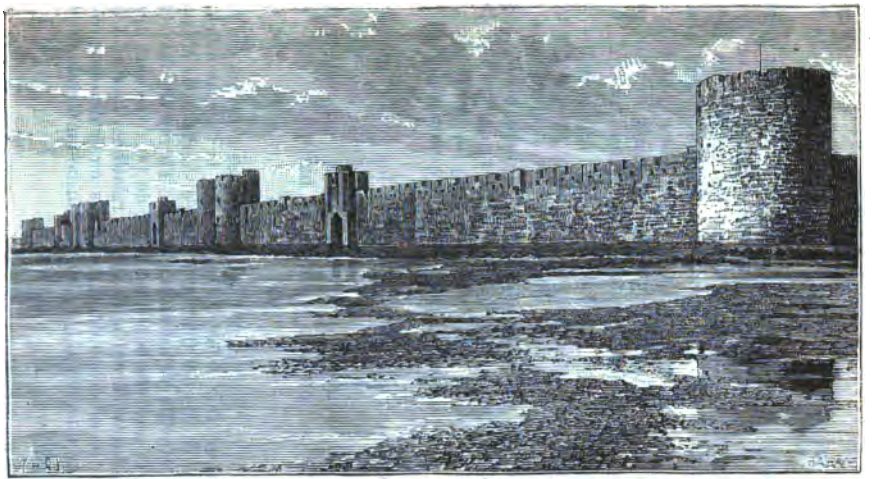

Fig. 16. — Murailles d'Aigues-Mortes, d'après une photographie.

nous ne vîmes la montagne et vînmes à Cypre le tiers samedi.

Quand nous vînmes à Cypre, le roi était déjà à Cypre [1], et là trouvâmes grand foison de la pourvéance le roi, c'est à savoir les celliers le roy et deniers et les greniers. Les celliers le roy étaient ainsi : sa gent avait fait emmi les champs sur les rives de la mer, grands moyes de tonneaux de vin qu'ils avaient achetés de deux ans avant que le roi vînt, et les avaient mis les uns sur les autres, que quand l'on les voyait devant, il semblait que ce fussent granges. Les froments et les orges, ils les avaient mis par monceaux en mi les champs, et, quand on les voit, il semblait que ce fussent montagnes; car la pluie, qui avait battu les blés de longtemps, les avait fait germer par-dessus, si bien qu'il n'y paraissait que de l'herbe verte.

Or advint ainsi que quand on les voulut mener en Egypte l'on abattit les croûtes de dessus atout l'herbe verte et trouva l'on le fourment et l'orge aussi frais comme si l'on l'eût maintenant battu [2].

1. Le roi était parti d'Aigues-Mortes à la fin du mois d'août et était arrivé à Chypre vers le 15 septembre. Le navire sur lequel il fit la traversée s'appelait *la Monnaie*.

2. Joinville séjourna en Chypre l'hiver de 1249-1250. C'est là que ses belles qualités, de plus en plus appréciées du roi, firent naître leurs relations. Louis IX s'attacha le sénéchal de Champagne en pourvoyant à ses besoins financiers. Il le rendit son homme en le prenant à la solde.

§ 3. — LE DÉBARQUEMENT ET LA PRISE DE DAMIETTE.

(Lettre d'un jeune pèlerin nommé Guy, attaché à la maison du vicomte de Melun, à son frère, étudiant à Paris [1].)

Je sais que vous êtes inquiet de l'état de la terre sainte et du roi de France, et que vous vous intéressez autant à la prospérité universelle de l'Eglise qu'au sort d'un grand nombre de parents et d'amis qui combattent pour le Christ, sous les ordres du roi. C'est pourquoi j'ai cru devoir vous donner des nouvelles certaines touchant les événements dont la renommée vous a déjà sans doute entretenu. A la suite d'un conseil tenu exprès pour cela, nous sommes partis de Chypre pour l'Orient. On avait le projet d'attaquer Alexandrie; mais, au bout de quelques jours, une tempête subite nous a fait parcourir une vaste étendue de mer; plusieurs de nos vaisseaux ont été séparés et dispersés. Le soudan du Caire et autres princes sarrasins, informés par des espions que nous voulions attaquer Alexandrie, avaient assemblé une multitude infinie de gens armés, tant du Caire que de Damiette et d'Alexandrie, et nous attendaient pour nous passer au fil de l'épée. Une nuit, nous étions portés sur la vague par un vent violent, lorsque, vers le matin, le ciel s'éclaircit, la tempête se calma et nos vaisseaux dispersés se réunirent heureusement. On fit monter au haut d'un mât un pilote expérimenté, qui connaissait

1. Traduction du latin, extraite de la Collection Michaud et Poujoulat, t. I, p. 340.

toute la côte et qu'on regardait comme un guide fidèle.

Après qu'il eut bien examiné tous les lieux environnants, il s'écria : « Dieu nous aide! Dieu nous aide! nous sommes en présence de Damiette. » Déjà nous pouvions tous voir la terre; d'autres pilotes avaient fait la même reconnaissance sur d'autres vaisseaux. Le roi, assuré de notre position, chercha à ranimer et à consoler les siens. « Mes fidèles amis, leur dit-il, nous serons invincibles si nous sommes inséparables dans notre charité. Ce n'est pas sans une permission divine que nous sommes transportés ici pour aborder dans un pays si puissamment occupé; je ne suis ni le roi de France, ni la sainte Eglise, c'est vous qui êtes l'un et l'autre. Je ne suis qu'un homme dont la vie s'éteindra, comme celle des autres hommes, quand il plaira à Dieu. Tout est pour nous, quelque chose qui nous arrive : si nous sommes vaincus, nous serons martyrs; si nous triomphons, la gloire du Seigneur en sera exaltée; celle de toute la France et même de la chrétienté s'en augmentera. Certes, il serait insensé de croire que Dieu m'a suscité en vain, lui qui prévoit tout. C'est ici sa cause : nous vaincrons pour le Christ, il triomphera en nous, il donnera la gloire, l'honneur et la bénédiction, non pas à nous, mais à son nom. »

Cependant, nos vaisseaux réunis approchaient du rivage; les habitants de Damiette et ceux des rives voisines pouvaient considérer notre flotte, forte de mille cinq cents bâtiments, sans compter ceux qui étaient encore loin de nous et au nombre de cent cinquante. De nos jours, on n'avait point vu une réunion si nombreuse de vaisseaux. Les habitants de Damiette, étonnés et effrayés au delà de ce qu'on

peut dire, envoyèrent quatre bonnes galères avec des marins très exercés, pour examiner et reconnaître qui nous étions et ce que nous demandions. Ceux-ci, s'étant approchés assez près pour distinguer nos bâtiments, hésitèrent, ralentirent leur marche, et, comme s'ils eussent été sûrs de ce qu'ils avaient à rapporter, se disposèrent à retourner vers les leurs. Mais nos galères, les serrant de près, les forcèrent à amener. Les nôtres, voyant la constance du roi et son immuable résolution, se préparèrent, d'après ses ordres, à un combat naval. Le roi commanda de se saisir de ces marins et de tous ceux qui surviendraient, puis il ordonna d'aborder pour prendre terre de force. Nous nous mîmes donc à lancer sur eux des traits enflammés et des pierres, au moyen de nos mangonneaux, qui envoyaient de loin et à la fois cinq ou six pierres et des vases remplis de chaux. Les traits perçaient les marins et leurs vaisseaux; les pierres les accablaient; la chaux brûlait tout ce qu'elle touchait; aussi, trois galères ennemies furent-elles tout à coup submergées. Nous sauvâmes cependant quelques ennemis; la quatrième galère s'éloigna fort endommagée. Au moyen des tourments, nous arrachâmes la vérité des marins tombés vivants dans nos mains, et nous sûmes que les citoyens de Damiette avaient quitté cette ville et qu'on nous attendait à Alexandrie. Les ennemis qui étaient parvenus à s'échapper, et quelques-uns qui étaient mortellement blessés, allèrent dire, en poussant des cris lamentables, à la multitude des Sarrazins qui les attendaient sur le rivage, que la mer était couverte d'une flotte qui arrivait; que le roi de France venait en ennemi avec un nombre infini de barons que les chrétiens étaient dix mille contre un, et

qu'ils faisaient pleuvoir le feu, les pierres et des nuages de poussière. « Toutefois, ajoutèrent-ils, pendant qu'ils sont encore fatigués des travaux de la mer, si vos vies et vos demeures vous sont chères, hâtez-vous de les exterminer, ou du moins repoussez-les avec vigueur jusqu'à ce que les nôtres soient rappelés. Nous avons échappé seuls et avec beaucoup de peine pour venir vous avertir; nous avons reconnu les enseignes des ennemis; les voilà qui se précipitent sur nous avec fureur, tout prêts à combattre sur terre et sur mer. »

La crainte et la défiance s'emparèrent des ennemis; tous les nôtres, assurés de la vérité, conçurent les meilleures espérances; ils sautèrent, à l'envi les uns des autres, de leurs vaisseaux dans les barques, car la mer était peu profonde le long du rivage; les barques et les petits bâtiments ne pouvaient atteindre la terre. Plusieurs guerriers se jetèrent dans la mer, selon l'ordre exprès du roi; ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Aussitôt il s'engagea un combat très cruel. Ces premiers croisés furent promptement suivis par d'autres, et toute la force des infidèles fut dissipée. Nous n'avons perdu qu'un seul des nôtres par le fer ennemi; deux ou trois autres, qu'un violent désir de combattre porta trop vite à se jeter dans l'eau, y ont péri. Les Sarrasins, lâchant pied, se retirèrent dans leur ville en fuyant honteusement, et avec une grande perte de monde; plusieurs d'entre eux ont été mortellement blessés ou mutilés [1].

1. Joinville fut un des premiers à toucher le sol de l'Egypte. Sa belle contenance et celle de sa troupe mirent en fuite le corps des Turcs qui devait s'opposer

Nous les poursuivions de près; mais les chefs, craignant quelque embûche, nous retenaient. Pendant que nous combattions, des esclaves et des captifs rompirent leurs chaînes, car les geôliers étaient aussi sortis contre nous. Il n'était resté dans la ville que des femmes, des enfants et des valétudinaires. Ces esclaves et ces captifs accoururent pleins de joie au-devant de nous en s'écriant: « *Benedictus qui venit in nomine Dei.* » Ces événements étant arrivés un vendredi, jour de la passion de Notre-Seigneur, on en tira un augure favorable; le roi débarqua avec joie et sûreté, ainsi que le reste de l'armée chrétienne. On se reposa jusqu'au lendemain, où l'on s'empara de ce qui restait de terre et de rivage à prendre, à l'aide et sous la conduite des esclaves qui connaissaient le pays et les chemins. Mais, pendant la nuit, les Sarrasins, qui avaient découvert que des captifs s'étaient échappés, avaient fait mourir ceux qui étaient restés; ils en ont fait ainsi de glorieux martyrs du Christ, à leur propre damnation. La nuit suivante et le matin du dimanche, comme s'ils eussent manqué d'armes et de forces, les Sarrasins, voyant la multitude des chrétiens qui arrivaient, leur courage et leur constance, et la désolation soudaine de leur ville, sortirent avec leurs chefs, emmenant leurs femmes et leurs enfants, et emportant tout ce qui

au débarquement. « Sitôt qu'ils nous virent à terre, ils vinrent férant des éperons vers nous. Quant nous les vîmes venir, nous fichâmes les pointes de nos escus au sablon, et le fût de nos lances au sablon et les pointes vers eux. Maintenant que ils virent ainsi comme pour aller parmi les ventres, ils tournèrent ce devant d'arières et s'enfouirent. »

était transportable. Ils s'enfuirent de l'autre côté de la ville, par de petites portes qu'ils avaient pratiquées longtemps d'avance. Les uns se sauvèrent par terre, les autres par mer, abandonnant la ville pleine de toutes choses. Ce même jour, à trois heures, deux captifs échappés par hasard aux mains des Sarrasins vinrent nous annoncer ce qui s'était passé. Le roi, ne craignant plus d'embûche, entra à neuf heures dans la ville, sans obstacle et sans effusion de sang. De tous ceux qui y sont entrés, il n'y eut de blessé grièvement que Hugues Brun, comte de la Marche, qui perdit trop de sang par ses blessures pour survivre. Je ne dois pas oublier de dire que les Sarrasins, après avoir résolu de fuir, lancèrent contre nous beaucoup de feu grégeois, qui nous était très nuisible, parce qu'il était poussé par un vent qui soufflait de la ville; mais ce vent, ayant changé tout à coup, reporta le feu sur Damiette, où il brûla plusieurs personnes; il y aurait consumé plus de choses, si les esclaves qui étaient restés ne fussent venus l'éteindre par le procédé qu'ils connaissaient et aussi par la volonté de Dieu. Le roi, étant donc entré dans la ville au milieu des acclamations de joie, alla aussitôt, dans le temple des Sarrasins, prier et remercier Dieu, qu'il regardait comme l'auteur de ce qui venait d'arriver. On y chanta le *Te Deum*, et, après qu'il eut été purifié, on y célébra la messe. Nous avons trouvé dans la ville une quantité infinie de vivres, d'armes, de machines, de vêtements précieux, de vases, d'ustensiles d'or, d'argent et autres choses. Nous avons fait, en outre, apporter nos provisions des vaisseaux et d'autres objets qui nous étaient nécessaires. Par un effet de la magnificence divine, l'armée chrétienne, tel qu'un étang que des torrents qui viennent

s'y jeter grossissent considérablement, s'est augmentée chaque jour de l'ordre Teutonique, de l'ordre du Temple et des Hospitaliers, sans parler des pèlerins qui arrivaient à tout moment. Les Templiers et les Hospitaliers ne voulaient pas croire à un pareil triomphe; en effet, rien de ce qui était arrivé n'était croyable; tout cela tient du miracle, ce feu grégeois surtout que le vent a reporté sur la tête de ceux qui l'avaient lancé contre nous. Pareil miracle eut lieu jadis à Antioche. Quelques infidèles se sont convertis à Jésus-Christ, et jusqu'ici ils nous restent attachés. Pour nous, que le passé a instruits, nous mettrons dans la suite beaucoup de prudence et de circonspection dans nos actions. Nous avons avec nous de fidèles Orientaux sur lesquels nous pouvons compter; ils connaissent tout le pays et les dangers qu'il présente; ils ont reçu le baptême avec une véritable dévotion. Pendant que je vous écris, nos chefs tiennent conseil sur ce qu'il faut faire. Il s'agit de savoir si l'on se portera sur Alexandrie ou sur le Caire. Je ne sais encore ce qui sera décidé; je vous informerai de ce qui arrivera. Le soudan du Caire, instruit de ce qui s'est passé, nous a proposé une bataille générale pour le jour de saint Jean-Baptiste, et dans le lieu que les deux armées choisiront, afin, dit-il, que la fortune se décide pour les Orientaux ou les Occidentaux, et que celui à qui le sort accordera la victoire s'en glorifie, et que le vaincu lui cède humblement. Le roi a répondu qu'il ne défiait point l'ennemi du Christ un jour plutôt qu'un autre, et qu'il n'assignait point de terme de repos; mais qu'il le défiait demain et tous les jours de sa vie, jusqu'à ce qu'il eût pitié lui-même de son âme et qu'il se convertît au Seigneur, qui veut sauver tout le monde

et qui ouvre le sein de sa miséricorde à tous ceux qui se convertissent à lui.

§ 4. — BATAILLE DE MANSOURAH. — CAPTIVITÉ DU ROI. ÉVACUATION DE L'ÉGYPTE.

(Lettre écrite par Louis IX, de Césarée, à ses chers et fidèles prélats, barons, guerriers, citoyens, bourgeois, à tous les habitants de son royaume.)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à ceux qui ces présentes verront, salut.

Désirant de toute notre âme, pour l'honneur et la gloire du nom de Dieu, poursuivre l'entreprise de la croisade, nous avons jugé convenable de vous informer tous qu'après la prise de Damiette, que notre Seigneur Jésus-Christ, par sa miséricorde ineffable, avait, comme par miracle, livrée au pouvoir des chrétiens, ainsi que vous l'avez sans doute appris, de l'avis de notre conseil, nous partîmes de cette ville le vingt du mois de novembre dernier. Nos armées de terre et de mer étant réunies, nous marchâmes contre celle des Sarrasins qui était rassemblée et campée dans un lieu nommé vulgairement Massoure. Pendant notre marche, nous soutînmes les attaques des ennemis, qui éprouvèrent constamment quelque perte assez considérable. Un jour, entre autres, plusieurs de l'armée d'Egypte, venant attaquer les nôtres, furent tous tués. Nous apprîmes en chemin que le soudan du Caire venait de terminer sa vie malheureuse, et qu'avant de mourir il avait envoyé chercher son fils, qui restait dans les provinces de l'Orient, avait fait prêter à tous les principaux officiers de son armée serment de fidélité à ce prince, et avait laissé

le commandement de toutes ses troupes à un de ses émirs nommé Fakardin. En arrivant au lieu dont nous venons de parler, nous trouvâmes ces nouvelles vraies. Nous étions alors au mardi d'avant la fête de Noël. Nous ne pûmes nous approcher des Sarrasins, à cause d'un courant d'eau qui se trouvait entre eux et nous. Ce courant, qui se sépare en cet endroit du grand fleuve du Nil, s'appelle le fleuve Thanis. Nous plaçâmes notre camp entre les deux, nous étendant depuis le grand jusqu'au petit fleuve. Il y eut là quelques engagements; plusieurs des ennemis furent tués par l'épée des nôtres; mais un plus grand nombre fut noyé dans les eaux. Comme le Thanis n'était pas guéable à cause de la profondeur de ses eaux et de la hauteur de ses rives, nous commençâmes à jeter une chaussée pour ouvrir un passage à l'armée chrétienne; on y travailla pendant plusieurs jours avec des peines, des dépenses et des dangers infinis. Les Sarrasins s'opposèrent de tous leurs efforts à nos travaux; ils élevèrent des machines contre nos machines; ils brisèrent avec des pierres et brûlèrent avec leurs feux grégeois les tours en bois que nous dressions sur la chaussée. Nous avions perdu presque tout espoir de passer sur cette chaussée, lorsqu'un transfuge sarrasin nous fit connaître un gué par où l'armée chrétienne pourrait traverser le fleuve. Nos barons et les principaux de notre armée furent rassemblés le lundi d'avant les Cendres, et il fut convenu que le lendemain, c'est-à-dire le jour de carême prenant, on se rendrait, de grand matin, au lieu indiqué pour passer le fleuve, et qu'une petite partie de l'armée resterait à la garde du camp. Le lendemain, nous rangeâmes nos troupes en bataille et nous nous rendîmes au gué. Nous traversâmes le fleuve, non

sans courir de grands dangers, car le gué était plus profond et plus périlleux qu'on ne l'avait annoncé. Nos chevaux furent obligés de passer à la nage; il n'était pas aisé non plus de sortir du fleuve, à cause de l'élévation de la rive, qui était toute limoneuse. Après avoir traversé, nous arrivâmes au lieu où étaient dressées les machines des Sarrasins, en face de notre chaussée. Notre avant-garde attaqua l'ennemi, lui tua du monde, n'épargna ni le sexe ni l'âge. Les Sarrasins perdirent un chef et quelques émirs. Nos troupes s'étant ensuite dispersées, quelques-uns des nôtres traversèrent le camp ennemi et arrivèrent au village nommé Massoure, tuant tout ce qu'ils rencontraient de Sarrasins. Mais ceux-ci, s'étant aperçus de l'imprudence de nos soldats, reprirent courage, fondirent sur eux, les enveloppèrent et les accablèrent. Il se fit là un grand carnage de nos barons et de nos guerriers tant religieux que autres. Nous avons, avec raison, déploré leur perte, et nous la déplorons encore. Là nous avons aussi perdu notre brave et illustre frère, le comte d'Artois, digne d'éternelle mémoire. C'est dans l'amertume de notre cœur que nous rappelons cette perte douloureuse, quoique nous dussions plutôt nous en réjouir; car nous croyons et nous espérons qu'ayant reçu la couronne du martyre, il est allé dans la céleste patrie, et qu'il y jouit de la récompense accordée aux saints martyrs. Ce jour-là, les Sarrasins fondirent sur nous de toutes parts et nous accablèrent d'une grêle de flèches; nous soutînmes leurs rudes assauts jusqu'à la neuvième heure, où le secours de nos balistes nous manqua tout à fait. Enfin, après avoir eu un grand nombre de nos guerriers et de nos chevaux blessés ou tués, nous conservâmes notre position

avec le secours de Dieu, et, nous y étant ralliés, nous allâmes, le même jour, placer notre camp tout près des machines des Sarrasins [1].

1. Ce récit gagnera à être complété par quelques détails pittoresques tirés de Joinville. A la prise de Mansourah ce fut l'héroïque imprudence du comte d'Artois qui lui valut la mort dans les murs de la ville où il s'était élancé malgré les ordres du roi. Louis IX aussi donna vaillamment de sa personne. Joinville rapporte en ces termes l'apparition du roi sur le champ de bataille :

« Là où je étais à pied et mes chevaliers, aussi blessé comme il est devant dit, vint le roi à toute sa bataille à grant noise et à grant bruit de trompes et de nacaires, et arrêta sur un chemin élevé; mes oncques si bel armé ne vis, car il paraissait de sur toute sa gent dès les épaules en amont, un heaume doré en son chief, une épée d'Allemagne en sa main. » C'est le roi qui rétablit l'action en faveur de ses armes.

Joinville donna dans cette fameuse journée les preuves de la plus éclatante bravoure; il court sus aux mécréants jusque dans leur camp; il donne de son glaive à travers les aisselles à un cavalier qui montait à cheval, le jette mort par terre et se dégage avec peine de l'étreinte de l'écuyer de ce dernier. Démonté ensuite par de furieux coups d'épée qui abattent son cheval, il se redresse le plus tôt qu'il peut, son écu au cou et son épée en main. Dans cette action, Joinville perdit à ses côtés son banneret, le sire de Tricastel. Lui-même fut blessé en cinq endroits, son roussin en quinze. Il s'illustra par sa belle défense à un petit pont pour couvrir la retraite pendant la déconfiture de la première partie de la journée.

« Le bon comte de Soissons, rapporte-t-il, dans cette extrémité où nous étions, se moquait avec moi et me disait : « Sénéchal, laissons huer cette chiennaille, que « par la coiffe Dieu, encore en parlerons-nous de cette « journée ès chambre des dames. — En cette bataille,

Nous y restâmes avec un petit nombre des nôtres, et nous y fîmes un pont de bateaux pour que ceux qui étaient au delà du fleuve pussent venir à nous. Le lendemain, il en passa plusieurs qui campèrent auprès de nous. Les machines des Sarrasins furent alors détruites, et nos soldats purent aller et venir librement et en sûreté d'une armée à l'autre, en passant le pont de bateaux. Le vendredi suivant, les enfants de perdition, réunissant leurs forces de toutes parts, dans le dessein d'exterminer l'armée chrétienne, vinrent avec audace et en nombre infini attaquer nos lignes. Le choc fut si terrible de part et d'autre qu'il ne s'en était jamais vu, disait-on, de pareil dans ces parages. Avec le secours de Dieu, nous résistâmes de tous côtés; nous repoussâmes les ennemis et nous en fîmes tomber un grand nombre sous nos coups. Quelques jours après, le fils du soudan, venu des provinces orientales, arriva à Massoure. Les Egyptiens le reçurent comme leur maître et avec des transports de joie. Sa présence redoubla leur courage; et, depuis ce moment, nous ne savons par quel jugement de Dieu, tout alla de notre côté contre nos désirs. Une maladie contagieuse se mit dans notre armée; elle enleva les hommes et les animaux, et il y en eut très peu qui n'eussent des compagnons à regretter ou des malades à soigner. En peu de temps, l'armée chrétienne fut très diminuée. La disette devint si grande que plusieurs tombaient de besoin et de faim, car les bateaux de Damiette ne

ajoute-t-il, eut moult de gens de grand bobant, qui s'en vinrent moult honteusement fuiant parmi le poncel dont je vous ai avant parlé, et s'enfuirent effréément ni oncques n'en pûmes nul arrêter delèz nous, desquels je ne soufferai car mort sont. »

pouvaient apporter à l'armée les provisions qu'on y avait embarquées sur le fleuve, les bâtiments et les pirates ennemis leur coupant le passage. Plusieurs même furent pris; deux caravanes qui nous apportaient des vivres et des provisions le furent aussi l'une après l'autre, et grand nombre de marins et autres qui en faisaient partie furent tués. La disette absolue de vivres et de fourrages jeta la désolation et l'effroi dans l'armée; elle nous força, ainsi que les pertes que nous venions de faire, à quitter notre position et à retourner à Damiette s'il plaisait à Dieu. Mais, comme les voies de la Providence ne sont pas dans l'homme, mais dans Celui qui dirige ses pas et dispose tout selon sa volonté, pendant que nous étions en chemin, c'est-à-dire le 5 du mois d'avril, les Sarrasins, avec toutes leurs forces réunies, attaquèrent l'armée chrétienne, et, par la permission de Dieu et à cause de nos péchés, nous tombâmes au pouvoir de l'ennemi. Nous, nos chers frères les comtes de Poitiers et d'Anjou, et ceux qui revenaient avec nous par terre, nous fûmes tous faits prisonniers, non sans un grand carnage et sans une grande effusion de sang chrétien. La plupart de ceux qui s'en retournaient par le fleuve furent de même faits prisonniers ou tués. Les bâtiments qui les portaient furent en grande partie brûlés avec les malades qui s'y trouvaient. Quelques jours après notre captivité, le soudan nous fit proposer une trêve. Il demandait avec instance, mais aussi avec menaces, qu'on lui rendît, sans retard, Damiette et tout ce qu'on y avait trouvé; il voulait qu'on le dédommageât de toutes les pertes et de toutes les dépenses qu'il avait faites jusqu'à ce jour, depuis le commencement, où les chrétiens étaient entrés à Damiette. Après plusieurs confé-

rences, nous conclûmes une trêve pour dix ans aux conditions suivantes :

Le soudan délivrerait de prison et laisserait aller où ils voudraient, nous et tous ceux qui avaient été faits prisonniers par les Sarrasins depuis notre arrivée en Egypte ; il délivrerait de même tous les autres chrétiens, de quelque pays qu'il fussent, qui avaient été faits prisonniers depuis que le soudan Kamel, aïeul du soudan actuel, avait conclu une trêve avec l'empereur Frédéric II ; les chrétiens conserveraient en paix toutes les terres qu'ils possédaient dans le royaume de Jérusalem au moment de notre arrivée. Nous nous obligions à rendre Damiette et à donner huit cent mille besants sarrasins pour la liberté des prisonniers et pour les pertes et dépenses dont il vient d'être parlé (nous en avons payé déjà quatre cents), et à délivrer tous les prisonniers sarrasins que les chrétiens avaient faits en Egypte depuis que nous y étions venus, ainsi que ceux qui avaient été faits captifs dans le royaume de Jérusalem depuis la trêve conclue entre le même empereur et le même soudan. Tous nos biens meubles et ceux de tous les autres qui étaient à Damiette seraient, après notre départ, sous la garde et la défense du soudan, et transportés dans le pays des chrétiens, lorsque l'occasion s'en présenterait. Tous les chrétiens malades et ceux qui resteraient à Damiette pour vendre ce qu'ils y possédaient auraient une égale sûreté et se retireraient par mer et par terre, quand ils voudraient, sans éprouver aucun obstacle ou contraction. Le soudan était tenu de donner un sauf-conduit jusqu'au pays des chrétiens à tous ceux qui voudraient se retirer par terre.

Cette trêve conclue avec le soudan venait d'être

Fig. 17. — Saint Louis en prison. (Bibliothèque nationale, Ms. fr. n° 5716.)

jurée de part et d'autre, et déjà le soudan s'était mis en marche avec son armée pour se rendre à Damiette et remplir les conditions stipulées, quand, par un jugement de Dieu, quelques guerriers sarrasins, sans doute de connivence avec la majeure partie de l'armée, se précipitèrent sur le soudan au moment où il se levait de table et le blessèrent cruellement. Néanmoins le soudan sortit de sa tente dans l'espoir de se sauver par la fuite; mais il fut tué à coups d'épée en présence de presque tous les émirs et de la multitude des autres Sarrasins. Plusieurs d'entre eux, dans le premier moment de leur fureur, vinrent ensuite les armes à la main dans notre tente, comme s'ils eussent voulu, et comme plusieurs des nôtres le craignirent, nous égorger nous et les autres chrétiens; mais, la clémence divine ayant calmé leur furie, ils nous pressèrent d'exécuter les conditions de la trêve. Leurs paroles et leurs instances furent toutefois mêlées de menaces terribles. Enfin, par la volonté de Dieu, qui est le père des miséricordes, le consolateur des affligés, et qui écoute les gémissements de ses serviteurs, nous confirmâmes par un nouveau serment la trêve que nous venions de faire avec le soudan. Nous reçûmes de tous, et de chacun d'eux en particulier, un serment semblable, prêté sur leur loi, d'observer les conditions de la trêve. On fixa le temps où les prisonniers et la ville de Damiette seraient rendus. Ce n'était pas sans difficulté que nous étions convenus avec le soudan de la reddition de cette place; ce ne fut pas non plus sans d'autres difficultés que nous en convînmes de nouveau avec les émirs. Comme nous n'avions aucun espoir de la retenir, d'après ce que nous rapportèrent ceux qui étaient revenus de Damiette et qui connaissaient le

véritable état des choses, nous jugeâmes, de l'avis des barons de France et de plusieurs autres, qu'il valait mieux pour la chrétienté que nous et les autres chrétiens prisonniers fussions délivrés au moyen d'une trêve, que de retenir cette ville avec le reste des chrétiens qui s'y trouvaient, en demeurant, nous et les autres prisonniers, exposés à tous les dangers d'une pareille captivité; c'est pourquoi, au jour fixé, les émirs reçurent la ville de Damiette, après quoi ils nous mirent en liberté, nous, nos frères et les comtes de Flandre, de Bretagne et de Soissons, ainsi que plusieurs autres barons et guerriers des royaumes de France, de Jérusalem et de Chypre. Nous eûmes alors une ferme espérance qu'ils rendraient et délivreraient tous les autres chrétiens, et que, suivant la teneur du traité, ils tiendraient leur serment.

§ 5. — PAYEMENT DE LA RANÇON. — ÉVACUATION DE L'ÉGYPTE. — DIFFICULTÉS DU DÉPART.

(Joinville.)

Après que les convenances furent accordées du roi et des amiraux et jurées, fut accordé qu'ils nous délivreraient le jour de l'Ascension et que sitôt comme Damiette serait délivrée aux amiraux (émirs), on délivrerait le corps le roi et les riches hommes qui avec lui étaient. Le jeudi au soir, ceux qui menaient nos quatre galies vinrent ancrer nos quatre galies emmi le flum, devant le pont de Damiette, et firent tendre un pavillon devant le pont, là où le roi descendit.

Au soleil levant, monseigneur Geffroy de Sargines alla en la ville, et fit rendre la ville aux amiraux. Sur

les tours de la ville mirent les enseignes au soudan. Les chevaliers sarrasins se mirent en la ville et commencèrent à boire des vins, et furent maintenant tous ivres; dont l'un d'eux vint à notre galie et trait son épée tout ensanglantée, et dit que endroit de lui avait tué six de nos gens. Avant que Damiette fût rendue, avait l'on recueilli la reine en nos nefs et tous nos gens qui étaient en Damiette, fors les malades qui étaient en Damiette. Les Sarrazins les devaient garder par leur serment; ils les tuèrent tous. Les engins le roi, que ils devaient garder aussi, ils les découpèrent par pièces. Et ses porcs salés qu'ils devaient garder, pour ce que ils ne mangent point de porc, ils ne les gardèrent pas; ainçois firent un lit de bacons et un autre de gens morts, et mirent le feu dedans; et y eut si grant feu qu'il dura le vendredi, le samedi et le dimanche.

Le roi et nous qu'ils durent délivrer dès le soleil levant, ils nous tinrent jusques à soleil couchant; ni onques n'y mangeâmes, ni les amiraux aussi; ainçois furent en députaison tout le jour. Et disait un amiraut pour ceux qui étaient de sa partie : « Seigneurs, si vous me voulez croire, moi et ceux qui sont ci de ma partie, nous occirons le roi et ces riches hommes qui ci sont; car de çà quarante ans n'avons mès garde; car leurs enfants sont petits et nous avons Damiette devers nous, par quoi nous le pouvons faire plus sûrement. »

Notre mort fut presque accordée; dont il advint ainsi, que un amiraut qui était notre adversaire, cuida que on nous dût tous occire, et vint sur le flum, et commença à crier en sarrasinnois à ceux qui menaient les galies, et ôta sa touaille de sa tête et leur fit un signe de sa touaille; et maintenant ils

nous désancrèrent et nous ramenèrent bien une grand lieue arrière vers Babilone. Lors cuidâmes-nous être tous perdus, et y eut maintes larmes plorées.

Aussi comme Dieu voult, qui n'oublie pas les siens, il fut accordé, entour soleil couchant, que nous serions délivrés. Lors nous ramena l'on, et mit l'on nos quatre galies à terre. Nous requîmes que on nous laissât aller. Ils nous dirent que non feraient jusques à ce que nous eussions mangé. « Car ce serait honte aux amiraux si vous partiez de nos prisons à jeun. » Et nous requîmes que on nous donnât la viande et nous mangerions; et ils nous dirent que on l'était allé querre en l'ost. Les viandes que ils nous donnèrent, ce furent beignets de fourmage qui étaient rôtis au soleil, pour ce que les vers n'y venissent, et œufs durs cuits de quatre jours ou de cinq; et, pour honneur de nous, on les avait fait peindre par dehors de diverses couleurs.

On nous mit à terre et en allâmes vers le roi, qu'ils amenaient du pavillon là où ils l'avaient tenu vers le flum; et venaient bien vingt mil Sarrasins, les épées ceintes, tous après lui, à pied. Au flum devant le roi avait une galie de Génevois, là où il ne paraissait que un seul homme dessus. Maintenant que il vit le roi sur le flum, il sonna un siblet, et au son du siblet saillirent bien de la sente de la galie quatre-vingts arbalestriers bien appareillés, les arbalestres montées, et mirent maintenant les carriaus en coche. Tantôt comme les Sarrasins le virent, ils touchèrent en fuie aussi comme brebis; que onques n'en demoura avec le roi, fors que deux ou trois. Ils jetèrent une planche à terre pour recueillir le roi et le comte d'Anjou, son frère, et monseigneur Geffroy de Sergines, et monseigneur Phelippe de Nemours, et le

maréchal de France que en appelait Don Meis, et le maître de la Trinité [1] et moi. Le comte de Poitiers ils retinrent en prison jusques à tant que le roi leur eut fait payer les deux cents mil livres que il leur devait faire payer, avant que il partit du flum, pour leur rançon.

Le samedi devant l'Ascension, lequel samedi est lendemain que nous fûmes délivrés, vinrent prendre congé du roi le comte de Flandre et le comte de Soissons, et plusieurs des autres riches hommes qui furent pris ès galies. Le roi leur dit ainsi que il lui semblait que ils feraient bien si ils attendaient jusques à ce que le comte de Poitiers, son frère, fût délivré. Et ils dirent que ils n'avaient pouvoir ; car les galies étaient toutes appareillées. En leurs galies montèrent et s'en vinrent en France, et en amenèrent avec eux le bon comte Perron de Bretagne, qui était si malade que il ne vécut puis que trois semaines et mourut sus mer. L'on commença à faire le payement le samedi au matin, et y mit l'on au paiement faire le samedi et le dimanche tout le jour jusques à la nuit, que on les payait à la balance, et valait chacune balance dix mille livres.

Moult de gens avaient loué au roi que il se traisit en sa nef qui l'attendait en mer, pour l'ôter des mains aux Sarrasins. Onques le roi ne volt nullui croire, ainçois disait que il ne partirait du flum aussi comme il l'avait convenu, tant que il leur eût payé deux cent mil livres. Sitôt comme le payement fut

1. Nicolas, général de l'ordre des Mathurins, que l'on appelait en ce temps-là l'ordre des Anes, *eo quod asinos equitabant, non equos*, ainsi que porte une chronique de l'an 1198. Ce général mourut l'an 1256.

fait, le roi, sans ce que nul ne l'en priât, nous dit que désormais était son serment quitté, et que nous nous partissions de là et allassions en la nef qui était en la mer. Lors s'émut notre galie, et allâmes bien une grande lieue avant que l'un parlât à l'autre, pour la mésaise que nous avions du comte de Poitiers. Lors vint monseigneur Philippe de Monfort en un galion, et écria au roi : « Sire, sire, parlez à votre frère le comte de Poitiers, qui est en cel autre vessel. » Lors écria le roi : « Allume, allume [1] ; » et si fit l'on. Lors fut la joie si grande comme elle put être plus entre nous.

§ 6. — TRIBULATIONS DE LA REINE. — ELLE DEVANCE LE ROI A ACRE.

Or avez ouï ci-devant les grandes persécutions que le roi et nous souffrîmes, lesquelles persécutions la reine n'en échappa pas, si comme vous orrez ci-après. Car trois jours devant que elle accouchât, lui vinrent les nouvelles que le roi était pris; desquelles nouvelles elle fut si effrayée, que, toutes les fois que elle se dormait en son lit, il lui semblait que toute sa chambre fût pleine de Sarrasins, et s'écriait : « Aidiés, aidiés! » Et pour ce que l'enfant ne fût péri, dont elle était grosse, elle faisait gésir devant son lit un chevalier ancien de l'âge de quatre-vingts ans, qui

1. Ce mot signifie probablement *allume la chandelle;* dans un passage d'un ancien trouvère, d'après la description qu'il fait de l'usage de la boussole de ce temps-là, on voit que, la nuit, les marins, pour ne pas s'égarer de leur route, faisaient allumer une chandelle pour regarder de temps en temps l'aiguille.

la tenait par la main; toutes les fois que la reine s'écriait, il disait : « Dame, n'ayez garde; car je suis ci. » Avant qu'elle fût accouchée, elle fit vuider hors toute sa chambre, fors que le chevalier, et s'agenouilla devant li et li requit un don; et le chevalier li octroya par son serment, et elle lui dit : « Je vous demande, fit-elle, par la foi que vous m'avez baillée, que si les Sarrazins prennent cette ville, que vous me coupez la tête avant qu'ils me preignent. » Et le chevalier répondit : « Soyez certaine que je le ferai volontiers; car je l'avais bien enpensé que vous occirais, avant qu'ils nous eussent pris. »

La reine accoucha d'un fils qui eut à nom Jehan; et l'appelait l'on *Tristan*, pour la grande douleur là où il fut né. Le jour même que elle fut accouchée, lui dit l'on que ceux de Pise et de Gênes s'en voulaient fuir, et les autres communes. Lendemain que elle fut accouchée, elle les manda tous devant son lit, si que la chambre fut toute pleine : « Seigneurs, pour Dieu merci, ne laissez pas cette ville; car vous véez que monseigneur le roi serait perdu et tous ceux qui sont pris, si elle était perdue; et si ne vous plaît, si vous preingne pitié de cette chétive qui ci gît, que vous attendiez tant que je sois relevée. » Et ils répondirent : « Dame, comment ferons-nous ce? que nous mourons de faim en cette ville. » Et elle leur dit que jà par famine ne s'en iraient : « Car je ferai acheter toutes les viandes en cette ville, et vous retiens tous dès orendroit aux dépens du roi. » Ils se conseillèrent et revinrent à elle et lui octroièrent que ils demeurraient volontiers; et la reine, que Dieu absolve, fit acheter toutes les viandes de la ville, qui lui coûtèrent trois cent soixante mil livres et plus. Avant son terme la couvint relever, pour la cité que

il couvenait rendre aux Sarrasins. En Acre s'en vint la reine, pour attendre le roi.

§ 7. — JOINVILLE ET LE ROI.

Tandis que nous fûmes en mer par six jours, moi qui étais malade, je me tins toujours assis à côté du roi. Et lui il me conta comment il avait été pris et comment il avait négocié pour sa rançon et la nôtre, par l'aide de Dieu et il me fit raconter comment j'avais été pris sur l'eau. Et après, il me dit que je devais savoir grand gré à Notre-Seigneur pour m'avoir délivré de si grands périls.

Quand je me fus équipé, bien après quatre jours que nous fûmes venus, je allai voir le roi et m'enchoisonna et me dit que je ne avais pas bien fait, quand je avais tant tardé à le voir, et me commanda, pour autant que j'avais son amour à cœur, que je mangeasse toujours avec lui, le matin et le soir, jusqu'à ce qu'il eût décidé ce que nous ferions, ou d'aller en France ou de demeurer.

§ 8. — SÉJOUR DU ROI A ACRE. — LE RETOUR EN FRANCE MIS EN DÉLIBÉRATION. — FERMETÉ DE JOINVILLE.

Quand le roi vint en Acre, toutes les processions d'Acre lui vinrent à l'encontre pour le recevoir jusques à la mer à moult grande joie.

En ce point que nous étions en Acre, envoya le roi querre ses frères et le comte de Flandre et les autres riches hommes, à un dimanche, et leur dit ainsi : « Seigneurs, madame la reine ma mère m'a mandé et prié tant comme elle peut, que je m'en re-

tourne en France, car mon royaume est en grand péril; car je n'ai ni paix ni trêves au roi d'Angleterre. Ceux de cette terre à qui j'ai parlé m'ont dit, si je m'en vais, cette terre est perdue; car ils s'en viendront tous en Acre après moi, pour ce que nul n'y osera demeurer à si peu de gent. Si vous prie, fit-il, que vous y pensiez; et pour ce que la besogne est grosse, je vous donne répit de me répondre ce que bon vous semblera, jusques à d'hui en huit jour. » Lors le légat me prit à part et me dit ainsi, que il n'entendait mie comment le roi eût pouvoir de demeurer, et me pria moult à certes que je m'en vousisse venir en sa nef. Et je lui répondis que je n'en avais pouvoir; car je n'avais rien, ainsi comme il le savait, pour ce que j'avais tout perdu en l'eau là où j'avais été pris. Et cette réponse ne lui fis-je pas pour ce que je ne fusse moult volontiers allé avec lui; mais pour une parole que monseigneur de Boulaincourt, mon cousin germain, que Dieu absoille, me dit, quand je m'en allai outre-mer : « Vous en allez outre-mer, fit-il, or vous prenez garde au revenir; car nul chevalier, ni pauvre ni riche, ne peut revenir que il ne soit honni, si il laisse en la main des Sarrasins le peuple menu Nostre-Seigneur, en laquelle compagnie il est allé. » Le légat se courrouça à moi, et me dit que je ne le dusse pas avoir refusé.

Le dimanche après revenîmes devant le roi; et lors demanda le roi à ses frères et aux autres barons et au comte de Flandre, quel conseil ils lui donneraient, ou de s'allée ou de sa demourée. Ils répondirent tous que ils avaient chargé à monseigneur Guion Malvoisin le conseil que ils voulaient donner au roi. Le roi lui commanda que il dît ce que ils lui avaient chargé, et il dit ainsi : « Sire, vos frères et les ri-

ches hommes qui ci sont ont regardé à votre état et ont vu que vous n'avez pouvoir de demeurer en ce pays, à l'honneur de vous ni de votre règne ; que de tous les chevaliers qui vinrent en votre compagnie dont vous en amenâtes en Chypre deux mil et huit cents, il n'y en a pas en cette ville cent de remanant. Si vous loent-il, sire, que vous en alliez en France, et pourchassiez gens et deniers, par quoi vous puissiez hâtivement revenir en ce pays vous venger des ennemis de Dieu, qui vous ont tenu en leur prison. » Le roi ne se voult pas tenir à ce que monseigneur Gui Malvoisin avait dit ; ains demanda au comte d'Anjou, au comte de Poitiers et au comte de Flandre, et à plusieurs autres riches hommes qui séaient emprès eux ; et tous s'accordèrent à monseigneur Gui Malvoisin. Je étais bien le quatorzième assis encontre le légat. Il me demanda que il m'en semblait : « Sire, et je vous le dirai, puisqu'il vous plaît. L'on dit, sire, je ne sais si c'est voir, que le roi n'a encore dépendu nul de ses deniers, si ce n'est que des deniers aux clercs. Si mette le roi ses deniers en dépense, et envoye le roi querre chevaliers en la Morée et outre-mer ; et quand l'on orra nouvelles que le roi donne bien largement, chevaliers lui viendront de toutes parts. Et par sa demourée seront délivrés les pauvres prisonniers qui ont été pris au service de Dieu et au sien, qui jamais n'en istront, si le roi s'en va. » Il n'y avait nul illec qui n'eût de ses prochains amis en la prison, par quoi nul ne me reprit ; ainçois se prirent tous à plorer. Après moi, le légat demanda à monseigneur Guillaume de Beaumont, qui était lors maréchal de France ; et il dit que j'avais moult bien dit : « et vous dirai raison pour quoi. » Monseigneur Jehan de Beaumont, le bon chevalier, qui était son

oncle et avait grant talent de retourner en France, l'escria moult félonnessement, et lui dit : « Orde longaingne, que voulez-vous dire ? Rasseyez-vous tout coi. » Le roi li dit : « Messire Jehan, vous faites mal, laissez-lui dire. — Certes, sire, non ferai. » Il lui fallut se taire; ni nul ne s'accorda oncques puis à moi, si ce n'est que le sire de Chatenai.

Lors nous dit le roi : « Seigneurs, je vous ai bien ouis, et je vous répondrai de ce que il me plaira à faire, de huit en huit jours. » Quant nous fûmes partis d'illec, l'assaut me commence de toutes pars : « Or est fol, sire de Joinville, le roi si il vous croit contre tout le conseil du royaume de France. » Quand les tables furent mises, le roi me mit delez lui au manger, là où il me faisait toujours seoir, quant ses frères n'y étaient. Oncques ne parla à moi tant comme le manger dura, ce que il n'avait pas accoutumé; car il regardait toujours à moi en mangeant. Et je cuidais vraiment que il fût courroucé à moi pour ce que je dis que il n'avait encore dépendu nul de ses deniers, et que il dépendait largement. Tandis que le roi ouït ses grâces, je allai à une fenêtre ferrée qui était en une reculée devers le chevet du lit le roi; et tenais mes bras parmi les fers de la fenêtre, et pensais que si le roi s'en venait en France, que je m'en irais vers le prince d'Antioche, qui me tenait pour parent et qui m'avait envoyé querre, jusques à tant que une autre allée me venist au pays, par quoi les prisonniers fussent délivrés, selon le conseil que le sire de Boulaincourt m'avait donné. En ce point que je étais illec, le roi se vint appuyer à mes épaules, et me tint ses deux mains sur la tête. Et je cuidais que ce fût monseigneur Philippe de Nemours, qui trop d'ennui m'avait fait le

jour pour le conseil que je lui avais donné; et je dis ainsi : « Laissez-moi en paix, monseigneur Philippe. » Par male aventure, au tourner que je fis ma tête, la main le roi me chéit parmi le visage; et connus que c'était le roi, à une émeraude que il avait en son doigt. Et il me dit : « Tenez-vous tout coi; car je vous veux demander comment vous fûtes si hardi que vous, qui êtes un jeune homme, m'osâtes louer ma demourée, encontre tous les grands hommes et les sages de France qui me louaient m'allée. — Sire, fis-je, si ne vous louerais-je à nul fuer [1] que vous la fissiez. — Dites-vous, fit-il, que je ferais que mauvais si je m'en allais. » — « Si maïst Dieu [2], sire, fis-je, oyl. » Et il me dit : « Si je demeure, demeurrez-vous? » Et je lui dis que oyl, si je puis ni du mien ni de l'autrui. « Or soyez tout aise, dit-il, car je vous sais moult bon gré de ce que vous m'avez loué; mais ne le dites à nullui, toute cette semaine. » Je fus plus aise de cette parole, et me défendais plus hardiment contre ceux qui m'assaillaient.

A l'autre dimanche, revenîmes tous devant le roi; et quand le roi vit que nous fûmes tous venus, il signa sa bouche, et nous dit ainsi (après que il eut appelé l'aide du Saint-Esprit) : « Seigneurs, fit-il, je vous mercie moult à tous ceux qui m'ont loué m'allée en France, et si rends grâces aussi à ceux qui m'ont loué ma demourée; mais je me suis avisé que, si je demeure, je n'y vois point de péril que mon royaume se perde; car madame la reine a bien gent pour le défendre. Et ai regardé aussi que les barons de ce pays disent, si je m'en vais, que le

1. A aucun prix.
2. Que Dieu me soit en aide.

royaume de Jérusalem est perdu, que nul n'y osera demeurer après moi. Si ai regardé que à nul fuer je ne laissai le royaume de Jérusalem perdre, lequel je suis venu pour garder et pour conquerre; si est mon conseil tel, que je suis demeuré comme à orendroit. Si dis-je à vous, riches hommes qui êtes, et à tous autres chevaliers qui vourront demeurer avec moi, que vous veignez parler à moi hardiment; et je vous donnerai tant, que la coulpe ne sera pas mienne, mais votre, si vous ne voulez demourer. » Moult en y eut qui oïrent cette parole, qui furent ébahis; et moult en y eut qui pleurèrent.

Le roi ordonna que ses frères retourneraient en France. Je ne sais si ce fut à leur requête, ou par la volonté du roi.

Après ces choses attirèrent les frères au roi leur navie, et les autres riches hommes qui étaient en Acre. Au partir que ils firent d'Acre, le comte de Poitiers emprunta joiaux à ceux qui s'allèrent en France; et à nous qui demeurâmes en donna bien et largement. Moult me prièrent l'un frère et l'autre que je prisse garde du roi, et me disaient que il n'y demeurait nullui en qui ils s'attendissent tant. Quant le comte d'Anjou vit que recueillir lui convenait en sa nef, il mena tel deuil que tous s'en merveillèrent; et toutefois s'en vint-il en France.

§ 9. — DÉPART DES FRÈRES DU ROI. — APPEL DE SAINT LOUIS AUX SOLDATS DU CHRIST.

(Lettre de Louis IX.)

Cela fait, nous quittâmes l'Egypte, laissant des personnes chargées de recevoir les prisonniers des mains des Sarrasins et de garder les choses que nous

ne pouvions emporter faute de bâtiments de transport. Arrivés ici, nous avons envoyé en Egypte des vaisseaux et des commissaires pour en ramener les prisonniers, car leur délivrance fait toute notre sollicitude; nous y avons laissé en outre des machines, des armes, des tentes, une certaine quantité de chevaux et plusieurs autres objets. Les émirs ont retenu très longtemps nos commissaires, et ils ne leur ont enfin remis que quatre cents prisonniers de douze mille qu'il y a en Egypte. Quelques-uns encore ne sont sortis de prison qu'en donnant de l'argent. Quant aux objets ci-dessus mentionnés, les émirs n'ont rien voulu rendre. Mais, ce qui est plus odieux, après la trêve conclue et jurée, c'est que, au rapport de nos commissaires et de captifs dignes de foi qui sont revenus de ce pays, ils ont choisi parmi leurs prisonniers des jeunes gens qu'ils ont forcés, l'épée levée sur leur tête, d'abjurer la foi catholique et d'embrasser la loi de Mahomet. Plusieurs ont eu la faiblesse de le faire; mais les autres, comme des athlètes courageux, enracinés dans leur foi et persistant constamment dans leur ferme résolution, n'ont pu être ébranlé sni par les menaces ni par les coups, et ont reçu la couronne du martyre. Leur sang, nous n'en doutons pas, crie au Seigneur pour le peuple chrétien; ils seront dans la cour céleste nos avocats devant le souverain Juge; ils nous seront plus utiles dans cette patrie que si nous les eussions conservés sur la terre. Les musulmans ont aussi égorgé plusieurs chrétiens qui étaient malades à Damiette, quoique nous eussions observé les conditions du traité que nous avions fait avec eux, et que nous fussions toujours prêts à les observer encore; nous n'avions pourtant aucune certitude que les prison-

niers chrétiens seraient délivrés et que ce qui nous appartenait nous serait restitué. Après la trêve conclue et notre délivrance, nous avions la ferme confiance que le pays d'outre-mer occupé par les chrétiens resterait en paix jusqu'à l'expiration de la trêve, et nous avions la volonté et le projet de retourner en France. Déjà nous nous disposions aux préparatifs de notre passage ; mais quand nous vîmes clairement, par ce que nous venons de raconter, que les émirs violaient ouvertement la trêve, et qu'au mépris de leur serment ils ne craignaient point de se jouer de nous et de la chrétienté, nous assemblâmes les barons de France, les prélats, les chevaliers du Temple, de l'Hôpital, de l'ordre Teutonique et les barons du royaume de Jérusalem ; nous les consultâmes sur ce qu'il y avait à faire. Le plus grand nombre jugea que, si nous nous retirions dans ce moment et si nous abandonnions ce pays que nous étions sur le point de perdre, ce serait l'exposer entièrement aux Sarrasins, surtout dans l'état de misère et de faiblesse où il était réduit, et nous pouvions regarder comme perdus et sans espoir de délivrance les prisonniers chrétiens qui étaient au pouvoir des ennemis. Si, au contraire, nous restions, nous avions l'espoir que le temps amènerait quelque chose de bon, comme la délivrance des captifs, la conservation des châteaux et forteresses du royaume de Jérusalem, et d'autres avantages pour la chrétienté, surtout depuis que la discorde s'est élevée entre le soudan d'Alep et ceux qui gouvernent au Caire. Déjà ce soudan, après avoir réuni ses armées, s'est emparé de Damas et de quelques châteaux appartenant au souverain du Caire. On dit qu'il doit aller en Egypte pour venger la mort du soudan que les émirs ont tué et se rendre maître,

s'il le peut, de tout le pays. D'après ces considérations, et compatissant aux misères et aux tourments de la terre sainte, au secours de laquelle nous étions venus, plaignant aussi la captivité et les douleurs de nos prisonniers, et quoique plusieurs nous dissuadassent de rester plus longtemps outre mer, nous avons mieux aimé différer notre passage et rester encore quelque temps en Syrie, que d'abandonner entièrement la cause du Christ et de laisser nos prisonniers exposés à de si grands dangers. Mais nous avons décidé de renvoyer en France nos chers frères les comtes de Poitiers et d'Anjou pour la consolation de notre très chère dame et mère et de tout le royaume. Comme tous ceux qui portent le nom de chrétien doivent être pleins de zèle pour l'entreprise que nous avons formée, et vous en particulier qui descendez du sang de ceux que le Seigneur choisit comme peuple privilégié pour la conquête de la terre sainte, que vous devez regarder comme votre propriété, nous vous invitons tous à servir Celui qui vous servit sur la croix en répandant son sang pour votre salut; car cette nation criminelle, outre les blasphèmes qu'elle vomissait en présence du peuple chrétien contre le Créateur, battait de verges la croix, crachait dessus et la foulait au pied en haine de la foi chrétienne. Courage donc, soldats du Christ! armez-vous, et soyez prêts à venger ces outrages et ces affronts; prenez exemple sur vos devanciers, qui se distinguèrent entre les autres nations par leur dévotion, par la sincérité de leur foi, et remplirent l'univers du bruit de leurs belles actions. Nous vous avons précédés dans le service de Dieu, venez vous joindre à nous; quoique vous arriviez plus tard, vous recevrez du Seigneur la récompense que le père de famille de

l'Evangile accorda indistinctement aux ouvriers qui vinrent travailler à sa vigne à la fin du jour, comme aux ouvriers qui étaient venus au commencement. Ceux qui viendront ou qui enverront du secours pendant que nous serons ici obtiendront, outre les indulgences promises aux croisés, la faveur de Dieu et celle des hommes. Faites donc vos préparatifs, et que ceux à qui la vertu du Très-Haut inspirera de venir ou d'envoyer du secours soient prêts pour le mois d'avril ou de mai prochain. Quant à ceux qui ne pourront être prêts pour ce premier passage, qu'ils soient du moins en état de faire celui qui aura lieu à la Saint-Jean. La nature de l'entreprise exige de la célérité; tout retard deviendrait funeste; pour vous, prélats et autres fidèles du Christ, aidez nous près du Très-Haut par la ferveur de vos prières; ordonnez qu'on en fasse dans tous les lieux qui vous sont soumis, afin qu'elles obtiennent pour nous de la clémence divine les biens dont nos péchés nous rendent indignes.

Fait à Acre, l'an du Seigneur 1250, au mois d'août [1].

§ 10. — LA CROISADE DES PASTOUREAUX.

(Guillaume de Nangis.)

En l'an de grâce 1251 commença la croiserie des pastoureaux et de moult d'enfants desquels aucuns feignaient qu'ils avaient eu plusieurs visions et feignaient souvent qu'ils faisaient miracles et que Dieu les avait envoyés pour venger le roi Louis de France des Sarrazins qu'il avait pris. Entre ces pastoureaux il y en avait aucuns qui se faisaient appeler maîtres, et faisaient dans la cité de Paris eau bénite en la

1. Traduction de la Collection Michaud.

manière des évêques, et faisaient et défaisaient mariages à leur volonté ; moult d'homicides et d'énormités firent aux clercs, aux religieux et laïques, pour ce que il n'était personne qui leur allât à l'encontre et croisaient et décroisaient moult de gens à leur volonté; et était appelé celui qui les menait le grand maître de Hongrie, lequel, après avoir passé avec grande quantité de peuple parmi la cité d'Orléans et eut occis aucuns clercs, s'en vint à Bourges et y fit moult de maux. Il marcha sur les Juifs, et leur détruisit tous leurs livres et leur ôta tous leurs biens, mais quand il se fut parti de Bourges et qu'il fut entre la ville que l'on nomme Mortemar et la Neuville en Poitou, sur un fleuve, le Cher, aucuns des bourgeois qui le suivirent l'occirent illec. Quand le maître de Hongrie fut ainsi occis, les autres maîtres des bergers s'éparpillèrent en divers lieux, et furent occis ou pendus par leur mauvaiseté, et lors tous les autres s'enfuirent et s'évanouirent comme fumée.

§ 11. — SAINT LOUIS ET LE VIEUX DE LA MONTAGNE.

(Joinville.)

Tandis que le roi demeurait en Acre, vinrent les messagers au Vieil de la Montagne à lui. Quand le roi revint de sa messe, il les fit venir devant lui. Le roi les fit asseoir en telle manière, que il y avait un amiral devant, bien vêtu et bien atourné, et derrière son amiral avait un bachelier bien atourné, qui tenait trois couteaux en son poing, dont l'un entrait au manche de l'autre; pour ce que, si l'amiral eût été refusé, il eût présenté au roi ces trois couteaux pour le défier. Derrière celui qui tenait les trois couteaux avait un autre qui tenait un bouqueran entortillé entour son

bras, que il eût aussi présenté au roi pour l'ensevelir, si il eût refusé la requête au Vieil de la Montagne.

Le roi dit à l'amiral que il lui dît sa volonté; et l'amiral lui bailla une lettre de créance, et dit ainsi : « Mon sire m'envoie vous demander si vous le connaissez. » Et le roi répondit que il ne le connaissait point; car il ne l'avait oncques vu; mais il avait bien ouï parler de lui. « Et, quand vous avez ouï parler de mon seigneur, je me merveille moult que vous ne lui avez envoyé tant du vôtre que vous l'eussiez retenu à ami, aussi comme l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le soudan de Babilone et les autres lui font tous les ans; pour ce que ils sont certains que ils ne peuvent vivre, mais que tant comme il plaira à monseigneur. Et si ce ne vous plaît à faire, si le faites acquitter du treu que il doit à l'Hôpital et au Temple, et il se tiendra apaié de vous. » Au Temple et à l'Hôpital il rendait lors treu, pour ce que ils ne redoutaient en rien les Hassassis, pour ce que le Vieil de la Montagne n'y peut rien gagner, si il faisait tuer le maître du Temple ou de l'Hôpital; car il savait bien que, si il en fît un tuer, l'on y remît tantôt un autre aussi bon; et pour ce ne voulait-il pas perdre les Hassassis en lieu là où il ne peut rien gagner. Le roi répondit à l'amiral que il venît à la relevée.

Quant l'amiral fut revenu, il trouva que le roi séait en telle manière, que le maître de l'Hôpital était d'une part, et le maître du Temple d'autre. Lors lui dit le roi que il lui redît ce que il lui avait dit au matin; et il dit que il n'avait pas conseil du redire, mais que devant ceux qui étaient au matin avec le roi. Lors lui dirent les deux maîtres : « Nous vous commandons que vous le dites. » Et il leur dit que il leur dirait, puisque ils le commandaient. Lors firent

dire les deux maîtres, en sarrazinnois, que il venît lendemain parler à eux en l'Hôpital; et il si fît.

Lors lui firent dire les deux maîtres que moult était hardi leur seigneur, quand il avait osé mander au roi si dures paroles; et lui firent dire que ce ne fût pour l'amour du roi auprès duquel en message ils étaient venus, que ils les feraient noyer en l'orde mer d'Acre, en dépit de leur seigneur : « Et vous commandons que vous en r'alez vers votre seigneur, et dedans quinzaine vous soyez ci-arrière, et apportez au roi telles lettres et tels joyaux, de par votre seigneur, dont le roi se tienne apaié et que il vous en sache bon gré. »

Dedans la quinzaine revinrent les messagers le Vieil en Acré, et apportèrent au roi la chemise du Vieil; et dirent au roi, de par le Vieil, que c'était signifiance que aussi comme la chemise est plus près du corps que nul autre vêtement, aussi veult le Vieil tenir le roi plus près à amour que nul autre roi. Et il lui envoya son anneau, qui était de moult fin or, là où son nom était écrit, et lui manda que par son anneau il épousait le roi; que il voulait que dès lors en avant fussent tout un. Entre les autres joyaux que il envoya au roi, li envoya un oliphant de cristal, moult bien fait, et une bête que l'on appelle *orafle*, de cristal aussi peint de diverses manières de cristal, et jeux de tables et de échecs; et toutes ces choses étaient fleuretées de ambre, et était l'ambre lié sur le cristal à belles vignetes de bon or fin. Et sachiez que sitôt comme les messages ouvrirent leurs écrins là où ces choses étaient, il sembla que toute la chambre fût embaumée, si souef fleuraient.

Le roi renvoya ces messages au Vieil, et lui renvoya grand foison de joyaux, écarlates, coupes d'or

et freins d'argent; et, avec les messagers, y envoya frère Yves le Breton, qui savait le sarrazinnois.

§ 12. — NÉGOCIATION AVEC LES ÉMIRS D'ÉGYPTE.

Tandis que le roi était en Acre, il envoya monseigneur Jehan de Valenciennes en Égypte, lequel requit aux amiraux que les outrages que ils avaient faits au roi et les dommages, que ils les rendissent. Et ils lui dirent que si feraient-ils moult volontiers, mais que le roi se vousît allier à eux contre le soudan de Damas. Monseigneur Jehan de Valenciennes les blâma moult des grans outrages que ils avaient faits au roi, qui sont devant nommés; et leur loua que bon serait que pour le cœur le roi adébonnairir devers eux, que ils lui envoyassent tous les chevaliers que ils tenaient en prison. Et ils si firent; et d'abondant lui envoyèrent tous les os le comte Gautier de Brienne, pour mettre en terre benoite. Quant monseigneur Jehan de Valenciennes fut revenu en Acre à tout deux cents chevaliers que il ramena de prison, sans l'autre peuple, madame de Saiette [1], qui était cousine le conte Gautier et sœur monseigneur Gautier seigneur de Resnel, dont la fille Jehan, sire de Joinville, prit puis à femme que il revint d'outremer; laquelle dame de Saiette prit les os au comte Gautier et les fit ensevelir à l'Hôpital en Acre. Et fit faire le service en telle manière, que chacun chevalier offrit un cierge et un denier d'argent, et le roi offrit

1. Marguerite de Resnel, princesse de Sajette ou Sidon, nièce de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, puis empereur de Constantinople. D'après les *Assises de Jérusalem*, cette princesse avait le droit de battre monnaie.

un cierge et un besant, tout des deniers de madame de Saiette. Dont l'on se merveilla moult quant le roi fit ce; car l'on n'avait oncques vu offrir que de ses deniers; mais il le fit par sa courtoisie.

Le roi répondit [aux messagers d'Égypte] que il ne ferait nulle trêves à eux si ils ne lui envoyaient toutes les têtes des chrétiens qui pendaient autour les murs du Caire, et si ils ne le quittaient des deux cents mil livres que il leur devait encore. Avec les messages aux amiraux d'Égypte, envoya le roi monseigneur Jehan de Valenciennes, vaillant homme et sage.

A l'entrée de carême s'attira le roi à tout ce que il eut de gent pour aller fermer Césaire, que les Sarrasins avaient abattue, qui était à douze lieues par devers Jérusalem. Tandis que le roi fermait Césaire, nous revinrent les messagers des Tartarins, et lui firent entendre que ils lui aideraient à conquerre le royaume de Jérusalem sur les Sarrasins. Le roi leur renvoya ses messages, et par ses messages que il leur envoya, leur envoya une chapelle que il leur fit faire d'écarlate. Et pour eux attraire à notre créance , il leur fit entailler en la chapelle toute notre créance, l'annonciation de l'ange, la nativité, le baptême dont Dieu fut baptisé, et toute la passion et l'ascension et l'avènement du Saint-Esprit; calices, livres et tout ce que il convint à messe chanter, et deux frères prêcheurs pour chanter les messes devant eux.

Tandis que le roi fermait la cité de Césaire, revinrent les messages d'Egypte à li, et li apportèrent la trêve tout ainsi comme il est devant dit, que le roi l'avait devisée. Et furent les convenances telles du roi et d'eux, que le roi dut aller à une journée qui fut nommé à Jaffa; et à cette journée que le roi dut aller à Jaffa, les amiraux d'Egypte devaient être à

Gaza par leurs serments, pour délivrer le royaume de Jérusalem. La trêve, telle comme les messagers l'avaient apportée, jura le roi et les riches hommes de l'ost, et que par nos sermens nous leur devions aider encontre le soudan de Damas.

Quant le soudan de Damas sut que nous nous étions alliés à ceux d'Egypte, il envoya bien trois mille Turcs bien attirés à Gaza, là où ceux d'Egypte devaient devenir; pour ce que ils sussent bien que s'ils pouvaient venir jusques à nous, que ils y pourraient bien perdre. Toutefois ne laissa pas le roi que il ne se mut pour aller à Jaffa. Quant le conte de Jaffa vit que le roi venait, il attira son chastel en telle manière que ce semblait bien être ville défendable; car à chacun des créneaux y avait bien cinq cens, avec une targe de ses armes et un pannoncel; laquelle chose fut belle à regarder, car ces armes étaient d'or à une croix de gueules patée. Nous nous logeâmes entour le chastel, aux champs, et environnâmes le chastel qui siet sur la mer dès l'une mer jusques à l'autre. Maintenant se prit le roi à fermer un neuf bourg tout entour le vieux château de l'une mer jusques à l'autre, le roi même y vis-je mainte fois porter la hotte aus fossés, pour avoir le pardon.

Les amiraux d'Egypte nous faillirent des convenances que ils nous avaient promises; car ils n'osèrent venir à Gaza, pour les gens au soudan de Damas qui y étaient. Toutefois nous tinrent-ils convenant en tant que ils envoyèrent au roi toutes les têtes aux chrétiens, que ils avaient pendues aux murs du chastel du Caire dès que le comte de Bar et le comte de Montfort furent pris; lesquels le roi fit mettre en terre benoite. Et lui envoièrent aussi les enfants qui avaient été pris quant le roi fut pris; laquelle chose ils firent

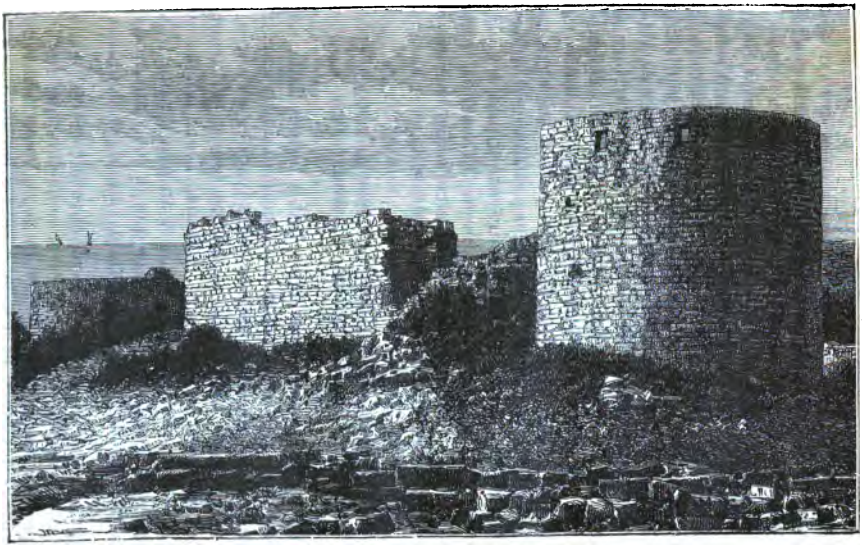

Fig. 18. — Sidon, château de saint Louis, d'après une photographie.

envis, car ils s'étaient jà reniés. Et avec ces choses envoyèrent au roi un oliphant, que le roi envoya en France [1].

Le soudan de Damas prit sa gent qui était à Gaza et entra en Egypte. Les amiraus se vinrent combattre à li. La bataille du soudan déconfit les amiraus à qui il assembla, et l'autre bataille des amiraus d'Egypte déconfit l'arrière-bataille du soudan de Damas. Aussi s'en vint le soudan de Damas arrière à Gaza, uavré en la tête et en la main. Ainsi avant que ils se partirent de Gaza, envoyèrent les amiraus d'Egypte leurs messagers et firent paix à lui, et nous faillirent de tous nos convenances; et fûmes dès lors en avant que nous n'eûmes ni trêves ni paix à ceux de Damas ni à ceux de Babilone. Et sachez que quant nous étions le plus de gens à armes, nous n'étions nulle fois plus de quatorze cents.

§ 13. — TRAVAUX DE FORTIFICATION DE JAFFA. MORT DE LA REINE BLANCHE.

Les grans deniers que le roi mit à fermer Jaffa ne convient-il pas parler, que c'est sans nombre; car il ferma le bourg dès l'une des mers jusques à l'autre, là où il y eut bien vingt et quatre tours; et furent les fossés curés dehors et dedans. Trois portes y avait, dont le légat en fit l'une et un pan du mur. Et pour vous montrer le coustage que le roi y mit, vous fais-je à savoir que je demandai au légat combien

1. Deux ans après, saint Louis envoyait cet éléphant au roi d'Angleterre. Mathieu Pâris conjecture que ce fut le premier qui soit venu dans ce pays, voire même de ce côté-ci des Alpes, et il ajoute que les populations accouraient pour contempler cette nouveauté.

cette porte et ce pan du mur lui avait coûté; et il me demanda combien je cuidais qu'elle eût coûté, et je estimai que la porte que il avait fait faire lui avait bien coûté cinq cens livres, et le pan du mur trois cens livres. Et il me dit que, si Dieu li aidait, que la porte, que le pan lui avaient bien coûté trente mille livres. Quant le roi eut achevé la forteresse du bourg de Jaffa, il prit conseil que il irait refermer la cité de Sayette, que les Sarrasins avaient abattue.

A Sayette vinrent les nouvelles au roi que sa mère était morte. Si grant deuil en mena que de deux jours on ne put oncques parler à lui. Après ce m'envoya querre par un valet de sa chambre. Quand je vins devant lui en sa chambre, là où il était tout seul, et il me vit et étendit ses bras et me dit : « Ah! Sénéchal, j'ai perdu ma mère. — Sire, je ne m'en merveille pas, fis-je, que à mourir avait-elle; mais je me merveille que vous, qui êtes un sage homme, avez mené si grand deuil; car vous savez que le sage dit que mésaise que l'homme ait au cœur ne lui doit paraître au visage; car cil qui le fait, en fait liès ses ennemis et en mésaise ses amis. » Moult de beaux services on fit faire outre-mer, et après il envoya en France un sommier chargé de lettres de prières aux églises, pour ce que ils priassent pour elle.

Madame Marie de Vertus, moult bonne dame et moult sainte femme, me vint dire que la reine menait moult grand deuil, et me pria que j'allasse vers elle pour la réconforter. Et quant je vins là, je trouvai que elle pleurait, et je lui dis que voir dit celui qui que l'on ne doit femme croire : « Car ce était la femme que vous plus haïssiez et vous en portez tel deuil! » Et elle me dit que ce n'était pas pour elle que elle pleurait, mais pour la mésaise que le roi

avait du deuil que il menait, et pour sa fille qui puis fut reine de Navarre, qui était demourée en la garde des hommes.

Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, que la reine Blanche ne voulait souffrir à son pouvoir que son fils fût en la compagnie sa femme, si ce n'est que le soir, quant il allait coucher avec elle. Les hostiex là où il plaisait mieux à demeurer, c'était à Pontoise, entre le roi et la reine, pour ce que la chambre le roi était dessus et la chambre de la reine était dessous. Et avaient ainsi accordé leur besogne, que ils tenaient leur parlement en une vis qui descendait de l'une chambre en l'autre; et avaient leurs besognes si attirées, que quand les huissiers voyaient venir la reine en la chambre le roi son fils, ils battaient les huis de leurs verges, et le roi s'en venait courant en sa chambre, pour ce que sa mère ne l'y trouvât; et ainsi refesaient les huissiers de la chambre la reine Marguerite quant la reine Blanche y venait, pour ce qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois était le roi de côté la reine sa femme, et était en trop grand péril de mort, pour ce qu'elle était blessée d'un enfant qu'elle avoit eu. Là vint la reine Blanche et prit son fils et li dit: « Venez-vous-en, vous ne faites rien ici. » Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas! vous ne me lairés voir mon seigneur ni morte ni vive. » Et lors elle se pâma, et cuida l'on qu'elle fût morte et le roi qui cuida qu'elle se mourût, retourna, et à grand peine la remit l'on à point.

§ 14. — JOINVILLE ET LA REINE.

Joinville, chargé par le roi d'escorter la reine et de la lui amener à Sayette, l'entoure de soins respectueux.

Le bon chevalier et la reine de France vivent dans une simple et naturelle familiarité. L'ami du roi était en commerce de bons conseils et de petits cadeaux avec la femme de son maître. Les attentions de Joinville pour la reine donnèrent même lieu à une singulière méprise.

Je envoyai à madame la reine quatre camelins. Le chevalier qui les porta les porta entortillés en une toile blanche. Quand la reine le vit entrer en la chambre où elle était, elle s'agenouilla devant lui; et le chevalier s'agenouilla aussi devant elle; et la reine lui dit : « Levez-vous, sire chevalier, vous ne vous devez pas agenouiller, qui portez les reliques. » Mais le chevalier dit : « Dame, ce ne sont pas reliques, mais sont camelins que mon seigneur vous envoie. » Quant la reine ouït ce, et ses damoiselles, si commencèrent à rire; et la reine dit à mon chevalier : « Dites à vostre seigneur que mal jour lui soit donné, quand il m'a fait agenouiller contre ses camelins. »

§ 15. — LE RETOUR EN FRANCE EST DÉCIDÉ.

Quand le roi se partit de Sayette, le patriarche et les barons du pays vinrent à lui et li dirent en telle manière : « Sire, vous avez fermé la cité de Sayette, et celle de Césaire, et le bourg de Jaffa, qui moult est grand profit à la sainte terre; et la cité d'Acre avez moult enforciée des murs et des tours que vous y avez faites. Sire, nous nous sommes regardés entre nous, et nous ne véons que votre demourée puisse tenir de profit au royaume de Jérusalem ; pour laquelle chose nous vous loons et conseillons que

vous alliez en Acre à ce carême qui vient, et attiriez vostre passage, par quoi vous en puissiez aller en France après cette Pâque. » Par le conseil du patriarche et des barons, le roi se partit de Sayette.

Lors me manda le roi que je m'allasse armer et mes chevaliers. Je lui demandai pourquoi; et il me dit : Pour mener la reine et ses enfants jusques à Sur là où il avait sept lieues. Je ne lui repris oncques la parole, et si était le commandement si périlleux, que nous n'avions lors ni trêve, ni paix, ni à ceux d'Égypte, ni à ceux de Damas. La merci Dieu nous y venîmes tout en paix sans nul empêchement et à l'entrée de la nuit, quoiqu'il nous fallût deux fois descendre en la terre de nos ennemis pour faire feu et cuire viande, pour les enfants repaître et allaiter.

Tout le carême fit arréer le roi ses nefs pour revenir en France, dont il y eut treize, que nefs que galies. Les nefs et les galies furent attirées en telle manière que le roi et la reine se recueillirent en leurs nefs la vigile de Saint-Marc, après Pâques, et eûmes bon vent au partir. Le jour de la Saint-Marc me dit le roi que à celui jour il avait été né; et je lui dis que encore pouvait-il bien dire que il était rené, quand il de cette périlleuse terre échappait.

§ 16. — AVENTURES EN MER.

Il advint que notre nef heurta à une queue de sablon qui était en la mer. Or advint ainsi que, si nous n'eussions trouvé ce peu de sablon-là où nous heurtâmes, nous eussions heurté à tout plein de roches qui étaient couvertes, là où notre nef eût été toute mise en pièces et nous tous péris et noyés. Mainte-

nant le cri leva en la nef si grand que chacun criait : Hélas! Et les mariniers et les autres battaient leurs paumes pour ce que chacun avait peur de noyer. Quand je ouis ce, je me levai de mon lit où je gisais et je allai au chastel avec les mariniers. Quand je vins là, frère Rémon, qui était Templier et maître dessus les nautoniers, dit à un de ses valets : « Jette ta plommée! » et ainsi fit-il. Et maintenant que il l'eut obéi, il s'écria : « Hélas! nous sommes à terre! »

Les mariniers escrièrent : « Sa, la galie! pour le roi recueillir; » mais, de quatre galies que le roi avait là, il n'y eut oncques galie qui de là s'approchât, dont ils firent moult que sage; car il y avait bien huit cens personnes en la nef qui tous fussent saillis ès galies pour leur corps garantir, et ainsi les eussent effondées.

Cil qui avait la plommée jeta la seconde fois, et revint à frère Rémon, et lui dit que la nef n'était mès à terre; et lors frère Rémon alla dire au roi, qui était en croix sur le pont de la nef, tout deschaus, en pure cote et tout deschevelé devant le corps Nostre-Seigneur qui était en la nef, comme cil qui bien cuidait noier.

Sitôt comme il fut jour, nous vîmes la roche devant nous, là où nous feussions hurté si la nef ne fût adhurtée à la queue du sablon. Lors appelle le roi les maîtres nautoniers devant nous, et leur demanda quel conseil ils donneraient du coup que sa nef avait reçu. Ils se conseillèrent ensemble, et louèrent au roi que il se descendît de la nef là où il était et entrât en une autre : « Et ce conseil vous loons-nous; car nous entendons de certain que tous les ais de vostre nef sont tous eslochés; par quoi nous doutons que quand votre nef viendra en la haute mer, que elle ne puisse souffrir les coups des ondes, qu'elle ne se dépièce.

Lors dit le roi aux nautoniers : « Je vous demande sur votre loyauté, si la nef fût vôtre et qu'elle fût chargée de vos marchandises, si vous en descendriez. » Et ils répondirent tous ensemble que nanin; car ils aimeraient mieux mettre leur corps en aventure de noier, que ce que ils achetassent une nef quatre mil livres et plus. « Et pourquoi me loez-vous donc que je descende? — Pour ce, firent-ils, ce n'est pas jeu parti; car or ni argent ne peut espriser le corps de vous, de votre femme et de vos enfants qui sont céans, et pour ce ne vous loons-nous pas que vous mettiez ni vous ni eux en aventure. »

Lors dit le roi : « Seigneurs, j'ai ouï votre avis et l'avis de ma gent; or vous redirai-je le mien, qui est tel, que si je descends de la nef, que il y a céans cinq cens personnes et plus, qui demorront en l'île de Cypre pour la paour du péril de leur corps; car il n'y a personne qui autant n'aime sa vie comme je fais, et qui jamais par aventure en leur païs ne rentreront, dont j'aime mieux mon corps et ma femme et mes enfants mettre en la main Dieu, que je fisse tel dommage à si grand peuple comme il y a céans. »

Une autre aventure nous advint en la mer, avant que nous venissions à terre, qui fut telle, que une des béguines la reine, quand elle eut chaussé la reine, ne prit garde, et jeta sa touaille de quoi elle avait sa tête entortillée, au chef de la paielle de fer là où la soigne la reine ardait; et quand elle fut allée coucher en la chambre dessous la chambre la reine, là où les femmes gisaient, la chandelle ardit tant que le feu se prit en la touaille, et de la touaille se prit à dentelles dont les draps la reine étaient couverts. Quand la reine se esveilla, elle vit

la chambre tout embrasée de feu, et saillit sus toute nue, et prist la touaille et la jeta en la mer, et prit les touailles et les estaint. Ceux qui étaient en la barge de cantiers crièrent : « Le feu! le feu! » Je levai ma tête, et vis que la touaille ardait encore à claire flambe sur la mer, qui était moult calme. Je vêtis ma cote au plustôt que je pus, et allai seoir avec les mariniers. Tandis que je séais là, mon écuyer, qui gisait devant moi, vint à moi et me dit que le roi était esveillé, et que il avait demandé là où je étais : « Et je lui avais dit que vous étiez aux chambres; et le roi me dit : Tu mens. » Tandis que nous parlions illec, voilà maître Geffroy le clerc la reine, qui me dit : « Ne vous effrayez pas; car il est ainsi advenu. » Et je lui dis : « Maître Geffroy, allez dire à la reine que le roi est éveillé, et qu'elle vienne vers lui pour l'apaiser. » Lendemain le connétable de France et monseigneur Pierre le chamberlan et monseigneur Gervaise dirent au roi : « Qu'y a-t-il eu cette nuit, que nous oïmes parler de feu? » Et je ne dis mot. Et lors dit le roi : « Ce soit par mal aventure là où le sénéchal est plus célant que je ne suis; et je vous conterai, dit le roi, ce qui est, que nous dûmes être cette nuit tous ars. » Et leur conta comment ce fut et me dit : « Sénéchal, je vous commande que vous ne vous couchiez dès ores en avant, tant que vous ayez tous les feux de céans éteint, si ce n'est le grand feu qui est en la soute de la nef; et sachez que je ne me coucherai jusques à tant que vous reveignez à moi. » Et ainsi le fis-je tant comme nous fûmes en mer; et quant je revenais, si se couchait le roy. Au castel de Hyères descendit le roi de la mer et la reine et ses enfants.

IV

LA POLITIQUE DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE, CROISADE DE TUNIS, MORT DE SAINT LOUIS

(1258-1270)

Les années qui s'écoulèrent depuis le retour de Louis IX de la terre sainte jusqu'à son départ pour la croisade de Tunis, où il devait mourir, sont remplies par des actes de modération et de paix, qui exercèrent une grande influence sur la politique générale du temps, et surtout par des œuvres de législation et d'administration, auxquelles le pouvoir royal dut un singulier accroissement de force et la société française un progrès moral et politique dont l'honneur revient à l'initiative du saint roi [1]. *Le calme dont jouit la France à cette époque explique la rareté de faits intéressants pendant une période de seize années. La politique internationale nous permet toutefois de mettre Louis IX en scène dans des circonstances particulièrement intéressantes.*

1. L'histoire administrative et législative de saint Louis sera l'objet de développements particuliers dans le prochain volume de la collection : *Philippe le Hardi. Institutions et mœurs du XIIIe siècle.* Nous nous contentons ici de donner la suite des événements de l'ordre purement politique.

§ 1. — TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI D'ANGLETERRE.

(Joinville.)

Il advint que le saint roi pourchassa tant, que le roi d'Angleterre, sa femme et ses enfants vinrent en France [1] pour traiter de la paix de lui et d'eux. De ladite paix furent moult contraires ceux de son conseil, et lui disaient ainsi : « Sire, nous nous merveillons moult que votre volonté est telle, que vous voulez donner au roi d'Angleterre si grande partie de votre terre que vous et votre devancier avez conquise sur lui et par leur méfait. Dont il nous semble que si vous entendez que vous n'y ayez droit, que vous ne faites pas bon rendage au roi d'Angleterre, si vous ne lui rendez toute la conquête que vous et votre devancier avez faite; et si vous entendez que vous y ayez droit, il nous semble que vous perdez quantque vous lui rendez. » A ce répondit le saint

1. On trouve une longue relation de ce voyage du roi d'Angleterre, Henri III, dans la *Grande Histoire* de Mathieu Pâris, sous l'année 1254. Louis IX alla au-devant du prince anglais jusqu'à Chartres ; et dès qu'ils se virent, les deux souverains se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre. A Paris, il se donna, à l'occasion de cette visite, un festin si brillant que l'écrivain déclare que jamais dans les temps passés, d'Assuérus, d'Arthur ni de Charlemagne, il n'y en avait eu un pareil. Au nombre des convives figuraient douze évêques, vingt-cinq ducs et barons, dix-huit comtesses, dont deux étaient sœurs de reines, etc. Le roi de France tenait le milieu de la table, ayant à sa droite le roi d'Angleterre, à sa gauche le jeune Thibaut, roi de Navarre.

roi en telle manière : « Seigneurs, je suis certain que les devanciers au roi d'Angleterre ont perdu tout par droit la conquête que je tiens; et la terre que je lui donne, ne lui donné-je pas pour chose que je sois tenu à lui ni à ses hoirs, mais pour mettre amour entre mes enfants et les siens, qui sont cousins germains. Et me semble que ce que je lui donne emploié-je bien, par ce que il n'était pas mon homme, et qu'il en entre en mon hommage [1]. »

§ 2. — LOUIS IX APAISE LES DISCORDES AUTOUR DE LUI.

Après vint une grande guerre entre le comte Thibaut de Bar et le comte Henri de Luxembourg, qui avait sa sœur à femme; et advint ainsi que ils se combattirent l'un à l'autre dessouz Piney, et prit le comte Thibaut de Bar le comte Henri de Luxembourg, et prit le chastel de Liney qui était au comte de Luxembourg de par sa femme. Pour apaiser cette guerre envoya le roi monseigneur Peron le chamberlain (Pierre Sarrazin), l'homme du monde que il croyait plus, et aux dépens le roi; et tant fit le roi que ils furent apaisés.

De ces gens étrangers que le roi avait apaisés, lui disaient aucuns de son conseil que il ne faisait pas bien, quand il ne les laissait guerroyer; car si il les laissait bien appauvrir, ils ne lui courraient pas sus sitôt, comme si ils étaient bien riches. Et à ce répondait le roi, et disait que ils ne disaient pas bien.

1. Il rendit le Limousin, le Quercy et le Périgord au roi d'Angleterre, qui reconnut les tenir de la couronne de France comme vassal, ainsi que les autres terres qui lui étaient restées : Bordeaux, Bayonne, la Gascogne et les îles. Il vint prêter l'hommage lige à Paris.

« Car si les princes voisins voyaient que je les laissasse guerroyer, ils se pourraient aviser entre eux et dire : Le roi par son malice nous laisse guerroyer. Si en adviendrait ainsi que par la haine que ils auraient à moi, ils me viendraient courre sus, dont je pourrais bien perdre, sans la haine de Dieu que je conquer-

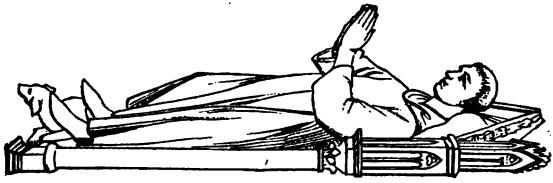

Fig. 19. — Louis, fils aîné de saint Louis. Statue de son tombeau à Saint-Denis.

rais, qui dit : Bénis soient tous les apaiseurs. » Dont il advint ainsi, que les Bourguignons et les Lorrains que il avait apaisés, l'aimaient tant et obéissaient, que je les vis plaider par devant le roi des discordes que ils avaient entre eux à la cour le roi à Reims, à Paris et à Orléans [1].

1. Parmi les faits qui se rattachent à la politique d'arbitrage et de conciliation de saint Louis, il ne faut pas oublier des négociations avec l'Aragon qui eurent pour résultat de déterminer équitablement la frontière commune. La couronne de France avait des prétentions sur le Roussillon et la Catalogne; et l'Aragon en avait de son côté sur Carcassonne et la plupart des fiefs du comté de Toulouse. Ces prétentions réciproques étaient une cause permanente de guerre et un danger pour les deux pays. La sagesse de saint Louis, le désir de Jacques Ier d'Aragon d'assurer ses droits les plus essentiels, amenèrent

3. — ARBITRAGE DE SAINT LOUIS ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE HENRI III ET SES BARONS [1]. — LETTRE DES ENVOYÉS DE HENRI III.

(Lettres royales.)

A leur excellent seigneur le seigneur Henri, par la grâce de Dieu, illustre roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, ses dévoués et fidèles

une transaction. Le traité de Corbeil (16 mai 1258) consacra la renonciation de Louis IX à la suzeraineté de la Catalogne et celle de Jacques Ier à la suzeraineté des grands fiefs situés en deçà des Pyrénées. Un mariage scella ce traité. Philippe, fils de saint Louis, qui devait bientôt devenir l'héritier présomptif de la couronne par la mort de son frère aîné Louis, dut épouser Isabelle d'Aragon, fille de Jacques Ier.

1. La violation réitérée de la Grande Charte, la faveur croissante des étrangers, notamment des Poitevins, amenés à la cour d'Angleterre par les Lusignan de la Marche, frères utérins du roi, étaient depuis longtemps une cause de querelle entre Henri III et ses barons. Le parlement de 1258, où les barons vinrent armés, édicta les *Provisions* d'Oxford, qui enlevaient en réalité le pouvoir exécutif au roi, pour le transporter à l'aristocratie. Le chef de la ligue des barons était Simon de Leicester, fils de Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, vassal du roi d'Angleterre, dans les domaines français duquel il avait ses fiefs. Energique, intelligent, ambitieux, Leicester tint en échec Henri III au milieu d'une désorganisation générale de l'Angleterre. — Le prince Edouard, fils du roi, put cependant acquérir assez de force et de popularité pour contrebalancer la puissance des barons. Des réclamations générales s'élevèrent contre l'anarchie. C'est dans ces circonstances que Louis IX eut à exercer son arbitrage.

Jean de Chyshull et Imbert de Montferrand [1], salut, fidélité et obéissance.

Nous annonçons par les présentes à Votre Royale Sérénité que, le lendemain de la purification de la bienheureuse Vierge Marie, nous sommes arrivés heureusement avec votre trésor à Paris. Nous y avons trouvé en bonne santé monseigneur Edouard, votre fils, et nous lui avons annoncé pour quelles affaires nous étions venus. Le dimanche suivant, nous sommes allés trouver la reine de France à Saint-Germain en Laye, et, suivant nos instructions, nous lui avons exposé l'état de vos affaires. Elle nous a conseillé et même enjoint formellement de ne nous présenter sous aucun prétexte devant le seigneur roi de France avant qu'elle-même fût arrivée à la cour, c'est-à-dire le dimanche de carnaval, attendu qu'elle voulait pouvoir mettre au service de l'expédition de vos affaires son conseil et son appui. Quant à nous, le dimanche indiqué étant venu, en présence de maître Hugues de Mortemar et du seigneur prieur de Mamso, que vous aviez requis par vos lettres de nous assister au début de notre négociation, nous avons exposé toutes vos affaires au seigneur roi dans la forme qui nous a été prescrite. Après avoir écouté notre exposé et s'en être pénétré, le roi nous fixa un autre jour afin de pouvoir, dans l'intervalle, négocier avec le comte de Leicester les préliminaires de l'accord. Le mardi de carnaval, en présence des susdits maître Hugues et le prieur, le seigneur roi répéta avec gravité devant nous, et dans la forme même où nous les lui avions exposés pré-

1. Le premier était archidiacre de Londres, le second chevalier.

cédemment, nos articles et nos demandes, et les résuma. Puis il nous déclara qu'il avait traité lui-même avec le seignenr comte de Leicester des susdites affaires, et que le comte avait bien dit que vous n'aviez que de bonnes intentions; mais qu'il y en avait dans votre conseil qui ne se souciaient guère de la paix et qui ne mettaient aucune bonne volonté à la procurer. Aussi ne paraissait-il pas au comte, à ce qu'il disait, et d'après ce que nous a répété le roi de France, qu'il lui fût possible, pour certains motifs que nous vous exposerons de vive voix à notre retour en Angleterre, de faire en ce moment une paix honorable pour lui. C'est pourquoi le comte avait prié ledit seigneur roi de cesser de se donner du mal à l'égard de ces préliminaires. Ce qu'ayant entendu, nous prîmes immédiatement du roi de France la permission de rentrer dans notre pays.

Mais, le lendemain, le seigneur Jean de Valentin, venant à la cour, nous fit retenir au nom du seigneur roi et de la dame reine de France, en invoquant cette raison qu ils voulaient traiter plus complètement avec le susdit comte. Que peut-il et que doit-il en advenir? c'est ce que nous ignorons; mais, dès que nous aurons à cet égard quelque certitude, nous nous empresserons de revenir en Angleterre. Le seigneur roi de France et madame la reine, ainsi que leurs enfants, sont en très bonne santé et souhaitent votre prospérité comme la leur propre. Puisse Votre Excellence royale conserver la santé pendant de longues années!

Paris, le lendemain du jour des Cendres [1].

1. 16 février 1263. Ce document est tiré des lettres royales et autres lettres historiques pour l'éclaircisse-

§ 4. — LETTRES PATENTES DE HENRI III PAR LESQUELLES IL DÉCLARE ACCEPTER L'ARBITRAGE DE LOUIS IX.

(16 décembre 1263.)

Le roi à tous, etc., salut.

Vous saurez que nous nous en sommes remis à l'illustre seigneur le roi de France au sujet des provisions, ordonnances, statuts et obligations quelconques d'Oxford et au sujet de toutes les contestations et discordes que nous avons et que nous avons eues jusqu'à la Toussaint dernière avec les barons de notre royaume et qu'ils ont eues avec nous à l'occasion des provisions, ordonnances, statuts et obligations d'Oxford. Nous promettons, et, par l'intermédiaire de nos chers et fidèles Guillaume Biset, chevalier, et Robert Fulton, clerc, agissant d'après notre ordre particulier, nous jurons sur notre âme, la main sur les saints Evangiles, que tout ce que le roi de France aura ordonné et décidé à l'égard desdits statuts en général ou en particulier, nous l'observerons de bonne foi.

(Suivent les signatures.)

§ 5. — L'ARBITRAGE DE SAINT LOUIS ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET SES BARONS (23 janvier 1264).

(Chron. de Rysangher en 1263, vieux style.)

Le lendemain de la fête de saint Vincent, une foule de peuple presque innombrable s'étant réunie à Amiens, le roi de France Louis, en présence des

ment du règne de Henri III dans la collection des *Rerum britannicarum medii ævi scriptores.*

évêques et des comtes et des autres grands de la France, prononça solennellement son arrêt en faveur du roi d'Angleterre contre les barons, par l'annulation complète des statuts d'Oxford, des provisions, ordonnances et obligations y relatives, avec cette réserve que le roi entendait qu'il ne fût dérogé en rien à l'ancienne charte du roi Jean, concédée à l'ensemble de la nation anglaise. Cette réserve poussa le comte de Leicester et les adhérents qui avaient l'esprit délié à maintenir fermement les statuts d'Oxford, par cette raison qu'ils étaient fondés sur ladite charte [1].

Alors revinrent de France ceux qui avaient assisté au parlement du roi de France, à savoir le roi d'Angleterre Henri, la reine Aliénor, l'archevêque de Cantorbery Boniface, Pierre, évêque d'Hereford, et Jean Maunsel, qui ne cessaient de machiner contre les barons tout le mal possible.

§ 6. — SAINT LOUIS DÉTERMINE LE PRINCE ÉDOUARD D'ANGLETERRE A PARTIR POUR LA CROISADE.

Cette année (1268), saint Louis, roi de France, envoya des messagers spéciaux à Edouard, fils du roi

1. Le refus des barons anglais de se conformer à la sentence arbitrale de saint Louis ne porta point bonheur à leur cause. Il est vrai que, vainqueurs à la bataille de Lewes, ils firent prisonniers le roi d'Angleterre, son frère Richard de Cornouailles, roi des Romains, et le prince royal Edouard ; mais bientôt la division se mit dans leur parti. Edouard réussit à s'évader, et, par sa victoire à Evesham, où périt Simon de Montfort, il rétablit sur le trône Henri III et mit fin aux troubles civils de l'Angleterre.

d'Angleterre, pour le convier à une entrevue qui pût avoir lieu le plus tôt possible, Edouard hâte son départ et prend les dispositions nécessaires pour traverser la mer et aller trouver le roi de France. Le roi l'accueillit avec un visage tout joyeux, lui fit les plus vives démonstrations d'amitié et, en le tenant serré dans ses bras, lui fit connaître le motif pour lequel il l'avait appelé auprès de lui. Il lui dit que son vœu le plus cher était de retourner en terre sainte, et qu'il désirait l'avoir pour compagnon, afin de triompher des fureurs barbares des infidèles. A ces mots, Edouard lui répondit : « Vous savez, roi mon seigneur, que les ressources de l'Angleterre me font presque entièrement défaut, à cause de la guerre entre le roi et ses barons; et, quant à mes propres ressources, elles sont trop minces pour me permettre d'accomplir une si grande entreprise avec un chef tel que vous. » Le roi de France lui répondit aussitôt : « Eh bien, je te prêterai ou même te donnerai gratis trente mille marcs en bonne et loyale monnaie; je ne te demande qu'une chose : c'est d'acquiescer à mon désir. » Édouard était un homme de haute stature, d'une probité aussi grande que sa hardiesse et d'une force prodigieuse. Le roi de France s'estimait heureux s'il pouvait gagner un tel compagnon. Édouard donc, qui n'était pas moins désireux de cette expédition que le roi de France lui-même, acquiesça à ses vœux et lui donna aussitôt en gage la Gascogne, en acceptant de lui la somme nécessaire pour le voyage de terre sainte. Il retourna en Angleterre pour demander à son père la permission de partir. Le vieux roi, pris d'attendrissement, se mit à pleurer; mais il consentit au désir de son fils, lui donna avec joie sa bénédiction, et permit

à tous ceux qui voudraient le suivre de faire leurs préparatifs de départ. Le prince reçut à cette occasion la croix du légat Ottoboni [1].

§ 7. — LA DEUXIÈME CROISADE DE LOUIS IX. RÉSOLUTION IMPOLITIQUE ET FATALE [2].

(Joinville.)

La croiserie fut de petit exploit. Je fus moult pressé du roi de France et du roi de Navarre de me croiser. A ce répondis-je que tandis comme j'avais été au service Dieu et le roi outre-mer, et puis que je en

1. Il rejoignit en effet saint Louis sous les murs de Tunis et se trouvait là quand le roi de France mourut et que son frère Charles de Valois, roi des Deux-Siciles, conclut une trêve avec les musulmans et rapatria l'armée française. Beaucoup d'Anglais suivirent les Français dans leur retraite. Dans son indignation, le prince anglais s'écria : « Par le sang de Dieu, puisque mes compagnons d'armes et mes compatriotes m'abandonnent, moi j'entrerai dans Ptolémaïs avec mon palefrenier Souwin, et ce serment je le tiendrai jusqu'à la séparation de mon âme et de mon corps. »

2. La direction prise par la seconde croisade de saint Louis vers Tunis se rattache à de grands événements auxquels saint Louis voulut rester étranger. Après la mort de l'empereur Frédéric II (1250), la papauté, s'acharnant après sa postérité, voulut dépouiller la maison de Souabe du royaume des Deux-Siciles. Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV luttèrent avec énergie contre Manfred, fils bâtard de Frédéric; ce dernier offrit la couronne à Charles de Valois, frère de Louis IX, sachant que le roi de France ne consentirait pas à laisser un de ses fils se compromettre dans cette entreprise. Charles

revins, les sergents du roi de France et du roi de Navarre m'avaient détruit et appauvri ma gent si que il ne serait jamais heure que moi et eux n'en valussent pis. Et leur disais ainsi, que si je en voulais ouvrer au gré Dieu, que je demourrai ici pour mon peuple aider et défendre.

Je entendis que tous ceux firent péché mortel, qui lui loèrent l'allée; pour ce que au point que il était en France, tout le royaume était en bonne paix en lui-même et à tous ses voisins; ni oncques puis que il en partit, l'état du royaume ne fit que empirer. Grand péché firent ceux qui li loèrent l'allée, vu la grande faiblesse où son corps était; car il ne pouvait souffrir ni le charrier ni le chevaucher. La faiblesse de lui était si grande, que il souffrit que je le portasse dès l'hôtel au conte d'Auxerre, là où je pris congé de li, jusques aux Cordeliers entre mes bras; et si faible comme il était, si il fut demeuré en France, pût-il encore avoir vécu assez et fait moult de biens et de bonnes œuvres.

accepta; vainqueur à Tagliacozzo, il range sous son autorité la plus grande partie du royaume et envoie à l'échafaud le dernier représentant des Hohenstauffen, Conradin, petit-fils de Frédéric II, dont il s'est emparé. C'est le nouveau roi de Sicile qui détourna sur le royaume de Tunis les armements que saint Louis destinait à un second voyage en terre sainte. Le roi de Tunis s'était en effet soustrait au tribut qu'il payait au royaume de Sicile. Cet intérêt financier et la duplicité du roi de Tunis, qui, prenant Louis IX par son faible, lui envoya plusieurs messages annonçant sa conversion prochaine, expliquent le débarquement du roi de France devant l'ancienne Carthage.

§ 8. — TRAVERSÉE DE LA FLOTTE CROISÉE. — DÉBARQUEMENT DES MALADES A CAGLIARI. — ENTRÉE EN RADE DE TUNIS. — PREMIÈRES OPÉRATIONS. — PRISE DU CHATEAU DE CARTHAGE.

(Lettre de Pierre de Condet, chapelain du roi, au prieur d'Argenteuil.)

Désirant faire part à Votre Révérence de ce qui me concerne et des détails de notre voyage, je vous dirai qu'après que le seigneur roi eut mis à la voile et qu'après avoir beaucoup souffert sur mer, il entra, le mardi d'après son embarquement, dans le port de Cagliari, en Sardaigne. Il envoya l'amiral au gouverneur du phare et à quelques autres personnages du pays. L'amiral les trouva d'abord durs et récalcitrants, parce qu'ils craignaient beaucoup pour eux-mêmes. Ils ne voulurent pas lui permettre d'entrer dans le fort, et il ne rapporta qu'un peu d'eau douce, de légumes et de pain. Le mercredi suivant, le roi leur renvoya le matin l'amiral, le chambellan et les sénéchaux, pour les rassurer. Ces députés, les ayant adoucis, leur demandèrent la permission pour nos malades, qui étaient assez nombreux, de descendre à terre afin de se rétablir. Ils répondirent enfin qu'ils voulaient bien que le roi et quelques-uns des siens entrassent dans le fort, pourvu qu'il les garantît de la violence des Génois, qui étaient les seuls qu'ils craignissent. Les Pisans, à qui le fort appartient, sont en effet très odieux aux Génois. Sur cette réponse, le roi fit mettre à terre les malades, dont plusieurs moururent, savoir : le seigneur Maréchal, chevalier; le seigneur S... et beaucoup d'autres. Mais plusieurs restèrent avec le roi, tels que Philippe, frère du comte de

Vendôme; Jean de Corbeil, chapelain, et cent autres de moindre condition. Le roi envoya pour garder les malades débarqués Guillaume Breton, huissier de la porte, et Jean d'Aubergenville, garde de la porte. Il resta huit jours dans le port, sans sortir de ses vaisseaux. Les barons ne se firent pas longtemps attendre; il en arrivait tous les jours, tels que le roi de Navarre, le comte de Flandre, le comte de Saint-Paul, le seigneur légat, Jean de Bretagne et plusieurs autres. Le samedi et le dimanche suivants, ils vinrent trouver le roi, et il se tint un grand conseil...

Le mardi suivant, veille de Saint-Arnould, tous partirent ensemble du port, et, le jeudi, entrèrent vers la neuvième heure dans la rade de Tunis. A notre aspect, plusieurs naturels s'enfuirent dans les montagnes, pleins d'étonnement. Ils ignoraient sans doute entièrement que nous dussions arriver. Ce même jour, le roi fit descendre l'amiral dans les galères pour aller au port et voir à qui appartenaient des vaisseaux qui y mouillaient. L'amiral en trouva quelques-uns qui appartenaient aux Sarrasins, il s'en saisit; mais, comme ils étaient vides, il les relâcha. Il y avait aussi des vaisseaux marchands qu'il laissa libres. En s'avançant toujours, il débarqua sans aucun obstacle, fit savoir au roi qu'il avait pris terre, et le pria de lui envoyer des secours. Le roi fut un peu troublé à cette nouvelle. Il dit qu'il n'avait point envoyé l'amiral pour prendre terre; et, appelant son chambellan, il lui commanda d'assembler les barons pour les consulter là-dessus. Parmi ceux qui se trouvaient le plus près, les uns furent d'avis qu'on envoyât des secours, les autres soutenaient au contraire que cette manière de prendre terre n'était pas bonne. Le seigneur de Pressigny dit au roi : « Si

vous voulez, sire, que chacun fasse du mieux qu'il pourra, laissez chacun descendre et prendre terre où il pourra. » Après plusieurs débats, il fut arrêté que Philippe d'Évreux et le maître des ballistaires iraient trouver l'amiral et que, suivant ce qu'ils verraient, ou ils le ramèneraient ou enverraient demander des secours pour débarquer pendant toute la nuit; les envoyés ramenèrent l'amiral. Plusieurs ne savaient s'ils devaient blâmer ce retour, car, le vendredi au matin, un grand nombre de Sarrasins arrivèrent de tous côtés sur le port. Mais, le roi ayant de nouveau convoqué son conseil, il fut décidé qu'on débarquerait, ce qui s'exécuta, au nom du Seigneur, la galère du roi précédant un peu celle des autres. On prit terre, grâce à Dieu, mais avec si peu d'ordre que, suivant l'opinion commune, une centaine de braves guerriers auraient empêché ou du moins rendu fort difficile le débarquement tel qu'il s'opéra. Cependant les nôtres, ne trouvant point de résistance, campèrent dans une île qui leur offrit deux issues. Elle a plus d'une lieue de longueur, et de largeur plus de trois portées de balliste. L'eau de la mer l'entoure de deux côtés; on jugea qu'on n'y trouverait point d'eau douce. Aussi éprouvâmes-nous plus de mal sur terre que sur mer. Quelques-uns des nôtres s'avancèrent le samedi jusqu'à une tour qui était voisine et où il y avait de l'eau douce dans les citernes. Mais ils rencontrèrent des Sarrasins qui tuèrent plusieurs d'entre eux. Cependant quelques soldats servants s'emparèrent de la tour. D'autres Sarrasins qui survinrent les enveloppèrent et les auraient enfermés dans la tour, si le roi n'eût envoyé à leur secours le seigneur Lancelot, Radulphe de Trapani et plusieurs autres. Ceux-ci auraient été suivis d'un plus grand nombre, si tous

les chevaux eussent été débarqués, et si ceux qui l'étaient déjà n'avaient pas été tellement fatigués et harassés qu'à peine pouvaient-ils se soutenir. Il y eut ce jour-là un grand combat entre les Sarrasins et les nôtres; on se battit, non de près, mais de loin; car les Sarrasins n'osaient approcher de nous. Ils sont armés de lances dont ils frappent en fuyant ou en passant; ils tuent les chevaux et non les cavaliers; ils tuent aussi tous ceux qui sont à pied et errants. Cependant il y eut dans ce combat peu de morts de part et d'autre. On délivra enfin ceux qui étaient dans la tour et on les fit revenir.

Nous restâmes le dimanche dans l'île, mais le défaut d'eau douce nous força d'en sortir; le lundi, veille de la Madeleine, l'armée s'avança vers le château de Carthage, distant de cette île d'environ une lieue. Dans sa marche, elle reprit la tour, que nous gardons encore; grand nombre de Sarrasins qui étaient aux environs prirent la fuite. On campa dans une vallée où il y a une infinité de puits qui servent à l'arroser, et de là on avait accès au port, ou aux vaisseaux, ou au château. Le mardi, des mariniers vinrent camper auprès du roi et lui dirent qu'ils se faisaient fort de lui livrer le château de Carthage s'il voulait leur donner quelques troupes de secours. On délibéra sur cette proposition, et il fut décidé qu'ils se tiendraient prêts, eux et leurs machines. Le jeudi suivant, ils vinrent tous préparés. Le roi leur donna quatre bataillons, savoir : ceux de Carcassonne, de Châlons, de Périgord et de Beaucaire, et d'autres gens de pied. Le roi et les autres barons, formant jusqu'à dix-sept bataillons, s'avancèrent contre les Sarrasins pour garantir la troupe qui allait assiéger le château et pour empêcher les ennemis,

qui étaient en grand nombre, soit de fondre sur elle, soit d'approcher du fort. Que vous dirais-je de plus? Les mariniers, secondés par les quatre bataillons, escaladèrent le château à la vue des Sarrasins, qui restèrent immobiles; ils mirent en fuite ou tuèrent deux cents hommes de la garnison et autres habitants du château, dont plusieurs se cachèrent. Aucun des nôtres ne fut blessé. Il n'y eut qu'un pauvre marinier de tué. Après la prise du château de Carthage, ceux qui purent sortir par des souterrains emmenèrent des vaches, d'autres animaux à la vue des nôtres, qui ne voulurent pas les poursuivre, parce qu'ils n'avaient point encore reçu d'ordre. Dans ce château, plusieurs Sarrasins se cachent encore dans des retraites ou des caves souterraines, et tous les jours on tue ceux qu'on peut trouver. D'autres ont été étouffés par le feu dans des cavernes, et ceux qui y restent périront de quelque autre genre de mort. Sans la mauvaise odeur qu'exhalent les cadavres, le roi aurait logé dans le château; pour le moment, il a envoyé l'ordre d'enlever ces cadavres. On dit ici que celui qui est maître de Carthage l'est bientôt de tout le pays, mais nous ne croyons point à ce dicton populaire, parce qu'il arrive tant de Sarrasins, et de tant de côtés, et ils inquiètent tellement les nôtres, que quelquefois on crie aux armes deux fois par jour. Mais les Sarrasins n'osent approcher du gros de notre armée; ils se contentent de tuer ceux qu'ils trouvent seuls ou errants ou qui les attaquent. Cependant on croit qu'ils ont plus perdu des leurs que nous des nôtres. Quand nous les poursuivons, ils fuient; quand nous nous retirons, ils nous attaquent avec leurs lances. On attend, pour les poursuivre tout à fait, que le roi de Sicile, qui doit venir de jour

en jour, soit arrivé. Notre roi lui avait mandé de Sardaigne, qu'il se pressât de partir; le frère Amauri des Roches est déjà venu et nous a annoncé que le prince doit bientôt arriver. Le roi lui a envoyé de nouveaux députés, et l'on espère que d'ici à six jours il sera ici. Du reste, sachez que je me porte bien. Je souhaite apprendre qu'il en est de même de vous et de mes autres amis. Le roi, ses enfants et les princes jouissent d'une bonne santé [1].

§ 9. — MORT DE SAINT LOUIS.

(Joinville.)

De la voie que il fit à Thunes ne veux-je rien conter ni dire, pour ce que je n'y fus pas, la merci Dieu; ni je ne veux chose dire ni mettre en mon livre de quoi je ne soie certain. Si parlerons de notre saint roi sans plus, et dirons ainsi, que après que il fut arrivé à Thunes, devant le chastel de Carthage, une maladie le prit du flux du ventre, dont il accoucha au lit, et sentit bien que il devait par temps trépasser de ce siècle à l'autre. Lors appela monseigneur Philippe, son fils, et lui commanda à garder aussi comme par testament tous les enseignemens que il lui laissa, lesquels enseignemens le roi écrivit de sa sainte main, si comme l'on dit [2].

Quant le bon roi eut enseigné son fils monseigneur Philippe, l'infirmité que il avait commença à croître forment, et demanda les sacremens de sainte Eglise. Et les eut en saine pensée et en droit enten-

1. Traduction de la Collection Michaud.
2. Voir ces instructions à la fin du volume.

dement, ainsi comme il apparut; car quand l'on l'enhuilait et on disait les sept psaumes, il disait les vers d'une part. Et ouïs conter à monseigneur le comte d'Alençon, son fils, que quand il approchait de la mort, il appela les sains pour li aider et secourre, et mêmement monseigneur saint Jacques, en disant l'oraison qui commence : *Esto Domine;* c'est-à-dire *Dieu soit sanctificateur et garde de notre peuple.* Monseigneur saint Denis de France appela lors en s'aide, en disant l'oraison qui vaut autant à dire : *Sire Dieu, donne-nous que nous puissions despire l'aspreté de ce monde, si que nous ne doutions nulle adversité.* Et ouis dire lors à monseigneur d'Alençon que son père réclamait sainte Geneviève. Après se fit le saint roi coucher en un lit couvert de cendre, et mit ses mains sur sa poitrine, et en regardant vers le ciel rendit à notre Créateur son esprit, en cette heure même que le Fils Dieu mourut en la croix [1].

§ 10. — AUTRE RÉCIT DE LA MORT DE SAINT LOUIS.

(Lettre du roi Thibaut de Navarre à l'évêque de Tunis.)

Thibaud, roi de Navarre, par la grâce de Dieu, comte de Champagne et de Brie, comte palatin, à l'evesque de Thunes, salut. — Sire, j'ai reçu votre lettre en laquelle vous priez que je vous fasse à savoir l'état de la fin de mon cher seigneur Loys, jadis roi de France. Sire, du commencement et du milieu savez-vous plus que nous ne fesons, mais de

1. Saint Louis mourut à Tunis le 25 août 1270, à l'heure de nones, c'est-à-dire à trois heures après midi.

la fin vous pourrions-nous témoigner de la vue des yeulx que en toute notre vie nous ne vimes ni ne sumes si sainte ni si dévote en homme du siècle ni de religion, et ainsi avons-nous ouï témoigner à tous ceux qui la virent. Et sachez, Sire, que, dès le dimanche à l'heure de none jusqu'au lundi à l'heure de tierce, sa bouche ne cessa, de jour et de nuit, de loer Notre-Seigneur et de prier pour le peuple qu'il avait là amené; et là où il avait jà perdu une partie de la parole, si criait-il aucunes fois en haut : *Fac nos, Domine, prospera mundi despicere et nulla ejus adversa formidare.* Et moult de fois criait-il en haut : *Esto Domine plebis tuæ sanctificator et custos.* Après heure de tierce, il perdit aussi comme du tout la parole; mais il regardait les gens débonnairement et faisait moult de fois le signe de la Croix, et entre heure de tierce et de midi fit aussi comme semblant de dormir, et fut bien les yeux clos l'espace de demi-heure et plus. Après, il ouvrit les yeux et regarda vers le ciel, dit ces vers : *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum;* et oncques puis il ne dit mot ne ne parla. Entour l'heure de none, il trépassa. Jusques à lendemain que on le fendit, il était aussi bel et aussi vermeil, ce nous semblait, comme il était en sa pleine santé et semblait à moult de gens qu'il voulait se rire. Après, les entrailles furent portées à Montréal en une église près de Salerne, là où nostre Sire a jà commencé à faire moult de beaux miracles pour lui, si comme nous avons entendu par l'archidiacre de Salerne, qui manda par sa lettre au roi de Sicile. Mais le cœur de lui et le corps demeurèrent en l'ost, car le peuple ne voult souffrir en nulle manière que ils en fussent portés.

§ 11. — MORT DE SAINT LOUIS.

(Pierre de Condet au trésorier de Saint-Franchour de Senlis).

Je ne vous dirai rien de l'état présent de la cour; ceux qui s'en retournent avec le corps de notre roi d'heureuse mémoire vous en diront assez. Lorsque j'étais occupé à vous écrire, et que j'étais sur le point de terminer ma lettre, on m'a annoncé que le vaisseau qui devait transporter les corps de cet illustre roi et de son fils le comte de Nevers [1], et mettre à la voile le vendredi matin, ne partira que dimanche. J'ai appris aussi que le neveu de Thibauld, maître des ballistaires, qui sera chargé de la présente, doit partir sur un vaisseau qui fera voile vendredi. Je me suis donc levé de grand matin, et, comme j'avais de la chandelle, j'ai ajouté ce qui suit à ma lettre. Apprenez que notre roi Louis, de très fidèle mémoire, est mort lundi matin, jour de la Saint-Barthélemi, vers la neuvième heure. Le roi de Sicile est arrivé à la même heure et n'a pu parler à son frère, qui avait déjà rendu l'âme lorsqu'il est venu dans son camp. Le trouvant mort, il s'est jeté, en pleurant amèrement, à ses pieds. Après avoir fait une prière, comme l'attestent ceux qui étaient présents, il s'est écrié en versant un torrent de larmes : « Mon seigneur! mon frère! » Et il lui a baisé les pieds. Notre roi a choisi Saint-Denis pour le lieu de

1. Cet enfant, né, comme on l'a vu plus haut, lors de la première croisade de saint Louis, pendant le siège de Damiette, ne résista pas aux fatigues de la seconde expédition.

sa sépulture et l'église de Royaumont pour celle de son fils, le comte de Nevers; car il ne voulait pas que son fils fût enseveli dans l'église de Saint-Denis, où il n'y a que les rois de déposés. Il voulait aussi qu'on fît à ce prince un grand service. Vous aurez bientôt, comme je le pense, de plus amples détails sur cela et sur d'autres choses.

Apprenez aussi que jeudi le roi de Sicile a fait mettre dans un petit lac qui s'étend jusque près de Tunis quelques vaisseaux légers et bateaux plats qui devaient, disait-on, servir à une expédition. Pendant qu'on les tirait sur le rivage pour les lancer dans le lac, une foule de Sarrasins se sont rassemblés pour défendre le lac et s'opposer à l'opération. Ils étaient en plus grande force et en meilleur ordre que de coutume. A cette vue, le roi de Sicile fit armer ses gens. Il envoya secrètement l'ordre aux barons de s'armer aussi, et chacun d'eux sortit avec sa troupe. Le comte d'Artois parut le premier; il fut suivi du roi de Sicile et de son fils, Philippe de Montfort; tous trois se précipitèrent sur les Sarrasins et en renversèrent un si grand nombre qu'ils en couvrirent la terre jusqu'à une demi-lieue. Les autres Sarrasins furent mis en fuite dans un moment. Cependant plusieurs d'entre eux, espérant se rallier dans leurs barges, se jetèrent dans le lac et s'y noyèrent, parce que les mariniers avaient retiré les barges par crainte. Il y en a qui estiment jusqu'à cinq mille le nombre des ennemis tant tués que noyés. Dans cette affaire, nous avons perdu notre cher Arnolphe de la Tour-Ferrand, l'amiral et d'autres dont vous apprendrez bientôt les noms. Quant à notre roi Philippe, vous saurez qu'il y a eu un second accès de fièvre et qu'on craignait beaucoup pour ses jours.

[illegible] a été de bon augure pour [illegible] que personne ne [illegible] pays de Tunis, parce [illegible] forts et robustes qui [illegible] avec peine à leur [illegible] qu'ils ne vivent [illegible] n'est pas étonnant. [illegible] la poussière si in- [illegible] si corrompu, [illegible] a tant d'autres [illegible] les per- [illegible] l'ennui de [illegible] retour-

[illegible] vos juge- [illegible] Excusez- [illegible] départ du [illegible] plus [illegible] dans le

[illegible] la

V

CARACTÈRE, HABITUDES, VIE PRIVÉE, MORALE DE SAINT LOUIS.

---

§ 1. — ENFANCE ET ÉDUCATION DE SAINT LOUIS.

(Confesseur de la reine Marguerite.)

La reine Blanche elle-même instruisit ledit roi, comme celui qui devait si grand royaume gouverner, et comme celui qu'elle aimait avant tous les autres parmi ses enfants. Et il fut nourri bien et saintement par les soins de ladite mère, qui lui mettait devant les yeux bons exemples, et avec ce bons enseignements; et lui apprenait à faire toutes choses qu'elle croyait qui fussent agréables à Dieu, et par lesquelles les bons princes et chaque bon chrétien peuvent et doivent plaire à Notre-Seigneur; et lui enseignait à éviter les choses qui seraient contraires à la volonté de Dieu. Et encore elle le baillait à garder et à instruire dans les choses devant dites à ceux qu'elle pensait propres à ce faire; et lui baillait bonnes personnes, qui bon conseil lui donnassent pour le royaume loyalement, sagement et fermement gouverner... Le temps de croissance convenable pour travaux supporter, adresse

acquérir, corps aux exercices former, premier soin très bon pour les chétifs mortels, ne laissa pas fuir le benoît saint Louis en vain; mais le passa très saintement, comme celui qui savait bien que les meilleures choses s'envolent et que les pires choses demeurent. Ainsi qu'en la cruche pleine, le dessus qui est très pur coule aisément, et ce qui est trouble reste; ainsi dans la vie de l'homme ce qui est très bon est au commencement. Et le temps de sa jeunesse monseigneur saint Louis n'employa pas vainement, mais le passa très saintement; car, comme il fut à l'âge de quatorze ans ou environ, il fut en la garde de la noble dame reine Blanche, sa mère, à qui il obéissait en toutes choses, laquelle, comme il a été dit, le faisait garder très diligemment et le gardait et le faisait aller noblement et en noble atour, ainsi qu'il convenait à un si grand roi. Auquel temps il s'occupait quelquefois, pour se récréer, à aller en bois et en rivière (à chasser et à pêcher), et à autres exercices semblables, honnêtes toutefois et convenables. Ce qui n'empêchait pas qu'il n'eût toujours son maître en ce même temps qui lui enseignait les lettres et l'instruisait; et, comme ce même bienheureux roi disait, le devant dit maître le battait quelquefois pour lui enseigner cause de discipline. Et ledit benoît roi toujours en ce même temps entendait chaque jour la messe et vêpres à notes (en plain-chant) et toutes les heures canoniales aussi; et pour cela ne laissait-il pas de les dire avec un autre, et il avait chapelains et autres qui par jour et par nuit lui chantaient messe, matines et les autres offices de sainte Eglise, et il hantait l'église et entendait les services; et, quelque occupé qu'il fût, néanmoins il entendait la messe et les autres heures, et avec cela il disait les heures ca-

Fig. 20. — Portrait de saint Louis.
(Reliquaire de la Sainte-Chapelle.)

noniales. Il fuyait tous jeux inconvenants et se gardait de toutes choses déshonnêtes et laides. A nul il ne faisait injure par actes et par paroles; il ne méprisait personne, ni ne jetait le blâme sur personne en aucune façon; mais il reprenait bien doucement ceux qui parfois faisaient choses dont il pouvait se courroucer, et les corrigeait en disant ces paroles : « Calmez-vous, ou soyez en paix; ne faites pas dorénavant ces choses, car vous en pourriez bien porter la peine. » Ou il leur disait quelque chose d'approchant, et à chacun il parlait toujours au pluriel. Il n'affirmait pas ce qu'il disait en mêlant des serments à ses paroles; mais il disait simplement les choses telles qu'elles se présentaient. Il ne chantait pas les chansons du monde, ni ne souffrait que ceux de sa maison les chantassent, à sa connaissance; aussi commanda-t-il à un sien écuyer qui chantait bien ces choses au temps de sa jeunesse, de s'abstenir de chanter telles chansons, et il lui fit apprendre quelques-unes des antiennes de Notre-Dame et cet hymne *Ave, maris stella*, quoique ce fût chose fort difficile à apprendre; et lui-même, le benoît roi, chantait quelquefois ces choses dessus dites avec cet écuyer.

§ 2. — CARACTÈRE DE SAINT LOUIS.

(Geoffroy de Beaulieu.)

Le saint roi était très spirituel et ses paroles pleines de grâce; il était en garde contre les libertins, les méchants et les calomniateurs; jamais il n'insultait personne; il reprenait doucement ceux qui faisaient quelques fautes, à moins qu'elles ne fussent très graves; il s'abstenait de toute espèce de jure-

ments, tels que ceux qu'on a coutume de laisser échapper dans la conversation; pour éviter tous les autres jurements, il se servait habituellement de celui-ci : *In nomine mei* (au nom de moi); et même, sur la représentation d'un homme pieux, il s'en abstint absolument, et se contenta de dire, selon l'Evangile, oui et non. Dans les affaires difficiles personne n'avait le coup d'œil aussi sûr que ce pieux monarque; et ce qu'il comprenait bien, il l'exécutait avec habileté et prudence; la douceur était répandue sur ses lèvres, et il savait rendre aimable tout ce qu'il disait.

§ 3. — AMOUR DE SAINT LOUIS POUR LE PEUPLE.
(Joinville.)

L'amour qu'il avait à son peuple parut à ce qu'il dit à son aîné fils [1] en une moult grande maladie que il eut à Fontainebleau : « Beau fils, fit-il, je te prie que tu te fasses aimer au peuple de ton royaume; car vraiment je aimerais mieux que un Escot vînt d'Ecosse et gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement, que tu le gouvernasses mal apertement. »

§ 4. — SOBRIÉTÉ ET MODESTIE DE SAINT LOUIS.

De la bouche fut-il si sobre, que oncques jour de ma vie je ne li ouis deviser nulles viandes [2], aussi comme maints riches hommes font; ainçois mangeait patiemment ce que ses queux lui appareillaient devant lui.

1. Ce fils aîné était Louis, qui mourut âgé de seize ans, en 1260.
2. Je ne l'entendis point parler de ce qui se mange.

En ses paroles fut-il attrempé; car oncques jour de ma vie je ne li ouis mal dire de nullui, ni oncques ne lui ouis nommer le diable, lequel nom est bien répandu par le royaume; en ce que je crois qui ne plaît mie à Dieu. Son vin trempait par mesure, selon ce qu'il voyait que le vin le pouvait souffrir. Il me demanda en Chypre pourquoi je ne mettais de l'eau en mon vin; et je lui dis que ce me faisaient les phisiciens qui me disaient que j'avais une grosse teste et une froide fourcelle, et que je n'en avais pouvoir de enivrer. Et il me dit que ils me décevaient; car, si je ne l'apprenais en ma jeunesse, et je le voulais temper en ma vieillesse, les gouttes et les maladies de fourcelle ne prendraient; que jamais n'aurais santé; et si je buvais le vin tout pur en ma vieillesse, je m'enivrerais tous les soirs; et ce était trop laide chose de vaillant homme de soi enivrer.

Il disait que l'on devait son corps vêtir et aimer en telle manière, que les prudeshommes de ce siècle ne disent que il en fait trop, ni que les jeunes hommes ne disent que il fait peu.

§ 5. — FOI DE SAINT LOUIS.

Il m'appela une fois et me dit : « Je n'ose parler à vous pour le subtil sens dont vous êtes de chose qui touche à Dieu; et pour ce ai-je appelé ces frères qui ci sont, que je vous veux faire une demande. » La demande fu telle : « Sénéchal, fit-il, quelle chose est Dieu? » Et je lui dis : « Sire, ce est si bonne chose que meilleure ne peut être. — Vraiment, fit-il, c'est bien répondu; que cette réponse que vous avez faite, est écrite en ce livre que je tiens en ma main. Or

vous demandé-je, fit-il, lequel vous aimeriez mieux, ou que vous fussiés mésiaux, ou que vous eussiez fait un péché mortel. » Et je, qui oncques ne lui mentis, lui répondis que je en aimerais mieux avoir fait trente, que être mesiaux. Et quant les frères s'en furent partis, il m'appela tout seul, et me fit seoir à ses pieds et me dit : « Comment me dites-vous hier ce? » Et je lui dis que encore li disais-je, et il me dit : « Vous dites comme hastis musard; car nulle si laide mezelerie n'est comme d'être en péché mortel, pour ce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable; par quoi nulle si laide mézélerie ne peut être. Et bien est voir que quand l'homme meurt, il est guéri de la mézélerie du corps; mais quand l'homme qui a fait le péché mortel meurt, il ne sait pas ni n'est certain que il ait eu telle repentance que Dieu li ait pardonné; par quoi grant paour doit avoir que cette mézélerie li dure tant comme Dieu sera en paradis. Aussi vous prie, fit il, tant comme je puis, que vous mettiez votre cœur à ce, pour l'amour de Dieu et de moi, que vous aimassiez mieux que tout meschief avint au corps, de mézélelie et de toute maladie, que ce que le péché mortel venist à l'âme de vous.

Il me demanda si je lavais les pieds aux pauvres le jour du grand jeudi : « Sire, dis-je, en malheur, les pieds de ces vilains ne laverai-je jà. — Vraiment, fit-il, ce fut mal dit; car vous ne devez mie avoir en dédain ce que Dieu fit pour notre enseignement. Si vous prié-je pour l'amour de Dieu, premier, et pour l'amour de moi, que vous les accoutumiez à laver. »

Le saint roi se efforça de tout son pooir, par ses paroles, de moi faire croire fermement en la loi chré-

tienne que Dieu nous a donnée. Il disait que nous devions croire si fermement les articles de la foi, que pour mort, ni pour meschief qui avenist au corps, que nous n'ayons nulle volonté d'aller encontre par parole ni par fait. Et disait que l'ennemi est si subtil que, quand les gens se meurent, il se travaille tant comme il peut, que il les puisse faire mourir en aucune doutance des points de la foi.

Le roi disait que foi et croyance étaient une chose où nous devons être fermes, encore que nous n'en fussions certains que par oui-dire. Là-dessus, il me demanda comment mon père avait nom, et je lui dis qu'il avait nom Simon, et il me dit : « Comment le savez-vous? » et je lui répondis que je croyais en être certain et le croyais fermement parce que ma mère me l'avait témoigné. « Donc, reprit-il, devez-vous croire fermement tous les articles de la foi, desquels nous témoignent les apôtres, ainsi que vous l'entendez chanter le dimanche au *Credo*. »

§ 6. — LES PRATIQUES RELIGIEUSES. — CONVERSATION DE HENRI III ET DE SAINT LOUIS SUR LA MESSE ET LE SERMON.

(Chronique de Walsingham, année 1272.)

Henri III d'Angleterre avait coutume d'entendre trois grand'messes tous les jours, et désirait en entendre un plus grand nombre encore; il assistait continuellement à la célébration de messes privées. Et lorsque le prêtre levait le corps du Seigneur, il lui tenait la main et la baisait. Or il arriva que saint Louis, roi de France, s'entretenant avec lui sur ce sujet, lui dit que ce n'était pas toujours à la messe, mais plus souvent encore au sermon, qu'il fallait

aller. Henri lui répondit avec autant d'esprit que de bonne grâce : « J'aime mieux voir plus souvent mon ami que d'entendre parler de lui, même si l'on en dit beaucoup de bien. »

§ 7. — FERMETÉ DE SAINT LOUIS A L'ÉGARD DU CLERGÉ. L'EXCOMMUNICATION ET LE BRAS SÉCULIER.

(Joinville.)

Je le revis une autre fois à Paris, là où tous les prélats de France le mandèrent que ils voulaient parler à lui, et le roi alla au palais pour eux voir. Et là était l'évêque Guy d'Auxerre, qui fut fils de monseigneur Guillaume de Mello, et dit au roi pour tous les prélats de telle manière : « Sire, ces seigneurs qui sont ici, archevêques, évêques, m'ont dit que je vous dise que la chrétienté se périt entre vos mains. » Le roi se signa et dit : « Or dites-moi comment ce est? — Sire, fit-il, c'est pour ce que on prise si peu les excommunications, nuit et jour les gens se laissent mourir excommuniés, sans qu'ils se fassent absoudre et sans faire satisfaction à l'Eglise. Si vous requérons, sire, pour Dieu et pour tout ce que vous devez faire, que vous commandiez à vos prévots et à vos baillis que tous ceux qui se souffriront excommuniés un an et un jour, que on les contraigne par la prise de leurs biens à ce que ils se fassent absoudre. » A ce répondit le roi que il leur commanderait volontiers de tous ceux dont on le ferait certain que ils eussent tort. Et l'évêque dit qu'il ne lui appartenait de connaître de leurs causes. Et le roi lui dit que il ne le ferait autrement; car ce serait contre Dieu et contre raison si il contraignait la gent à se faire absoudre, quand les

clercs leur feraient tort. « Et de ce, fit le roi, vous en dois-je un exemple du comte de Bretagne, qui a plaidé sept ans aux prélats de Bretagne, tout excommunié; et tant a exploité que l'apostole les a condamnés tous. Donc si je eusse contraint le comte de Bretagne la première année de se faire absoudre, je me fusse méfait envers Dieu et envers lui. » Et lors sortirent les prélats, ne onques plus n'en ouïs parler, que demande fût faite des choses dessus dites.

§ 8. — CHARITÉ ET PHILANTHROPIE DU ROI. SAINT LOUIS ET LE LÉPREUX.

(Guillaume de Nangis.)

Le benoît roi visitait souvent l'abbaye de Royaumont; et aussi comme à chacune fois que il venait à l'abbaye, il entrait lui-même à l'infirmerie de l'abbaye, et voyait les frères malades et les confortait, et demandait à chacun de quelle maladie il était malade; et touchait à aucun le pouls et à aucun les tempes, même quand ils suaient et appelait ses physiciens qui étaient avec lui, et faisait tant que il voyait les urines des moines malades; et leur donnaient les physiciens conseil comment ils se dussent gouverner en leur maladie; et disait souvent le benoît roi : « notre laituaire (électuaire) tel, ou nos choses telles fussent bonnes à ce malade; » et leur commandait et leur faisait administrer de sa cuisine et de ses autres offices, ce que il leur convenait, suffisamment. Et à ces choses faire il avait peu de gens, si comme les abbés et ses physiciens et ses secrétaires; car, quand il faisait telles choses, il voulait que peu de gens y fussent, et mêmement ceux qui étaient moult ses

privés, et nuls autres : mais ceux qui étaient plus malades il visitait plus soigneusement et plus hâtivement venait au lit des malades, et touchait les mains des malades et les lieux de la maladie; et quand la maladie était plus griéve, ou apostume ou autre chose, tant plus volontiers le touchait. En l'abbaye de Royaumont avait un moine qui avait nom frère Léger et était diacre en l'ordre, qui était mesel et était en une maison desseuré des autres, qui était si despis et si abominable, que pour la grande maladie ses yeux étaient si dégâtés que il ne voyait goutte, et avait perdu le nez, et ses lèvres étaient fendues et grosses, et les pertuis des yeux étaient rouges et hideux à voir. Et donc comme le benoît roi fut venu un jour de dimanche entour la fête saint Remi à ladite abbaye de Royaumont et eut ouïe ilec plusieurs messes, si comme il avait accoutumé, et étaient avec lui le cuens de Flandres et plusieurs autres gentilshommes; et, quand les messes furent dites, il issit de l'église et alla vers l'infirmerie à la maison où le moine demeurait ainsi mesel; et quand il y voulut aller, il commanda à un de ses huissiers que il fît ceux qui étaient avec lui rester arrière; et ainsi il prit l'abbé de Royaumont et lui dit que il voulait aller au lieu où ledit mésiaux demeurait, que il avait autrefois vu, et le voulait visiter. Alors l'abbé alla devant, et le benoît roi alla après et entrèrent au lieu où le malade était, et le trouvèrent mangeant à une table assez courte et mangeait chair de porc, car ainsi est la coutume des mésiaux de l'abbaye, que ils mangent chair, et le saint roi salua ce malade et li demanda comment il était, et s'agenouilla devant lui; et lors commença à trancher à genoux, et trancha devant lui la chair d'un coutel

que il trouva à la table dudit malade et comme il eût tranché la chair, par morceaux, il mettait ces morsiax en la bouche du malade, et il les recevait de la main du benoît roi et les mangeait. Et à la parfin, quand le saint roi fut ainsi à genoux devant le dit mésel, et le dit abbe aussi à genou par révérence du saint roi; de laquelle chose le dit abbé cependant avait fait assez horreur; et le benoît roi demanda au mésel si il voulait manger perdrix ou gélines, et il dit: Oil. Lors fit le saint roi appeler un de ses huissiers par un des moines qui était garde du malade dessus dit; et lui commanda que il fît apporter des gélines et des perdrix de sa cuisine, qui était assez loin de ce lieu; et toutes voies tant comme le dit huissier mit à aller et à venir de ladite cuisine, qui apportait deux gélines et trois perdrix rôties, le dit roi fut toujours à genoux devant le malade, et l'abbé aussi avec lui. En après le saint roi demanda au mésel duquel il voudrait manger, ou des gélines ou des perdrix, et il répondit des perdrix; et le benoît roi lui demanda à quelle saveur (à quelle sauce), et il répondit que il les voulait manger au sel; et lors il lui trancha les ailes d'une perdrix et salait les morceaux et puis les mettait en la bouche du malade. Mais pource que les lèvres du malade étaient fendues, si comme il est dit dessus, il saignait, pource que le sel lui entrait es lèvres. Le sel lui faisait si mal, et en issait le venin si que il lui coulait par le menton, pour laquelle chose le malade dit que le sel le blessait trop; et donc après ce le benoît roi mettait les morceaux en sel pour prendre saveur; mais il essuyait les morceaux des grains de sel, qu'ils n'entrassent es crevasses des lèvres du malade. Et avec tout ce le benoît roi confortait ledit

malade, et lui disait que il souffrît en bonne patience cette maladie, et que c'était son purgatoire en ce monde; et que il valait mieux qu'il souffrît cette maladie ici, que il souffrît autre chose au siècle à venir. Et après le benoît roi demanda au malade si il voulait boire, et il dit : Oil, et il dit quel vin il avait; et le malade répondit : bon; et lors le benoît roi prit le hanap et le pot de vin qui étaient à la table, et mit le vin en hanap de ses propres mains, et puis lui mit le hanap à la bouche et l'abreuva; et, quand ce fut fait, le benoît roi pria le malade que il priât Notre-Seigneur pour lui. Et ainsi s'en allèrent le benoît roi et l'abbé, et alla le benoît roi manger à son hôtel que il avait en l'abbaye; et ainsi visitait-il souvent ledit malade et disait souvent aux chevaliers : Allons visiter notre malade.

§ 9. — LA JUSTICE DE SAINT LOUIS. — LES PLAIDS DE LA PORTE. — LE CHÊNE DE VINCENNES.

(Joinville.)

Un cordelier vint à lui au châtel de Hyères, là où nous descendîmes de mer; et pour enseigner le roi, dit en son sermon, que il avait lu la Bible, et les livres qui parlent des princes mécréans; et disait que il ne trouvait ni parmi créans, ni parmi mécréans, que onques royaume se perdît, ni changeât de seigneurie à autre, si ce n'est que par défaut de droit. « Or, se prenne garde, fit-il, le roi qui s'en va en France que il fasse bon droit et hâtif à son peuple, par quoi notre sire lui laisse son royaume à tenir en paix tout le cours de sa vie. » On dit que celui qui enseignait ainsi le roi gît à Marseille là où notre

Seigneur fait pour lui maint bel miracle; et ne voulut oncques demeurer avec le roi, pour prière que il lui sût faire, que une seule journée.

Le roi n'oublia pas cet enseignement, mais gouverna sa terre bien et loyalement et selon Dieu. Il avait sa besogne atirée en telle manière, que monseigneur de Nesle et le bon comte de Soissons et nous autres qui étions entour lui, qui avions ouï nos messes, allions ouïr les plaids de la porte, que on appelle maintenant les requêtes. Et quand il revenait du moustier, il nous envoyait querir et s'asseyait au pied de son lit, et nous faisait tous asseoir entour de lui, et nous demandait si il y avait nul à délivrer que on ne pût délivrer sans lui; et nous lui nommions, et il les faisait envoyer querir, et il leur demandait : « Pourquoi ne prenez-vous ce que nos gens vous offrent? » Et ils disaient : « Sire, que ils nous offrent peu. » Et il leur disait en telle manière : « Vous devriez bien prendre ce que ils vous voudraient faire. » Et se travaillait ainsi le digne homme à son pouvoir, comment il les mettrait en voie droite et raisonnable.

Maintes fois advint que en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et se accôtoyait à un chêne et nous faisait asseoir entour lui; et tous ceux qui avaient à faire venaient parler à lui, sans secours d'huissier ni d'autre. Et lors il leur demandait de sa bouche : « Y a-t-il ci nul qui ait partie? » Et ceux qui partie avaient se levaient, et lors il disait : « Taisez-vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et lors il appelait monseigneur Pierre de Fontaines et monseigneur Geoffroy de Villette, et disait à l'un d'eux : « Délivrez-moi cette partie. » Et quand il voyait aucune chose à amender en la parole

de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je le vis aucune fois en été, que pour délivrer sa gent il venait au jardin de Paris,

Fig. 21. — Saint Louis rendant la justice.
(Bibliothèque nationale, Ms. fr. n° 3716.)

vêtu d'une cotte de camelot, un surcot de tiretaine sans manches, un mantel de taffetas noir autour du cou, moult bien peigné et sans coiffe, et un chapel de paon blanc sur sa tête, et faisait étendre un tapis pour nous asseoir entour lui. Et tout le peuple qui

avait affaire par devant lui l'entourait, et lors il le faisait délivrer en la même manière que je vous ai dit pour le bois de Vincennes.

§ 10. — ESPRIT DE JUSTICE DE SAINT LOUIS. — SA LOYAUTÉ. — SON DÉSINTÉRESSEMENT. — LES PALEFROIS DE L'ABBÉ DE CLUNY.

Au château de Hyères le roi descendit de la mer, avec la reine et ses enfants. Tandis que le roi séjournait à Hyères pour se procurer des chevaux pour revenir en France, l'abbé de Cluny, qui fut depuis évêque d'Andréville, lui présenta deux palefrois qui vaudraient bien aujourd'hui cinq cents livres, un pour lui, et l'autre pour la reine. Quand il fut présenté, il dit au roi : « Sire, je viendrai demain parler à vous de mes affaires. » Quand vint le lendemain, l'abbé revint; le roi l'entendit moult diligemment et moult longuement. Quand l'abbé fut parti, je vins au roi et lui dis : « Je vous viens demander, si il vous plaît, si vous avez ouï plus débonnairement l'abbé de Cluny, parce que il vous donna hier ces deux palefrois. » Le roi pensa longuement, et me dit : « Vraiment oui. — Sire, fis-je, savez-vous pourquoi je vous ai fait cette demande? — Pourquoi? fit-il. — Pour ce, sire, fis-je, que je vous conseille que vous défendiez à tout votre conseil juré, quand vous viendrez en France, que ils ne prennent rien de ceux qui auront des affaires à traiter devant vous, car soyez certain, si il prend, il écoutera plus volontiers et plus diligentement ceux qui lui donneront, ainsi que vous avez fait avec l'abbé de Cluny. »

§ 11. — LE PROCÈS D'ENGUERRAND DE COUCY.

(Guillaume de Nangis.)

Il advint en ce temps qu'en l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, qui est près de Laon, étaient demeurant trois nobles enfants, qui étaient nés en Flandre pour apprendre le langage de France. Ces enfants allèrent jouer un jour par le bois de l'abbaye avec des arcs et des flèches ferrées pour tirer et tuer des lapins. Comme ils suivaient leur proie qu'ils avaient fait lever au bois de l'abbaye, dans le bois d'Enguerrand, seigneur de Coucy, ils furent pris et retenus par des sergents qui gardaient le bois. Quand Enguerrand sut le fait des enfants par ces gardes forestiers, lui, qui était cruel et sans pitié, fit aussitôt, sans jugement, pendre les enfants. Mais quand l'abbé de Saint-Nicolas, qui en avait la garde, et messire Gilles Lebrun, connétable de France, dont ils étaient parents, le surent, ils vinrent trouver le roi Louis et le requirent qu'il leur fît droit du seigneur de Coucy. Le bon roi droiturier, aussitôt qu'il sut et ouït la cruauté du seigneur de Coucy, le fit appeler, et ordonna qu'il vînt à la cour pour répondre de ce fait et vilain cas. Quand le sire de Coucy ouït et entendit le commandement du roi, il vint à la cour, et dit qu'il ne devait pas être contraint de répondre sans conseil ; il voulait, s'il pouvait, être jugé par les pairs de France, selon la coutume de baronnie. Mais il advint qu'il fut prouvé contre le seigneur de Coucy, par le registre de la cour de France, que le sire de Coucy ne tenait pas la terre en baronnie, car la terre de Baue et la terre de Gournai qui emportaient la seigneurie et la dignité de

[illegible] démembrées de la [illegible] pour cela [illegible] pas sa [illegible] de cette [illegible] prendre et [illegible] par ses barons ni par [illegible] d'armes, et le fit [illegible] mais impara- [illegible] les barons. [illegible] les barons de [illegible] assem- [illegible] contrai- [illegible] de Coucy, [illegible] les barons [illegible] et ils y al- [illegible] demeura [illegible] de pru- [illegible] quoique le [illegible] appartenaient [illegible] de faire [illegible] comme il [illegible] Quand [illegible] roi, ils [illegible] qu'il eût [illegible] amende de [illegible] roi, qui [illegible] répondit et dit [illegible] Notre-Seigneur [illegible] le dessier, il [illegible] baron qui lui [illegible] les humbles [illegible] fléchit, et [illegible] de dix- [illegible] chapelles pour

les âmes des trois enfants, où l'on chanterait chaque jour. Et, quoique le bon roi droiturier prît les deniers, il ne les mit pas avec ses trésors, mais les convertit en bonnes œuvres, car il en fit faire la Maison-

Fig. 22. — Sceau de Louis IX.
(Archives nationales, n° 41.)

Dieu de Pontoise, et l'accrut en rentes et terre, de plus les écoles et le dortoir des frères prêcheurs de Paris et tout le couvent des frères mineurs.

Cette chose fut et doit être un grand exemple à tous ceux qui maintiennent justice, qu'un homme si

baronnie, avaient été séparées et démembrées de la terre de Coucy par partage entre frères; et pour cela fut dit au seigneur de Coucy qu'il ne tenait pas sa terre en baronnie. Lorsque ces choses furent de cette manière alléguées devant le roi Louis, il fit prendre et saisir le seigneur de Coucy, non par ses barons ni par ses chevaliers, mais par ses sergents d'armes, et le fit mettre en prison en la tour du Louvre, mais auparavant lui donna jour de répondre à la venue des barons.

Au jour qui fut assigné, vinrent les barons de France au palais du roi; et quand ils furent assemblés, le roi fit venir le sire de Coucy, et le contraignit à répondre sur le cas susdit. Le sire de Coucy, par la volonté du roi, appela alors tous les barons qui étaient de son lignage à son conseil, et ils y allèrent bien presque tous; en sorte que le roi demeura comme tout seul, excepté un petit nombre de prud'hommes qui étaient de bon conseil; et, quoique le roi eût affinité avec partie de ceux qui appartenaient au seigneur de Coucy, son intention était de faire droit de lui et de le punir de pareille mort, comme il avait fait des enfants, sans se laisser fléchir. Quand les barons surent et aperçurent la volonté du roi, ils le prièrent et requirent moult doucement qu'il eût pitié du seigneur de Coucy, et qu'il prît amende de lui, telle qu'il lui plaisait et qu'il voudrait. Le roi, qui était moult échauffé de faire justice, répondit et dit devant les barons que s'il pensait que Notre-Seigneur lui sût aussi bon gré du pendre ou de lessier, il pendrait, et qu'il n'aurait égard à nul baron qui lui appartînt. A la fin, quand le roi vit les humbles prières que les barons lui faisaient, il se fléchit, et voulut que le sire de Coucy rachetât sa vie de dix-mille livres de deniers, et établit deux chapelles pour

les âmes des trois enfants, où l'on chanterait chaque jour. Et, quoique le bon roi droiturier prit les deniers, il ne les mit pas avec ses trésors, mais les convertit en bonnes œuvres, car il en fit faire la Maison-

Fig. 22. — Sceau de Louis IX.
(Archives nationales, n° 41.)

Dieu de Pontoise, et l'accrut en rentes et terre, de plus les écoles et le dortoir des frères prêcheurs de Paris et tout le couvent des frères mineurs.

Cette chose fut et doit être un grand exemple à tous ceux qui maintiennent justice, qu'un homme si

noble et de si haut lignage, qui n'était accusé que par de pauvres gens, trouve à peine remède de sa vie devant celui qui tenait et gardait droite justice.

§ 12. — LE RESPECT DU SCEAU ROYAL.

(Joinville.)

La loyauté du roi parut bien au fait de monseigneur de Trie, qui remit au saint roi une lettre laquelle disait que le roi avait donné aux héritiers de la comtesse de Boulogne, qui était morte nouvellement, la comtée de Dammartin. Le sceau de la lettre était brisé; il n'y avait que la moitié des jambes de l'image du scel du roi, et l'escabeau sur quoi le roi tenait ses pieds; et il nous le montra à tous qui étions de son conseil et que nous l'aidassions. Nous dîmes tous sans nul détour que il n'était de rien tenu de mettre à exécution la lettre. Et lors il dit à Jehan Sarrazin, son chambellan, que il lui baillât la lettre que il lui avait commandée. Quand il tint la lettre, il nous dit : « Seigneurs, voyez ce scel de quoi j'usai avant que je allasse outre-mer, et voit-on clair par ce scel que l'empreinte du scel brisé est semblable au scel entier; sans quoi je n'oserais en bonne conscience retenir ladite contée. Et alors il appela monseigneur Renaut de Trie et lui dit : « Je vous rends la comtée. »

§ 13. — LE ROI PÈRE DE FAMILLE.

Avant que il se couchât en son lit, il faisait venir ses enfants devant lui, et leur recordait les faits des

bons rois et des empereurs, et leur disait que à telles gens devaient-ils prendre exemple; et leur recordait aussi les faits des mauvais riches hommes, qui, par luxure et par leurs rapines et par leur avarice, avaient perdu leurs royaumes. Et ces choses, faisait-il, vous ramentois-je, pour que vous vous en gardiez, par quoi Dieu ne se courrouce à vous. » Leurs heures de Notre-Dame leur faisait apprendre, et leur faisait dire leurs heures du jour pour eux accoutumer à ouïr heures quand ils tiendraient leurs terres.

§ 14. — INSTRUCTIONS DE SAINT LOUIS A SES ENFANTS.

Le benoît saint Louis, comme cil qui était embrasé d'ardeur de charité, étendit son amour à tous en désirant que ils fussent bons, et en enseignant plusieurs à ce que ils le fussent, spécialement ses enfants, ses privés et autres, par bons exemples et par saints admonestements, si comme il appert après assez clairement. Et premièrement il appert que il avait formé ses enfans à bonne vie, si comme ordre de charité le requiert; de quoi le benoît saint Louis envoya à madame Isabelle, sa fille, reine de Navarre, une lettre d'enseignement écrite de sa propre main, de laquelle lettre la teneur est telle : « A sa chère et amée fille Isabelle, reine de Navarre, salut et amour de père. Chère fille, pour ce que je crois que vous entendrez plus volontiers de moi, pour l'amour que vous avez à moi, que vous ne feriez d'aucun autre; je pense que je vous ferai aucun enseignement, écrit de ma propre main. Chère fille, je vous enseigne que vous aimiez Notre-Seigneur Dieu de tout votre cœur et de tout votre pouvoir; car sans ce ne peut nul valoir, nulle

chose, ni autre chose ne peut être aimé si profitablement. Ce est le Sire à qui toute créature peut dire : Sire, vous êtes mon Dieu, qui n'avez besoin de nul de mes biens. Vous êtes le Sire qui envoya son benoît Fils sur terre et l'offrit à la mort pour que il nous délivrât des peines d'enfer. Chère fille, si vous l'aimez, le profit en sera vôtre. La créature est moult hors voie, qui met ailleurs l'amour de son cœur, fort en lui ou sous lui. Chère fille, la mesure par laquelle nous devons Dieu aimer est l'aimer sans mesure; il l'a bien mérité que nous l'aimions; car il nous aima premièrement. Je voudrais que vous sussiez bien penser aux œuvres que le benoît Fils Dieu a fait pour notre rédemption. Chère fille, ayez grand désir comment vous lui puissiez plus plaire; et mettez grande cure et grande diligence à éviter les choses que vous cuiderez qui lui doivent déplaire. Spécialement, vous devez avoir cette volonté, que vous ne ferez péché mortel pour chose qui pût advenir et que vous souffririez plutôt que l'on vous tranchât tous les membres, et que l'on vous ôtât la vie par cruel martyre, que vous fassiez péché mortel à escient. Chère fille, accoutumez-vous à vous confesser souvent, et prenez toujours confesseur qui soit de sainte vie et qui soit suffisamment lettré, afin que vous soyez par lui enseignée des choses que vous devez éviter et que vous devez faire; et soyez de telle manière que votre confesseur et vos autres amis vous osent enseigner et reprendre hardiment. Chère fille, oyez volontiers le service de sainte Eglise, et, quand vous serez en l'église, gardez que vous ne musiez pas et que vous ne disiez vaines paroles. Dites vos oraisons en prière par bouche et par pensée et spécialement quand le corps de Jésus-Christ sera présent à la

messe; et, par espace de temps avant, soyez plus en prière et plus attentive à l'oraison. Chère fille, oyez volontiers parler de Dieu aux sermons et en parlemens privés; mais évitez toujours les parlemens privés, fors les gens moult élus en bonté et en sainteté; procurez volontiers indulgence et pardon. Chère

Fig. 23. — Dernière ligne du testament de saint Louis avec le sceau. (Archives nationales.)

fille, si vous avez aucune persécution de maladie, ou autre chose en laquelle vous ne puissiez mettre conseil en bonne manière, souffrez-la donc de bonne volonté et rendez pour cela grâce à Notre-Seigneur et lui en sachez bon gré; car vous devez croire que il fait ce pour votre bien, et devez croire que vous avez ce desservi et plus, si il voulait, pour ce que vous l'avez peu aimé et peu servi, et fait mout de choses contraires à sa volonté. Et si vous avez aucune prospérité de santé de corps, ou autre, regraciez (remerciez)

Notre-Seigneur humblement et lui sachez de ce bon gré; et gardez que vous n'empiriez pas de ce par orgueil ni par autre vice, car c'est moult grand péché que faire la guerre à Notre-Seigneur à l'occasion de ses dons. Si vous avez aucune tribulation de cœur, si elle est telle que vous la puissiez et deviez dire à votre confesseur, dites-lui, ou à autre personne que vous croirez qui soit loyale et qui vous doive bien cela, afin que vous portiez votre tribulation et sousteigniez plus en prière. Chère fille, ayez le cœur débonnaire envers les gens que vous entendrez qui sont à malaise de cœur et de corps, et les secourez volontiers et de confort, ou d'aumône, selon ce que vous pourrez en bonne manière. Chère fille, aimez toutes bonnes gens de religion et de siècle, ceux que vous entendrez par qui Dieu soit honoré et servi. Aimez les pauvres et les secourez, spécialement ceux qui pour l'amour de Notre-Seigneur se sont mis à pauvreté. Chère fille, prenez à votre pouvoir que les femmes et les autres servantes qui avec vous conversent plus privément et secrètement, soient de bonne vie et de sainteté, et évitez à votre pouvoir toutes gens de male renommée. Chère fille, obéissez humblement à votre mari, et à votre père et à votre mère, en choses qui sont selon Dieu. Vous devez volontiers faire à chacun ce qui lui appartient pour l'amour que vous devez avoir à eux, et encore leur devez-vous mieux faire pour l'amour de Notre-Seigneur, qui a ce ainsi ordonné; mais contre Dieu vous ne devez à nul obéir. Chère fille, mettez si grande entente que vous soyez parfaite en tout bien, que ceux qui vous verront et oseront de par vous y puissent prendre bon exemple. Il me semble que ce soit bon que vous n'ayez pas trop grand surcroît de robes ensemble et

de joyaux, selon l'état où vous êtes; plutôt m'est avis que meilleure chose est que vous en fassiez vos aumônes, au moins de ce qui serait trop; et m'est avis que ce serait bon que vous ne mettiez pas trop grand temps ni trop grande étude à vous parer et à tourner, et gardez bien que vous ne fassiez excès en votre atournement; soyez plutôt plus encline au moins que au plus. Chère fille, ayez en vous un désir qui jamais de vous ne se parte, c'est-à-dire comment vous puissiez plus plaire à Notre-Seigneur, et mettez votre cœur à ce que si vous étiez certaine que vous n'auriez jamais guerredon de nul bien que vous faites, ni ne fussiez punie de nul mal que vous faites, non pourtant si vous voudriez vous garder de faire choses qui à Dieu déplût, et entendriez à faire les choses qui lui plairaient, à votre pouvoir, purement pour l'amour de lui. Chère fille, procurez volontiers les prières des bonnes gens, et m'accompagnez à vous en ces prières; et si il advient que il plaise à Dieu que je me parte de ce monde plus tôt que vous, je vous prie que vous procuriez messes et oraisons et autres biens faits pour l'âme de moi. Je vous commande que nul ne voye cet écrit sans mon congé, excepté votre frère. Notre Sire vous fasse aussi bonne en toutes choses comme je désire, et plus assez que je ne sache désirer. Amen. »

Le benoît roi encore envoya à sadite fille de Navarre deux boîtes d'ivoire, et le fond de ces boîtes avait un petit clou de fer auquel il avait lié des chaînettes de fer de la longueur d'une coudée, ou environ; les chaînettes étaient encloses en chacune de ces boîtes, desquelles ladite reine se disciplinait et battait aucune fois, si comme elle raconta à son confesseur quand elle approcha de la mort. Et encore

envoya ledit benoît roi à cette même fille une chaînette de haire, large ainsi comme la paume de la main d'un homme, de laquelle elle se ceignait aucune fois, si comme elle raconta à son confesseur au temps devant dit. Et, avec tout cela, le benoît roi envoya à ladite reine une lettre écrite de sa main, en laquelle il était contenu que il envoyait par frère Jehan de Mons, de l'ordre des frères mineurs, au confesseur de cette reine et aucune fois du benoît roi, une discipline enclose, si comme il est dit dessus; et la priait en cette lettre que elle se disciplinât souvent à cette discipline pour ses propres péchés et pour les péchés de son chétif père.

Encore le benoît roi à son fils monseigneur Philippe, qui régna après lui, écrit de sa propre main et laissa écrit un saint enseignement, duquel la teneur est telle :

« A son cher fils aîné Philippe, salut. Cher fils, pour ce que je désire de tout mon cœur que tu sois bien enseigné en toutes choses, je pense que je te fasse aucun enseignement par cet écrit; car je t'ai aucune fois ouï dire que tu retiendrais plus de moi que d'autre personne. Pour ce, cher fils, je t'enseigne premièrement que tu aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir, car sans ce ne peut nul valoir nulle chose. Tu te dois garder à tout ton pouvoir de toutes choses que tu croiras qui lui doivent déplaire; et espéciaument tu dois avoir volonté que tu ne ferais pour nulle chose du monde péché mortel, et que tu souffrirais avant que tous tes membres te fussent tranchés et que l'on t'ôtât la vie par cruel martyre, que tu fasses à escient péché mortel. Si Notre-Seigneur t'envoie aucune persécution ou maladie, ou autre chose, tu le dois souffrir

de bonne volonté, et lui dois rendre grâces et savoir l'en bon gré, car tu dois penser que il le fait pour ton bien; et aussi dois-tu penser que tu l'as bien mérité, et ce et plus, si il voulait, pour ce que tu l'as peu aimé et peu servi, et as fait moult de choses contraires à sa volonté. Et si Notre-Seigneur t'envoie aucune prospérité, tu l'en dois rendre grâces humblement, et dois prendre garde que tu n'empires pas de ce, ni par orgueil, ni par autre vice; car c'est moult grand péché que faire guerre à Notre-Seigneur pour ses dons mêmes. Cher fils, je t'enseigne que tu accoutumes à confesser toi souvent, et que tu élises toujours tes confesseurs qui soient de sainte vie et de suffisante science, par lesquels tu sois enseigné des choses que tu dois eschiver et que tu dois faire; et aies en toi telle manière, que tes confesseurs et tes autres amis t'osent enseigner et reprendre hardiment. Cher fils, je t'enseigne que tu ouïsses volontiers le service de sainte Eglise; et quand tu seras en l'église, garde que tu ne muses et que tu ne dises vaines paroles; dis en paix tes oraisons, ou de bouche ou de pensée; et espéciaument sois plus en paix et plus entendant à Dieu prier, tant comme le corps Notre-Seigneur Jésus-Christ sera présent à la messe, et encore devant, par un espace de temps. Cher fils, aie le cœur débonnaire vers les pauvres, et vers tous ceux que tu croiras qui aient malaise de cœur et de corps; et selon ce que tu auras de pooir secours-les volontiers, ou de confort ou d'aucune aumône. Et, si tu as aucune tribulation de cœur qui soit telle que tu la puisses et doives dire, dis-la à ton confesseur ou à autre que tu crois qui soit loyal et que tu saches que il te célera bien; et tu porteras donc plus en paix la tribulation. Cher fils, aie avec

toi compaignie de bonnes gens, ou de religieux ou de séculiers, et eschive (évite) la compagnie des malvès; prête l'oreille volontiers à bons parlemens, et écoute volontiers parler de Dieu en sermon et privément, et procure volontiers pardon. Aime le bien en autrui, et hais le mal. Ne souffre pas que l'on dise devant toi paroles qui puissent trere les gens à pécher. N'écoute pas volontiers dire mal d'autrui. Ne souffre pas en nulle manière parole qui puisse tourner au dépit de Dieu ou de ses saints, que tu n'en prennes vengeance; et si c'est clerc ou personne si grande que tu ne doives pas justicier, fais-le donc dire à celui qui justicier la pourrait. Cher fils, pourvois que tu soies si bon en toutes choses, que il appert que tu reconnaisses les bontés et les honneurs que Notre Sire t'a faits; en telle manière que si il plaisait à Dieu que tu vinsses au fardeau et à l'honneur de gouverner le royaume, que tu fusses digne de recevoir la sainte onction de laquelle les rois de France sont consacrés. Cher fils, si il advient que tu viennes à régner, pourvois que tu aies ce qui à roi appartient, c'est-à-dire, que tu sois si juste, que tu ne déclines ni dévoies de justice pour nul rien qui avenir puisse. Si il advient que aucune querelle qui soit meue entre riche et pauvre vienne devant toi, soutiens plus le pauvre que le riche, et, quand tu entendras la vérité, si leur fait droit. Et si il advient que tu aies querelle encontre autrui, soutiens la querelle de l'étranger devant ton conseil, ni ne montre pas que tu aimes mout ta querelle, jusques à tant que tu connaisses la vérité; car ceux de ton conseil pourraient être craintifs de parler contre toi, et ce ne dois-tu pas vouloir. Et si tu entends que tu tiennes nulle chose à tort, ou de ton temps, ou du

temps à tes ancesseurs, fais-le tantôt rendre, combien que la chose soit grande, ou en terre, ou en deniers, ou en autre chose; et si la chose est obscure, pourquoi tu ne puisses pas savoir la vérité, fais telle paix par conseil de prudes hommes, que l'âme de toi et les âmes de tes ancesseurs en soient du tout despéchées; et combien que tu aies ouï dire que tes ancesseurs aient telles choses rendues, non pourtant aies toujours grande volonté de savoir si il demeure rien de ces choses à rendre; et si tu trouves que aucune chose en soit à rendre, fais tantôt que ce soit rendu et rétabli pour le salut de l'âme de toi et des âmes de tes ancesseurs. Sois bien diligent de faire garder toutes manières de gens par ton royaume, et espéciaument les personnes de sainte Eglise, et les défend que injure ni violence ne soit faite en leur personne ni en leur chose. Et te veux ici recorder une parole que le roi Philippe mon aïeul dit une fois, si comme un qui était de son conseil me recorda, qui disait qui l'avait ouïe. Le roi était un jour avec son privé conseil, et était illec cil qui m'a recordé cette parole, tout présent; et lui disaient ceux de son conseil que clercs lui faisaient mout d'injures, et se merveillaient moult de gens comment il pouvait telle chose souffrir. Et adonque ledit roi Philippe répondit en cette manière : « Je crois bien, dit-il, que me font assez d'injures; mais, quand je pense aux honneurs que Notre-Seigneur m'a faits, je veux mieux souffrir mon dommage que faire ce pourquoi discorde vînt entre moi et sainte Eglise. Et cette chose je te recorde, pour ce que tu ne sois pas léger à croire aucun contre les personnes de sainte Eglise; ainçois leur porte honneur et les garde si que ils puissent faire le service Notre-Seigneur en paix. Et

aussi je t'enseigne que tu aimes espéciaument les gens de religion, et les secours volontiers en leurs nécessités; et aime ceux plus que les autres que tu sauras qui plus honoreront Dieu et serviront. Cher fils, je t'enseigne que tu aimes ta mère et l'honores, et que tu retiennes volontiers ses bons enseignements et sois enclin à croire à son bon conseil. Aime tes frères et leur veille toujours bien, et aime leur bon avancement, et leur sois en lieu de père à enseigner les en tout bien; mais garde, pour amour que tu aies vers aucun, tu ne te dévoies de faire droit; ni ne fais aux autres chose que tu ne doives. Cher fils, je t'enseigne que les bénéfices de sainte Eglise que tu as à donner, que tu les donnes à bonnes personnes et par grand conseil de prudes hommes; et m'est avis que mieux vaut que tu les donnes à celles qui n'auront nulles provendes, que ce que tu les donnes aux autres; car si tu enquiers bien, tu trouveras assez de gens qui rien n'ont, en qui les biens de sainte Eglise seront bien employés. Cher fils, je t'enseigne que tu te gardes à ton pouvoir, que tu n'aies guerre à nul chrétien; et s'il te faisait aucunes injures, essaye plusieurs voies à savoir si tu pourrais trouver aucunes bonnes voies par lesquelles tu puisses recouvrer ton droit, ainçois que tu fasses guerre; et aies entente telle que ce soit pour éviter les péchés qui sont faits en guerre. Et si il advenait que il te convînt faire guerre, ou pour ce que aucun de tes hommes défaillît de prendre droit en ta cour, ou eût fait injure à aucune église ou à aucune autre personne, quelle que elle fût, et ne le voulût amender pour toi ou pour aucune autre cause raisonnable, quelle que la cause soit pour laquelle il te convienne faire guerre, commande

diligemment que les pauvres gens qui n'ont corpé forfait soient gardés que dommage ne leur vienne, ne pas ardoir (incendier) leurs biens, ni par autre manière; car il appartient mieux à toi que tu contraignes le malfaiteur en prenant ses choses, ou ses villes, ou ses châteaux par force de siège, que ce que tu dégastasses les biens des poures gens; et pourvois que ainçois que tu eusses guerre, que tu aies eu bon conseil, que la cause soit mout raisonnable, et que tu aies bien admonesté le malfaiteur, et que tu aies attendu tant comme tu devras. Cher fils, encore je t'enseigne que tu entendes diligemment à apaiser à ton pouvoir les guerres et les contens (contestations, querelles) qui seront en ta terre ou entre tes hommes; que c'est une chose qui mout plaît à Notre-Seigneur. Et monseigneur saint Martin nous donna très grand exemple; car, au temps que sut de par Notre-Seigneur que il se devait mourir, il alla pour mettre la paix entre les clercs qui étaient en son archevêché, et li fut avis que, en se faisant, il mettait bonne fin à sa vie. Cher fils, pourvois bien diligemment que tu aies bons prévôts et bons baillis en ta terre, et fais souvent pourvoir que ils fassent bien justice et que ils ne fassent injure à nul, ni nulle chose que ils ne doivent; et fais aussi pourvoir de ceux mêmes de ton hôtel, que ils ne fassent chose que ils doivent; que jà soit ce que tu doives haïr tout mal en autre, non pourtant tu doives plus haïr le mal qui viendrait de ceux qui ont pouvoir de toi, que le mal des autres personnes; et plus dois garder et défendre que ce n'advienne que ta gent fasse mal. Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévot à l'Eglise de Rome et au souverain évêque notre père, c'est-à-dire le pape, et li porte ré-

vérence et honneur, si comme tu dois faire à ton père spirituel. Cher fils, donne volontiers pouvoir aux gens de bonne volonté, et qui bien en sachent user, et pense par grande diligence que péchés soient ôtés de la terre, c'est-à-dire vilains sermens et toute chose qui est faite et dite en dépit de Dieu, ou de Notre-Dame, ou des sains; et fais cesser le jeu des dés, et péché de corps, et les tavernes, et les autres péchés à ton pouvoir en ta terre, et fais chasser les bougres sagement et en bonne manière à ton pouvoir de ta terre, et autres mauvaises gens, si que ta terre soit de ce bien purgée, si comme tu entendras que ce doit être fait par le conseil de bonnes gens; et avance les biens par tous lieux à ton pouvoir, et mets grande entente que tu saches reconnaître les bontés que Notre Sire t'aura faites, et que tu l'en saches rendre grâces. Cher fils, sois dispendieux en bons usages, et que ils soient justement reçus; et c'est un sens que je voudrais moult que tu eusses, c'est-à-dire que tu te gardasses de folles dépenses et de mauvaises recettes, et que tes deniers fussent bien mis et bien reçus, et ce sens te veuille Notre Sire enseigner ensemble avec les autres sens qui te sont convenables et profitables. Cher fils, je te prie que, si il plaît à Notre-Seigneur que je parte de ce monde avant toi, tu me fasses aider par messes et par autres oraisons, et que tu envoies par les congrégations des religions du royaume de France pour requérir leurs prières pour l'âme de moi; et que tu entendes que en tous les biens que tu feras, que Notre Sire m'y donne partie. Cher fils, je te donne toute cette bénédiction que père peut et doit donner à fils; et prie Notre-Seigneur Jésus-Christ Dieu que il par sa grande miséricorde et par les prières et par les mérites de sa benoîte mère la Vierge Marie, et par

Fig. 24. — Le sire de Joinville présentant la vie de saint Louis à Louis X.
(Bibliothèque nationale, Ms. fr. n° 13568.)

les mérites d'anges et d'archanges et tous saints et de toutes saintes, te garde et défende que tu ne fasses nulle chose qui soit contre la volonté de lui, et que il te donne grâce de faire sa volonté, si que il soit honoré et servi par toi ; et ce fasse notre Sire à toi et à moi par sa grande largesse en telle manière que après cette mortelle vie nous le puissions voir et louer et aimer sans fin. Amen. Et gloire et honneur et louange soit à celui qui est un Dieu avec le Père et le Fils et le Saint-Esprit, sans commencement et sans fin. Amen. »

§ 15. — CANONISATION DE SAINT LOUIS.
(Joinville.)

Le lendemain de la fête Saint-Barthélemy l'apôtre, trépassa de ce siècle le bon roi Loys, en l'an de l'incarnation Notre-Seigneur l'an de grâce mil CCLXX, et furent ses os gardés en un écrin et enfouis à Saint-Denis en France, là où il avait élu sa sépulture, auquel lieu il fut enterré, là où Dieu a fait maint biau miracle pour li par ses dessertes.

Après ce, par le pourchas du roi de France [1] et par le commandement l'apostole, l'archevêque de Rouen et frère Jean de Samoys, qui puis fut évêque; vinrent à Saint-Denis en France, et là demeurèrent longtemps pour s'enquérir de la vie des œuvres et des miracles, et on me manda que je allasse à eux, et me tinrent deux jours [2]. Et après que ils eurent

1. Philippe le Hardi.

2. L'enquête de l'archevêque de Rouen, Guillaume de Flavacourt, et du cordelier Jean de Samois, depuis évêque de Rennes et de Lisieux, eut lieu en l'année 1282.

enquis à moi et à autrui, ce que ils eurent trouvé fut porté à la cour de Rome; et diligemment virent l'apostole et les cardinaux ce que on leur porta; et selon ce que ils virent, ils lui firent droit et le mirent au nombre des martyrs confesseurs; dont grant joie fut et doit être à tout le royaume de France, et grand honneur à tous ceux de son lignage, qui par bonnes œuvres le vourront ensuivre; grant déshonneur à son lignage qui mal voudront faire, car on les montrera au doigt et dira l'on que le saint roi dont ils sont extraits fit envis une telle mauvestié [1].

Après ce que ces bonnes nouvelles furent venues de Rome [2], le roi donna journée lendemain de la Saint-Barthélemi, à laquelle journée le saint corps fut levé. Quant le saint corps fut levé, l'archevêque de Reims [3] qui lors était, que Dieu absoille, et monseigneur Henri de Villers, mon neveu, qui lors était archevêque de Lyon, le portèrent devant, et par plusieurs, que archevêques, que évêques, que je ne sais nommer, au chafaut que l'on avait établi fut porté. Illec sermonna frère Jehan de Samois; après ce que le sermon fut failli, le roi et ses frères en reportèrent le saint corps en l'église par l'aide de leur lignage.

Encore veux-je dire de notre saint roi aucunes choses qui seront à l'honneur de li; c'est à savoir que il me semblait en mon songe que je le voyais devant ma chapelle à Joinville, et était, si comme il me semblait, merveilleusement liès et aise de cœur; et

1. « Que ce n'est pas le saint roi qui eût été capable d'une telle méchanceté. »

2. La bulle de canonisation de saint Louis, par Boniface VIII, est du 11 août 1297.

3. Pierre Barbet, mort en octobre 1298.

je même étais moult aise, pour ce que je le voyais en mon chastel, et li disait : « Sire, quand vous partirez de ci, je vous herbergerai à une mienne maison qui sied en une mienne ville qui a nom *Chevillon*. » Et il me répondit en riant, et me dit : « Sire de Joinville, foi que dois à vous, je ne bée mie sitôt à partir de ci. »

Quand je me éveillai, si m'apensai et me semblait que il priait à Dieu et à li que je le herberjasse en ma chapelle, et je si ai fait; car je li ai établi un autel à l'honneur de Dieu et de li; et y a rente perpétuellement établie pour ce faire. Et ces choses ai-je ramentues à monseigneur le roi Louis, qui est héritier de son nom; et me semble que il fera le gré Dieu et le gré notre saint roi Louis, s'il pourchassait des reliques le vrai corps saint et les envoyait à ladite chapelle de Saint-Laurent à Joinville; par quoi ceux qui viendront à son autel y auront plus grande dévotion.

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS SONT TIRÉS

Histoire de saint Louis, par Jean, sire de Joinville.

En 1224 naquit Jean, sire de Joinville, au château de Joinville, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, de Simon, sire de Joinville, et de Béatrix, fille d'Etienne II, comte de Bourgogne. Il mourut en 1319, et vécut donc quatre-vingt-quinze ans. Sa famille était une des plus illustres et des plus anciennes de la Champagne ; elle descendait directement de Guillaume, comte de Poitiers, de Boulogne, etc. ; elle était, au même degré que Godefroy de Bouillon, alliée aux comtes de Châlons et de Bourgogne et aux dauphins du Viennois. — La mère de Joinville était cousine germaine de l'empereur d'Allemagne Frédéric II. Plusieurs des ancêtres de Joinville s'étaient distingués aux croisades. L'aïeul du sire de Joinville, le sénéchal de Champagne Geoffroy IV, surnommé le Jeune, se signala dans les guerres de son temps. En 1190, il partit pour la croisade avec ses deux fils, Geoffroy dit Trouillard et Simon. Il mourut l'année suivante sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Geoffroy et Simon se distinguèrent tellement dans cette croisade,

que Philippe-Auguste, lorsqu'il quitta la terre sainte, leur confia une partie de ses troupes, qui, réunies à celles de Richard, roi d'Angleterre, firent la conquête de plusieurs villes. Les deux frères, après être restés cinq ans en Palestine, revinrent en France ; mais l'aîné des deux, Geoffroy dit Trouillard, sire de Joinville et sénéchal de Champagne, repartit en 1201 pour la terre sainte, où il mourut sans postérité en 1204. Son frère Simon lui succéda dans tous ses titres, droits et honneurs, et en 1218 retourna dans la terre sainte avec Jean de Brienne ; il assista à la prise de Damiette, et en 1233 il mourut.

Elevé à la cour élégante et littéraire des comtes de Champagne, Joinville fut attaché dès son enfance à son seigneur le comte de Champagne, Thibaut IV, roi de Navarre, à la fois poète et musicien. C'est au goût des lettres et à l'élégance d'esprit et de manières qui régnaient à cette cour que l'on doit attribuer le développement des heureuses qualités qui firent, jeune encore, distinguer Joinville par saint Louis ; c'est aussi à l'habitude qu'il y prit de bien parler et de bien écrire que nous sommes redevables du précieux monument historique qu'il nous a laissé. C'est à ce même développement littéraire qu'on avait dû, un siècle auparavant, le récit de la croisade dont le maréchal de Champagne, Geoffroy de Villehardouin, fut le chef et l'historien.

Dans une histoire manuscrite de la principauté de Joinville, on trouve ce jugement, le plus ancien de tous, sur Joinville : « Pour revenir à notre historiographe, Jean, sire de Joinville, il est à douter si la plume lui aurait acquis plus d'honneur que son épée. Chevalier excellent et en armes et en lois, comme on parlait en ce temps-là :

Par ingenium castrisque togæque,

dans son histoire, il a fait comme le sculpteur Phidias, qui s'enchâssa destrement dans les replis de la robe de

Minerve ; car il est à doubter s'il a plus escrit la vie de saint Louis que la sienne, y estant, à vrai dire, enchâssé comme en chose inséparable. Il escrit de soy même, et le doit-on croire pour sa noble ingénuité, comme d'autant éloigné d'ostentation. » Nous compléterons ce jugement par celui d'un critique de notre temps dont les lecteurs de nos extraits de Joinville pourront apprécier la valeur : « On dépeindrait bien cet ami de saint Louis, qui resta un vieillard si jeune de cœur et si frais de souvenirs, en disant qu'il fut le plus gracieux et le plus souriant des prud'hommes d'alors. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* 12 septembre 1853.)

L'ouvrage de Joinville est dédié à Louis X le Hutin, et fut écrit à la requête de la mère de ce prince, Jeanne, reine de Navarre.

Gestes de Louis IX, par Guillaume de Nangis.

Cette histoire fut d'abord écrite en latin, puis mise en français par le même auteur. Dans la préface que Guillaume de Nangis a mise à la tête de son histoire latine, il nous apprend qu'à l'exemple des historiens que l'abbaye de Saint-Denis entretenait pour retracer les annales des différents règnes, il a recueilli ce qu'il avait pu trouver de documents historiques sur l'histoire de saint Louis, et que, pour la rendre plus agréable à lire, il y avait ajouté les divers événements arrivés dans les différentes parties du monde ; Guillaume de Nangis vivait dans la moitié du XIIIe siècle et vers le commencement du XIVe ; il écrivit son histoire avant la canonisation de Louis IX et la présenta à Philippe le Bel. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans Guillaume de Nangis aucune des qualités que nous avons admirées dans le sire de Joinville : la narration du cénobite est plus froide, plus aride ; mais elle est ordonnée d'une manière plus didactique et présente un tableau suivi des événements du règne.

Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite.

L'auteur de la vie de saint Louis fut, pendant dix-huit ans, confesseur de la reine Marguerite, femme du saint roi. Cet ouvrage n'est au fond qu'un panégyrique du prince que l'église catholique a placé parmi ses élus; ce n'est pas d'un grand de la terre, d'un guerrier qui se distingua dans les combats, d'un législateur qui fit de sages lois, que le pieux narrateur a voulu nous parler : c'est de *saint Louis*, de ce très excellent saint, qu'il s'est proposé de tracer la très digne vie; en entreprenant cette œuvre d'édification, le confesseur céda au fervent désir de noble dame Madame Blanche, fille de saint Louis; on lui donna copie de l'enquête faite sur la vie du roi, par ordre de la cour de Rome, et cette communication le mit à même de connaître les faits dont il avait besoin pour son récit.

Vie et conversation sainte de Louis IX, roi des Français, de pieuse mémoire, par frère Geoffroy de Beaulieu, de l'ordre des Prêcheurs, confesseur du roi.

La chronique de Geoffroy de Beaulieu a pour but de recueillir les pieux discours et les saints actes de Louis IX. En sa qualité de confesseur du roi, Geoffroy de Beaulieu avait pu voir tout ce que son âme renfermait de bon et de pur, et le frère prêcheur voulut laisser, lui aussi, un témoignage de la sainteté du roi.

Grande Chronique de Mathieu Pâris.

Parmi les documents qui peuvent servir à l'histoire du règne de saint Louis, il faut citer la chronique de Ma-

thieu Pâris, moine de Saint-Albans. Le chroniqueur anglais vivait dans le XIIIe siècle; il fut admis à la cour et même à l'intimité de Henri III, ce qui le mit à même de connaître les principaux événements de son siècle. Quelques jugements hardis sur certaines prétentions des papes semblent d'un esprit supérieur aux préjugés et aux passions de son temps. Le moine de Saint-Albans, chargé d'aller en Norvège pour y établir la discipline monastique, vit saint Louis en passant par la France; le monarque venait de prendre la croix. Le chroniqueur anglais a donc, lui aussi, connu personnellement un prince dont le règne lui a fourni pour sa grande chronique plusieurs pages originales et intéressantes.

Chroniques de Ryshanger.

On ne connaît que très peu de chose sur William Rishanger, Rissanger ou Rysangre, car le nom du célèbre écrivain de la première des compilations qui font suite à la grande chronique de Mathieu Pâris paraît avoir eu diverses orthographes. D'après la ressemblance du nom, on a quelque motif de conclure qu'il naquit dans l'endroit connu sous le nom de Rishangles, petit village situé à peu près à quatre milles d'Eye, ville du comté de Suffolk, où il y a un marché. La période exacte dans laquelle florissait Rishanger a été longtemps un sujet de doute et de perplexité; et pendant longtemps encore il en sera ainsi, selon toute probabilité. Il semble prouvé qu'il succéda à Mathieu Pâris comme historiographe royal en 1259; pendant que d'un autre côté, en supposant qu'il ait écrit toutes les chroniques qui ont été mises sous son nom, lesquelles relatent la mort d'Édouard II, il doit avoir vécu en 1327 et même plus tard, sous le règne d'Édouard III. Ces deux hypothèses sont inconciliables. La première est la plus vraisemblable. Il mourut probablement sous le règne d'Édouard II.

Chronique de Walsingham.

Thomas de Walsingham, bénédictin du couvent de Saint-Albans, né dans le comté de Norfolk, fut historiographe de Henri VI, roi d'Angleterre. Il a laissé une *Historia brevis Angliæ* et une chronique qui va d'Édouard Ier à Henri V.

Lettres royales.

Les lettres émanées du souverain, et d'autres lettres historiques pour servir à l'éclaircissement du règne de Henri III ont été tirées du *Record office*, choisies et éditées par Walter Waddington dans les *Rerum britannicarum medii ævi scriptores*.

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES FIGURES

Fig. 1. — Statue en bois d'if. — Les vêtements sont rehaussés de couleurs, et le manteau est couvert de fleurs de lis d'or (Ecole française du XIIIe siècle). Cette figure appartenait à la décoration de l'ancien retable de la Sainte-Chapelle, et est placée aujourd'hui au musée de Cluny.

Fig. 4. — Boîte à miroir. — Ivoire sculpté provenant du trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis, et représentant, suivant la tradition, le roi saint Louis et la reine Blanche de Castille, sa mère. XIIIe siècle.

Le roi, la tête ceinte du diadème, est assis sur un siège élevé, auprès de la reine mère; il tient le sceptre de la main gauche et porte un faucon sur le poing droit. Ses jambes sont croisées, et l'un de ses pieds repose sur la tête d'un lion debout devant son trône.

La reine, la tête également couronnée, caresse un petit chien placé sur ses genoux; ses pieds reposent sur le corps d'une Chimère.

Ce sujet est complété par quelques figures placées de chaque côté des personnages principaux; celles du côté gauche subsistent seules; cette belle sculpture a subi une grave mutilation.

Fig. 9. — Tablettes de cire dites de Jean Sarrazin. — Elles se composent de quatorze feuilles en bois de platane, enduites de cire sur le recto et sur le verso, excepté la première et la dernière, qui en portent seu-

lement sur leur surface intérieure, parce que l'autre côté n'était destiné qu'à servir de couverture au registre. Ces feuilles, arrondies par le haut, ont 20 centimètres 1/2 de largeur sur 47 centimètres 1/2 de hauteur, y compris la partie cintrée, qui commence à peu près à 39 centimètres de la base. Les lignes, au lieu d'être disposées comme dans nos livres imprimés, sont parallèles et non perpendiculaires au dos du registre; mais l'écrivain a presque toujours divisé cet espace en trois colonnes ou en un plus grand nombre.

(*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII. 2e partie p. 536.)

LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE USITÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Ainçois, mais.
Apertement, ouvertement.
Ardoir, brûler.
Aréer, préparer.
Atout, avec.
Attrempé, modéré (lat. *temperatus*).

B

Barge de cantiers, chaloupe.
Bouqueran, bougran, toile de coton très fine.

C

Célant, discret, cachottier.
Cendal, taffetas.
Chapel, coiffure, couronne.
Chartre, prison (lat. *carcer*).
Chef, chief, tête.
Cheoir, tomber.
Conroi, appareil, ordre, arrangement.
Cordelle, lien, attache.
Courroie, ceinture.
Cuens, comte.

D

Despire, mépriser.
Desseuré, séparé.
Douloir (se), éprouver de la douleur.
Droiture, juridiction.

E

Enchausser, donner la poursuite.
Endroit, en face.
Ensement, en même temps.
Envis, malgré soi.
Eslocher, ébranler (lat. *exlocare*).
Esprisier, valoir le même prix.

F

Férir, frapper.
Fourcelle, estomac.

G

Gregnieur, plus grand (lat. *grandior*).
Guerredon, récompense.

H

Hastis, précipité.
Hoir, héritier.
Hostieu, maison, hôtel.

I

Illec, iluec, là.

Ire, colère (lat. *ira*).
Isnelement, rapidement (allem. *Schnell*).

K

Kalendes, premier jour du mois.

L

Liéement, gaiement.
Liés, joyeux.
Liesse, joie.
Longaigne, longue.

M

Mautalent, mécontentement.
Meschief, malheur.
Mésiaux, lépreux.
Mezelerie, maladie de la lèpre.
Moustier, monastère.
Musard, étourdi.

N

Nef, Nez, vaisseau (lat. *naves*).

O

Ôrde, sale, malpropre.
Ost, armée.

P

Paielle, poêle, bassin de fer.
Paour, peur.
Pesme, très mauvaise (lat. *pessima*).
Phisicien, médecin,
Pieça, pour pièce y a, c'est-à-dire il y a espace de temps.
Plommée, fil à plomb, sonde.

Q

Querre, chercher.
Queux, cuisinier.

R

Ramentevoir, rappeler (un souvenir).
Refreindre, réfréner.
Remanant, reste.
Remembrer, rappeler.

S

Semonce, **semondre**, inviter, sommer.
Soigne, chandelle de nuit, veilleuse.
Souler, avoir coutume (lat. *solere*).

T

Treu, tribut.

V

Voir, vrai.

Y

Ynde, bleu.

TABLE DES MATIÈRES

I. — La minorité de Louis IX (1226-1236).

§ 1. — Le jeune roi Louis et la reine Blanche..... 1
§ 2. — Révolte du comte de Champagne et du comte de Bretagne (1226) 4
§ 3. — L'accommodement de Vendôme..... 6
§ 4. — Révolte des barons. — Louis IX porte secours au comte de Champagne (1227).... 7
§ 5. — Autre récit des premiers troubles du règne de saint Louis (1227)..... 8
§ 6. — Nouvelle révolte des barons. — Le roi porte secours au comte de Champagne..... 10
§ 7. — Le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre entrent dans la ligue des barons. — Prise du château de Belesme par saint Louis (1228)..... 11
§ 8. — Suite et fin de la guerre contre le duc de Bretagne et les barons. — Prise d'Oudon et de Chantoceaux par le roi..... 13
§ 9. — Fondation de l'abbaye de Royaumont (1230). 15
§ 10. — Discordes entre la ville de Paris et les clercs de l'Université. — Louis IX rétablit l'accord (1230)..... 15
§ 11. — Restauration de l'abbaye de Saint-Denis. — Perte du saint clou..... 18
§ 12. — Mariage de saint Louis (1234)..... 19

II. — Les premières années du gouvernement personnel de saint Louis. — Démêlés avec l'Allemagne. Guerre avec l'Angleterre (1236-1248).

§ 1. — Nouvelle révolte de Thibaut de Champagne. — Sa soumission..... 21
§ 2. — Le roi Thibaut et la reine Blanche..... 22
§ 3. — Le vieux de la montagne et Louis IX..... 24
§ 4. — Le roi Louis fait son frère Robert chevalier, et lui donne le comté d'Artois..... 26
§ 5. — Translation en France de la couronne d'épines, d'un morceau de la vraie croix et de la sainte éponge..... 27
§ 6. — La croisade de Thibaut de Champagne, roi de Navarre (1239)..... 32
§ 7. — Le pape, l'empereur et le roi de France. — Affaire de la Méloria..... 34
§ 8. — Louis IX réclame l'élargissement des prélats français capturés à la Méloria..... 36
§ 9. — La cour de Saumur. — Rébellion du comte de la Marche..... 37
§ 10 — Autre relation de la cour royale de Saumur (1241)..... 38
§ 11 — Expédition de Louis IX contre le comte de la Marche et ses adhérents..... 42
§ 12. — Combat du pont de Taillebourg (1242)..... 45
§ 13. — Bataille de Saintes. — Soumission du comte de la Marche..... 46
§ 14. — Désintéressement de Louis IX..... 50
§ 15. — Grave maladie de Louis IX. — Le roi prend la croix..... 52
§ 16 — Concile de Lyon, 1245..... 54
§ 17 — Prédication de la croisade. — Entrevue de l'empereur et du pape à Cluny. — Mariage de Charles d'Anjou, 1245-1246..... 56

III. — La croisade d'Egypte. Le séjour en Palestine. (1248-1254).

§ 1. — Le départ du sire de Joinville pour la terre sainte..... 58
§ 2. — La traversée..... 63
§ 3. — Le débarquement et la prise de Damiette. 67
§ 4. — Bataille de Mansourah. — Captivité du roi. Evacuation de l'Egypte..... 74
§ 5. — Payement de la rançon. — Evacuation de l'Égypte. — Difficultés du départ..... 83
§ 6. — Tribulations de la reine. — Elle devance le roi à Acre..... 87
§ 7. — Joinville et le roi..... 89
§ 8. — Séjour du roi à Acre. — Le retour en France mis en délibération. — Fermeté de Joinville..... 89
§ 9. — Départ des frères du roi. — Appel de saint Louis aux soldats du Christ..... 94
§ 10. — La croisade des pastoureaux..... 98
§ 11. — Saint Louis et le Vieux de la montagne... 99
§ 12. — Négociation avec les émirs d'Égypte..... 102
§ 13. — Travaux de fortification de Jaffa. — Mort de la reine Blanche..... 106
§ 14. — Joinville et la reine..... 108
§ 15. — Le retour en France est décidé..... 109
§ 16. — Aventures en mer..... 110

IV. — La politique de conciliation et d'arbitrage. Croisade de Tunis, mort de saint Louis (1258-1270).

§ 1. — Traité de paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre..... 115
§ 2. — Louis IX apaise les discordes autour de lui. 116
§ 3. — Arbitrage de saint Louis entre le roi d'Angleterre Henri III et ses barons. — Lettre des envoyés de Henri III..... 118

§ 4. — Lettres patentes de Henri III par lesquelles il déclare accepter l'arbitrage de Louis IX (16 décembre 1263)..... 121
§ 5. — L'arbitrage de saint Louis entre le roi d'Angleterre et ses barons (23 janvier 1264)... 121
§ 6. — Saint Louis détermine le prince Edouard d'Angleterre à partir pour la croisade... 122
§ 7. — La deuxième croisade de Louis IX, résolution impolitique et fatale..... 124
§ 8. — Traversée de la flotte croisée. — Débarquement des malades à Cagliari. — Entrée en rade de Tunis. — Premières opérations. — Prise du château de Carthage..... 126
§ 9. — Mort de saint Louis..... 131
§ 10. — Autre récit de la mort de saint Louis..... 132
§ 11. — Mort de saint Louis. (Pierre de Condet au trésorier de Saint-Franchour de Senlis.). 134

V. — CARACTÈRE, HABITUDES, VIE PRIVÉE, MORAL DE SAINT LOUIS.

§ 1. — Enfance et éducation de saint Louis..... 137
§ 2. — Caractère de saint Louis..... 140
§ 3. — Amour de saint Louis pour le peuple..... 141
§ 4. — Sobriété et modestie de saint Louis..... 141
§ 5. — Foi de saint Louis..... 142
§ 6. — Les pratiques religieuses. — Conversation de Henri III et de saint Louis sur la messe et le sermon..... 144
§ 7. — Fermeté de saint Louis à l'égard du clergé. — L'excommunication et le bras séculier. 145
§ 8. — Charité et philanthropie du roi. Saint Louis et le lépreux..... 146
§ 9. — La justice de saint Louis. — Les plaids de la porte. — Le chêne de Vincennes..... 149
§ 10. — Esprit de justice de saint Louis. — Sa loyauté. — Son désintéressement. — Les palefrois de l'abbé de Cluny..... 152

§ 11. — Le procès d'Enguerrand de Coucy..... 153
§ 12. — Le respect du sceau royal..... 156
§ 13. — Le roi, père de famille..... 156
§ 14. — Instructions de saint Louis à ses enfants. 157
§ 15. — Canonisation de saint Louis..... 170

NOTICES SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS SONT TIRÉS..... 173

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD et Cie.

D. 119

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

PETITE BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE, FORMAT PETIT IN-16

A CINQUANTE CENTIMES LE VOLUME

DELAHAYE (F.). **La cuisine des petits ménages**, 2e édition, 1 vol. avec 11 figures.

DELON. C. **Le fer, la fonte et l'acier** ; 3e édition, 1 vol. avec 23 figures.

— **Le cuivre et le bronze**. 1 vol. avec 29 figures.

— **Mines et carrières**. 1 vol. avec 37 figures.

— **Le sol : roches et minerais**. 1 vol. avec 40 figures.

DEVIC. **Petite physique**. 2 vol. avec 145 figures.

GIRARD (M.). **Le phylloxera de la vigne** ; 4e édition. 1 vol. avec 16 figures et 1 carte.

LACOMBE (P.). **Petite histoire d'Angleterre**, depuis les origines jusqu'à nos jours. 2 vol. avec 11 cartes.

— **L'Angleterre**. 1 vol. avec 9 grav. et 1 carte.

LEE CHILDE (Mme). **Le général Lee**. 1 vol. avec 1 portrait et 2 cartes.

MENAULT (E.). *Les ouvriers de la ferme* : **Le berger**; 3e édition. 1 vol. avec 23 figures.

— **Le vacher et le bouvier** ; 2e édit. 1 vol. avec 23 figures.

— **Les engrais**, manuel à l'usage des cultivateurs. 1 vol. avec 12 fig.

RENOU (Victor), inspecteur général honoraire de l'agriculture. **Petit traité de culture maraîchère**; 3e édition. 1 vol. avec 40 fig.

— **La basse-cour** ; 3e édition. 1 vol. avec 14 figures.

— **Les abeilles** ; 3e édition, 1 vol. avec 17 figures.

RIANT (Dr). **Le café, le chocolat et le thé** ; 3e édit. 1 vol. avec 30 fig.

— **L'alcool et le tabac** ; 4e édition. 1 vol. avec 35 figures.

SAFFRAY (Dr). **Les remèdes des champs**, *herborisations pratiques* ; 5e édit. 2 vol. avec 165 fig.

— **La chimie des champs** ; 3e édit. 1 vol. avec 65 figures.

— **La physique des champs** ; 3e édit. 1 vol. avec 95 figures.

— **Les moyens de vivre longtemps** ; 2e édit. 1 vol. avec 14 fig.

— **La médecine à la maison** ; 2e édit. 1 vol. avec 53 figures.

— **Histoire de la terre**. 1 vol. avec 75 figures.

— **Histoire de l'homme**. 1 vol. avec 85 figures.

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et Cie.

DUE JUN 3 0 '88